



communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Natura 2000 Site n°FR2612001

Arrière Côte de Dijon et de Beaune

DOCUMENT D'OBJECTIFS



Sommaire

Arrêté de validation du Document d'Objectifs	4
Liste des membres du Comité de Pilotage	5
Table des informations principales	8
Table des tableaux.....	8
Table des cartes.....	9
PREAMBULE : Natura 2000 sur le site	10
1 - Le dispositif Natura 2000	10
2 - Natura 2000 en région Bourgogne.....	11
3 - Le site « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »	11
PARTIE I - Présentation générale du site.....	12
1 - Localisation et contexte administratif.....	12
1.1 Localisation.....	12
1.2 Communes.....	13
1.3 Intercommunalités, Pays et cantons	16
2 - Caractéristiques physiques.....	18
2.1 Géologie et géomorphologie.....	18
2.2 Pédologie.....	19
2.3 Hydrologie	19
2.4 Climat.....	20
3 - Contexte paysager.....	21
3.1 Les grands ensembles paysagers.....	21
3.2 L'occupation du sol.....	23
4 - Zones d'inventaires, de gestion et de protection	24
4.1 Les ZNIEFF.....	24
4.2 Les Zones Humides	26
4.3 Les sites Natura 2000 « Habitats-Faune-Flore ».....	26
4.4 La Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux.....	27
4.5 LIFE Bourgogne calcaire.....	27
4.6 La Réserve biologique intégrale du Bois de Ruère	28
4.7 Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB).....	28
4.8 Les sites classés et inscrits.....	29
4.9 Les sites du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne	31
PARTIE II - Diagnostic socio-économique	33
1 – Démographie	34
2 – Planification urbaine et territoriale.....	35

2.1 Documents d'urbanisme	35
2.2 Zonage du risque	38
2.3 Analyse foncière	39
2.4 Trame verte et bleue	40
3 - Agriculture et pastoralisme	43
3.1 Données générales	43
3.2 La viticulture	45
3.3 L'élevage	50
3.4 Les grandes cultures	54
3.5 Autres activités agricoles	57
4 - Sylviculture et filière bois	59
5 - Extraction de matériaux	64
6 - Activités de loisirs	66
6.1 Chasse	66
6.2 Pêche	67
6.3 Autres activités de loisirs	69
7 - Tourisme	75
8 - Activités militaires	78
9 - Réseaux et infrastructures	79
9.1 Réseau routier	79
9.2 Réseau électrique	81
9.3 Energies renouvelables	83
10 – Gestion de la ressource en eau	85
10.1 Documents de gestion	85
10.2 Entretien des cours d'eau	88
10.3 Captages et périmètres de protection	89
10.4 Assainissement	90
11 – Gestion des milieux naturels	91
12 - Bilan	92
ANNEXES.....	95
ANNEXES METHODOLOGIQUES	96
ATLAS CARTOGRAPHIQUE	105
AUTRES ANNEXES	105
Bibliographie.....	107

Liste des membres du Comité de Pilotage

Président

M. le Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud en charge des milieux naturels

Collectivités territoriales et leurs groupements (99 membres)

M. le Président de la Région Bourgogne
M. le Président du Conseil général de Côte d'Or

M. le Député de la 1^{ère} circonscription de Côte d'Or
M. le Député de la 3^{ème} circonscription de Côte d'Or
M. le Député de la 4^{ème} circonscription de Côte d'Or
M. le Député de la 5^{ème} circonscription de Côte d'Or

Mmes et Ms les Maires des communes de :

ANTHEUIL, ARCENANT, ARCEY, AUBAINE, AUBIGNY-LA-RONCE, AUXEY-DURESSES, BARBIREY-SUR-OUCHÉ, BAUBIGNY, BEAUNE, BESSEY-EN-CHAUME, BÉVY, BLIGNY-SUR-OUCHÉ, BOUILLAND, BOUZE-LÈS-BEAUNE, BROCHON, CHAMBOEUF, CHAMBOLLE-MUSIGNY, CHAUX, CHENÔVE, CHEVANNES, CLÉMENCEY, COLLONGES-LÈS-BÉVY, COLOMBIER, COMBLANCHIEN, CORCELLES-LES-MONTS, CORGOLOIN, CORMOT-LE-GRAND, COUCHEY, CRUGEY, CURLEY, CURTIL-VERGY, CUSSY-LA-COLONNE, DÉTAIN-ET-BRUANT, ÉCHEVRONNE, FIXIN, FLAGÉY-ÉCHÉZEAUX, FLAVIGNEROT, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, FUSSEY, GERGUEIL, GEVREY-CHAMBERTIN, GISSEY-SUR-OUCHÉ, IVRY-EN-MONTAGNE, L'ÉTANG-VERGY, LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHÉ, LA ROCHEPOT, LADOIX-SERRIGNY, LUSIGNY-SUR-OUCHÉ, MAGNY-LÈS-VILLERS, MAREY-LÈS-FUSSEY, MARSANNAY-LA-CÔTE, MAVILLY-MANDELLOT, MELOISEY, MESSANGES, MEUILLEY, MEURSAULT, MONTCEAU-ET-ÉCHARNANT, MONTHÉLIE, MOREY-SAINT-DENIS, NANTOUX, NOLAY, NUITS-SAINT-GEORGES, PERNAND-VERGELESSES, POMMARD, PREMEAUX-PRISSEY, PULIGNY-MONTRACHET, QUEMIGNY-POISOT, REULLE-VERGY, SAINT-AUBIN, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, SAINT-JEAN-DE-BŒUF, SAINT-ROMAIN, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ, SANTOSSE, SAVIGNY-LES-BEAUNE, SEGROIS, SEMEZANGES, TERNANT, THOREY-SUR-OUCHÉ, URCY, VAUCHIGNON, VELARS-SUR-OUCHÉ, VEUVEY-SUR-OUCHÉ, VILLARS-FONTAINE, VILLERS-LA-FAYE, VOLNAY, VOSNE-ROMANÉE

M. le Président de la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN
M. le Président de la Communauté de Communes de la VALLEE DE L'OUCHÉ
M. le Président de la Communauté d'agglomération BEAUNE-CHAGNY-NOLAY
M. le Président de la Communauté de Communes du Canton de BLIGNY SUR OUCHE
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de NUITS SAINT GEORGES
M. le Président de la Communauté d'agglomération DIJONNAISE

Services de l'Etat (5 membres)

Mme la Sous-préfète de Beaune
Mme la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne (DREAL)
M. le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne (DRAAF)
M. le Directeur territorial des Territoires de Côte d'Or (DDT)
M. le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Côte d'Or (DDCS)

Organismes exerçant leur activité dans les domaines agricoles et forestiers (14 membres)

M. le Chef de l'agence Bourgogne Est de l'Office National des Forêts (ONF)
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne (CRPF)
M. le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Côte d'Or
Mme la Présidente de l'Association des communes forestières de Côte d'Or
M. le Délégué territorial de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)
M. le Président de la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or
M. le Représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Côte d'Or (FDSEA)
M. le Représentant du comité départemental des Jeunes Agriculteurs de la Côte d'Or
M. le Représentant de la Confédération Paysanne de la Côte d'Or

M. le Représentant de la Coordination Rurale de la Côte d'Or
M. le Président du Groupement d'agriculteurs bio de Côte d'Or
M. le Président du Bureau interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)
M. le Président du Syndicat de défense des Hautes-Côtes
M. le Président de la Confédération des appellations et des vigneron de Bourgogne

Organismes exerçant leur activité dans le domaine de la chasse, de la pêche, des loisirs et du tourisme (24 membres)

M. le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Côte d'Or (ONCFS)
M. le Président de la Fédération des chasseurs de Côte d'Or
M. le Président de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Côte d'Or
M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif
M. le Président du Comité Départemental de course d'orientation
M. le Président du Comité Départemental de montagne et d'escalade
M. le Président du Comité Départemental de randonnée pédestre de la Côte d'Or
M. le Président du Comité Départemental des clubs alpins et de montagne de la Côte d'Or
M. le Président du Comité Départemental d'athlétisme de la Côte d'Or
M. le Président du collectif de défense des loisirs verts (CODEVER)
M. le Président du Comité Régional de la fédération française de 4x4 Bourgogne / Franche-Comté
Mme la Présidente du Comité Départemental d'équitation de la Côte d'Or
M. le Président du Comité Départemental de cyclotourisme de la Côte d'Or
Mme la Présidente du Comité Départemental de cyclisme de la Côte d'Or
M. le Président de la Ligue motocycliste de Bourgogne
M. le Président de la Ligue de vol libre Bourgogne Franche-Comté
M. le Président du Comité Départemental d'aéromodélisme de la Côte d'Or
M. le Président du Comité Départemental de triathlon de la Côte d'Or
M. le Président de Côte d'Or Tourisme
M. le Président de l'Office de tourisme BEAUNE et Pays Beaunois
Mme la Présidente de l'Office de tourisme du Pays de NUIITS-SAINT-GEORGES
M. le Président de l'Office de tourisme de MARSANNAY-LA-COTE
M. le Président de l'Office de tourisme de GEVREY-CHAMBERTIN
M. le Président de l'Office de tourisme de BLIGNY-SUR-OUCHÉ

Organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel (5 membres)

M. le représentant de la Société d'Histoire naturelle d'Autun (SHNA)
M. le représentant de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)
M. le Président de l'association La Choue
M. le Président du Comité de liaison des associations et des personnes pour la protection de l'environnement (CLAPEN)

Organismes exerçant leur activité dans le domaine de l'eau (7 membres)

M. le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de Bourgogne (ONEMA)
M. le Président du Syndicat du bassin de la Vouge
Mme la Présidente du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du bassin de l'Ouche
M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement de la Bourbince
M. le Président du Syndicat mixte d'aménagement Bouzaize - Lauve - Rhoin
M. le Président du Syndicat mixte du Meuzin et ses affluents
M. le représentant de l'Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs (EPTB)

Autres usagers (11 membres)

M. le Chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine
M. le Président du syndicat départemental de la propriété rurale de la Côte d'Or
M. le Président de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Bourgogne Franche-Comté (SAFER)
M. le Président du Pays Beaunois
M. le Président du Syndicat intercommunal d'Energie de Côte d'Or (SICECO)

M. le Président du Réseau de transport d'électricité - unité régionale Est (RTE)
M. le représentant de France Energie Eolienne – groupe régional Bourgogne (FEE)
M. le représentant des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR)
M. le Directeur de Voies Navigables de France (VNF)
M. le Président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction Bourgogne Franche-Comté (UNICEM)

Table des informations principales

- Fiche d'identité du site
- Tableau des espèces d'oiseaux présentes sur le site et état de conservation
- Tableau synthétique des activités socio-économiques
- Enjeux hiérarchisés
- Objectifs de développement durables
- Objectifs opérationnels et indicateurs
- Mesures

Table des tableaux

Tableau 1 : Résumé du Diagnostic économique	33
Tableau 2 : Interactions entre les activités de la ZPS	93
Tableau 3 : Bilan de l'effet des activités sur les espèces	94
Tableau 4 : Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur la ZPS.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 5 : Correspondance entre les espèces d'oiseaux et les habitats cartographiés	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 6 : Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive 79/409	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 7 : Espèces d'oiseaux communautaires non inscrite à la Directive 79/409 ...	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 8 : Description des entités de gestion du site.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 9 : Bilan sur les différents milieux, les espèces associées et les principales menaces	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 10 : Résumant les objectifs de développement durable et les objectifs opérationnels ...	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 11 : Tableau récapitulatif des Objectifs, des codes et des priorisations	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 12 : Tableau récapitulatif des mesures.....	Erreur ! Signet non défini.

Table des cartes

Présentation générale

Carte 1 : Situation régionale de la ZPS. Source : IGN	12
Carte 2 : Communes concernées par la ZPS. Source : IGN	13
Carte 3 : Situation administrative de la ZPS. Source : IGN	16
Carte 4 : Carte géologique de la ZPS au 1 / 250 000. Source : BRGM	18
Carte 5 : Relief de la ZPS. Source : IGN	18
Carte 6 : Hydrologie de la ZPS	19
Carte 8 : Entités paysagères de la ZPS. Source : DREAL Bourgogne	21
Carte 9 : Occupation du sol sur le territoire de la ZPS. Source : Corine Land Cover 2006	23
Carte 10 : zonages environnementaux dans le périmètre de la ZPS. Source : DREAL Bourgogne, IGN... ..	24
Carte 11 : Sites classés et inscrits dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne, IGN	30
Carte 12 : Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels dans la ZPS. Source : CENB, IGN	32
Carte 13 : Population dans les communes de la ZPS en 2010. Source : INSEE, IGN	34
Carte 14 : Documents d'urbanisme applicables et en cours dans la ZPS en 2014.	36
Carte 15 : Zonages des risques sur le territoire de la ZPS. Source : Portail PRIM	38
Carte 16 : Trame verte "Forêts" en Bourgogne et dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne	40
Carte 17 : Trame verte "Pelouses" en Bourgogne et dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne	40
Carte 18 : Surfaces agricoles dans la ZPS en 2012. Source : RPG 2012	43
Carte 19 : La viticulture dans la ZPS. Sources : INAO, Communauté de communes de Gevrey- Chambertin, IGN Ortho	46
Carte 20 : L'élevage dans la ZPS. Sources: RPG 2012, INSEE, GAB21	50
Carte 21 : Les grandes cultures dans la ZPS. Source : RPG 2012, GAB21	54
Carte 22 : Statut foncier et gestion des forêts de la ZPS. Source : ONF, IFN, Corine Land Cover 2006 ...	59
Carte 23 : L'extraction de matériaux dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne	64
Carte 24 : La pêche dans la ZPS. Source : Fédération départementale de pêche de Côte d'Or	67
Carte 25 : Les sports de nature dans la ZPS. Source : CROS Bourgogne, Conseil général de Côte d'Or, CDDFME, Corine Land Cover 2006	69
Carte 26 : Sites et itinéraires touristiques dans la ZPS. Source : Pays Beaunois, Monuments historiques, CABCS	75
Carte 27 : Le réseau routier dans la ZPS. Source : Conseil général de Côte d'Or	79
Carte 28 : Les énergies renouvelables dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne	83
Carte 29 : La gestion de la ressource en eau dans la ZPS. Sources : DREAL Bourgogne	85
Carte 30 : Captages et périmètres de protection dans la ZPS. Source : ARS	89

PREAMBULE : Natura 2000 sur le site

1 - Le dispositif Natura 2000

Natura 2000 désigne un réseau européen de sites naturels, dont l'objectif est de préserver la diversité biologique des 28 pays de l'Union Européenne. L'ambition de ce réseau est de **concilier sur un même territoire préservation du patrimoine naturel et activités humaines**, selon les principes du développement durable.

Deux types de sites composent le réseau Natura 2000 :

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive dite « Oiseaux » de 2009 (Directive 2009/147/CE) ;
- Les Zones de Conservation Spéciales (ZSC), désignées au titre de la Directive dite « Habitats-Faune-Flore » de 1992 (Directive 92/43/CEE).

Ces deux directives dressent une liste des espèces et habitats naturels les plus vulnérables et les plus représentatifs de la diversité de l'Union Européenne, qui peuvent justifier la désignation d'un site.

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents

Chaque Etat membre est libre des moyens à employer sur son territoire pour répondre aux enjeux de conservation de Natura 2000.

La France a choisi de **privilégier la voie de la concertation et du volontariat**, et a mis en place pour cela différents outils :

- Le **Comité de Pilotage (COFIL)** réunit les différents acteurs et usagers du site concerné, dans l'objectif de définir et de partager des objectifs de gestion communs pour le site.
- Le **Document d'Objectifs (DOCOB)**, issu de la concertation, synthétise les enjeux de conservation, les objectifs de gestion du site et les mesures en mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- La **Charte Natura 2000**, souvent annexée au DOCOB, permet la reconnaissance des « bonnes pratiques » existantes sur le site, et permet au signataire d'être exonéré de la taxe foncière.
- Les **Contrats Natura 2000**, signés entre l'Etat et le gestionnaire, rétribuent la mise en place de nouvelles pratiques favorables à la biodiversité.

En parallèle, afin de limiter l'impact de nouveaux projets sur la biodiversité du site, la France a mis en place un système d'autorisations propre à Natura 2000 : **l'évaluation des incidences**. Des listes nationales et locales précisent les projets susceptibles d'avoir un impact sur les espèces ou les habitats naturels et soumis à évaluation des incidences.

En 2014, la France compte **1 758 sites Natura 2000**, couvrant 12,59 % du territoire national, dont **392 sites « Oiseaux »** (4,9 % du territoire).

2 - Natura 2000 en région Bourgogne

	Nombre de sites		Surface en Natura 2000 (ha)		Part du territoire	
	Total	Sites « Oiseaux »	Total	Sites « Oiseaux »	Total	Sites « Oiseaux »
Bourgogne	69	13	398 050	212 927	12,6 %	6,5 %
Côte d'Or	19	3	216 300	132 200	24,7 %	15,1 %

En 2015, sur les 19 sites Natura 2000 présents en Côte d'Or, 18 disposent d'un DOCOB achevé (DREAL Bourgogne, 2015).

En Côte d'Or, l'ensemble des grands types de milieux naturels sont représentés dans le réseau Natura 2000 :

	Forêts	Pelouses	Milieux humides	Milieux rupestres	Sites mixtes
Sites « Habitats »	4	1	3	3	5
Sites « Oiseaux »	2	0	0	0	1*

* : site « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »

3 - Le site « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »

FICHE D'IDENTITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Arrière Côte de Dijon et de Beaune

Date de l'arrêté de création de la ZPS : 18 janvier 2005

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : non

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR2612001

Localisation du site Natura 2000 : Région BOURGOGNE, Département CÔTE D'OR

Superficie officielle du site au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : 60661 ha

Préfet coordinateur : Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Sous-préfète de BEAUNE

Président du comité de pilotage du site : Denis THOMAS, Vice-président en charge de l'Administration à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

Structure porteuse : Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

Opérateur : Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, en partenariat avec la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN

Prestataire(s) technique(s) : Ligue pour la protection des Oiseaux de Côte d'Or, Office National des Forêts

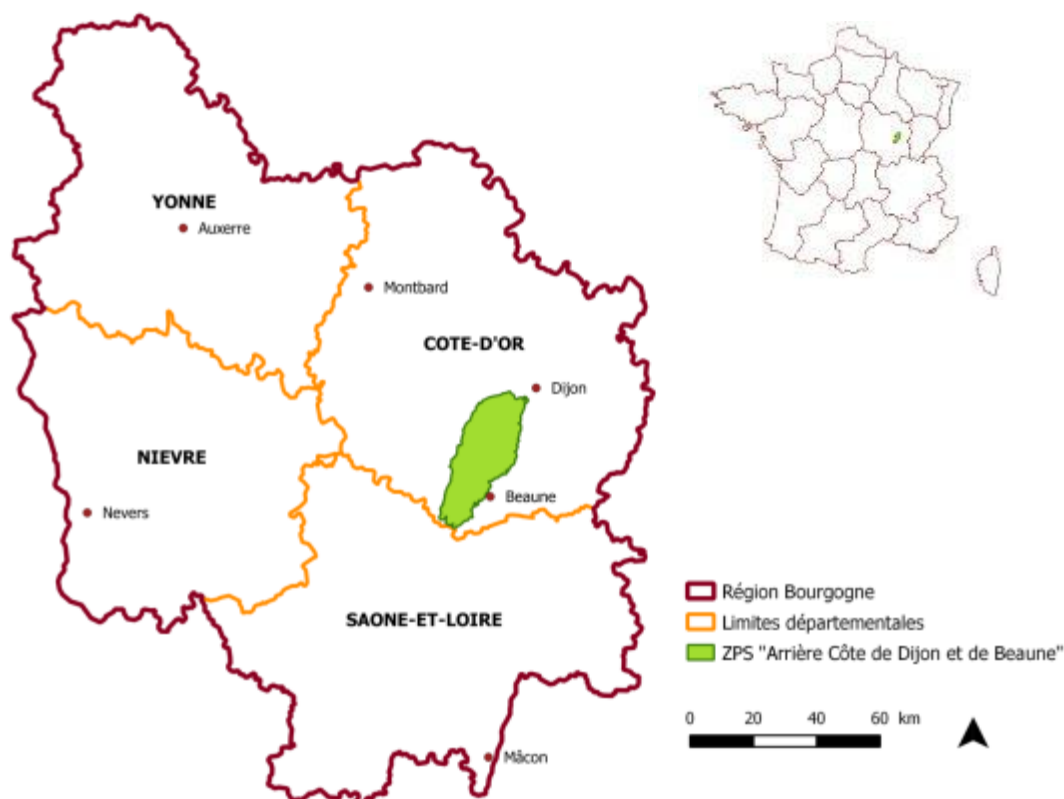
Groupes de travail : 4 (agriculture, forêts, activités industrielles, loisirs nature)

PARTIE I - Présentation générale du site

1 - Localisation et contexte administratif

1.1 Localisation

Le site FR2612001 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » se situe en région Bourgogne, dans le département de la Côte d'Or.



Carte 1 : Situation régionale de la ZPS. Source : IGN

Il s'étend de Dijon au Nord jusqu'à la commune de La Rochepot au Sud. Il est délimité à l'Ouest par la vallée de l'Ouche et à l'Est par les côtes viticoles et la plaine de la Saône.

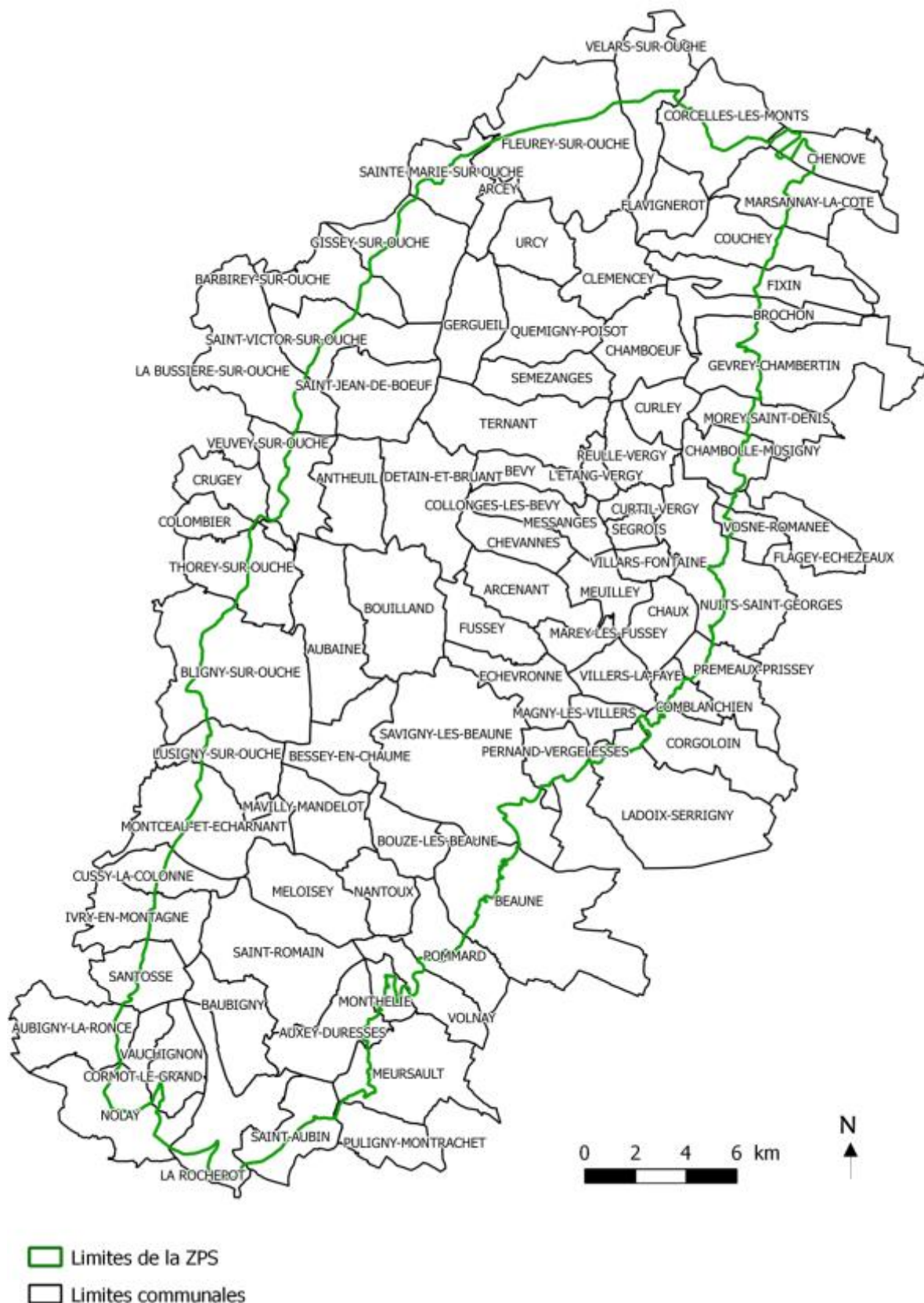
Le site couvre 60 661 ha, soit 6,9 % du territoire de la Côte d'Or et 1,9 % du territoire régional.

1.2 Communes

Nombre de communes concernées par la ZPS : 87

dont le territoire est entièrement inclus dans la ZPS : 40

dont le territoire est partiellement inclus dans la ZPS : 47



Carte 2 : Communes concernées par la ZPS. Source : IGN

Communes concernées par la ZPS pour la totalité de leur territoire :

Commune	Surface (ha)	Part de la ZPS (%)
Antheuil	1021	1,7
Arcenant	995	1,6
Arcey	346	0,6
Aubaine	1617	2,7
Baubigny	1026	1,7
Bessey-en-Chaume	1048	1,7
Bévy	524	0,9
Bouilland	1689	2,8
Bouze-lès-Beaune	691	1,1
Chamboeuf	1118	1,8
Chaux	711	1,2
Chevannes	639	1,1
Clémencey	1076	1,8
Collonges-lès-Bévy	533	0,9
Curley	567	0,9
Curtil-Vergy	259	0,4
Détain-et-Bruant	1565	2,6
Échevronne	866	1,4
Flavignerot	630	1
Fussey	773	1,3
Gergueil	983	1,6
Marey-lès-Fussey	386	0,6
Mavilly-Mandelot	981	1,6
Meloisey	1215	2
Messanges	305	0,5
Meuilley	619	1
Nantoux	659	1,1
Quemigny-Poisot	1125	1,9
Reulle-Vergy	606	1
Saint-Jean-de-Bœuf	1214	2
Saint-Romain	1963	3,2
Segrois	239	0,4
Semezanges	813	1,3
Ternant	1639	2,7
Urcy	796	1,3
Vauchignon	419	0,7
Villars-Fontaine	288	0,5
Villers-la-Faye	585	1
Magny-lès-Villers	385	0,6

- **Communes concernées par la ZPS pour une partie de leur territoire :**

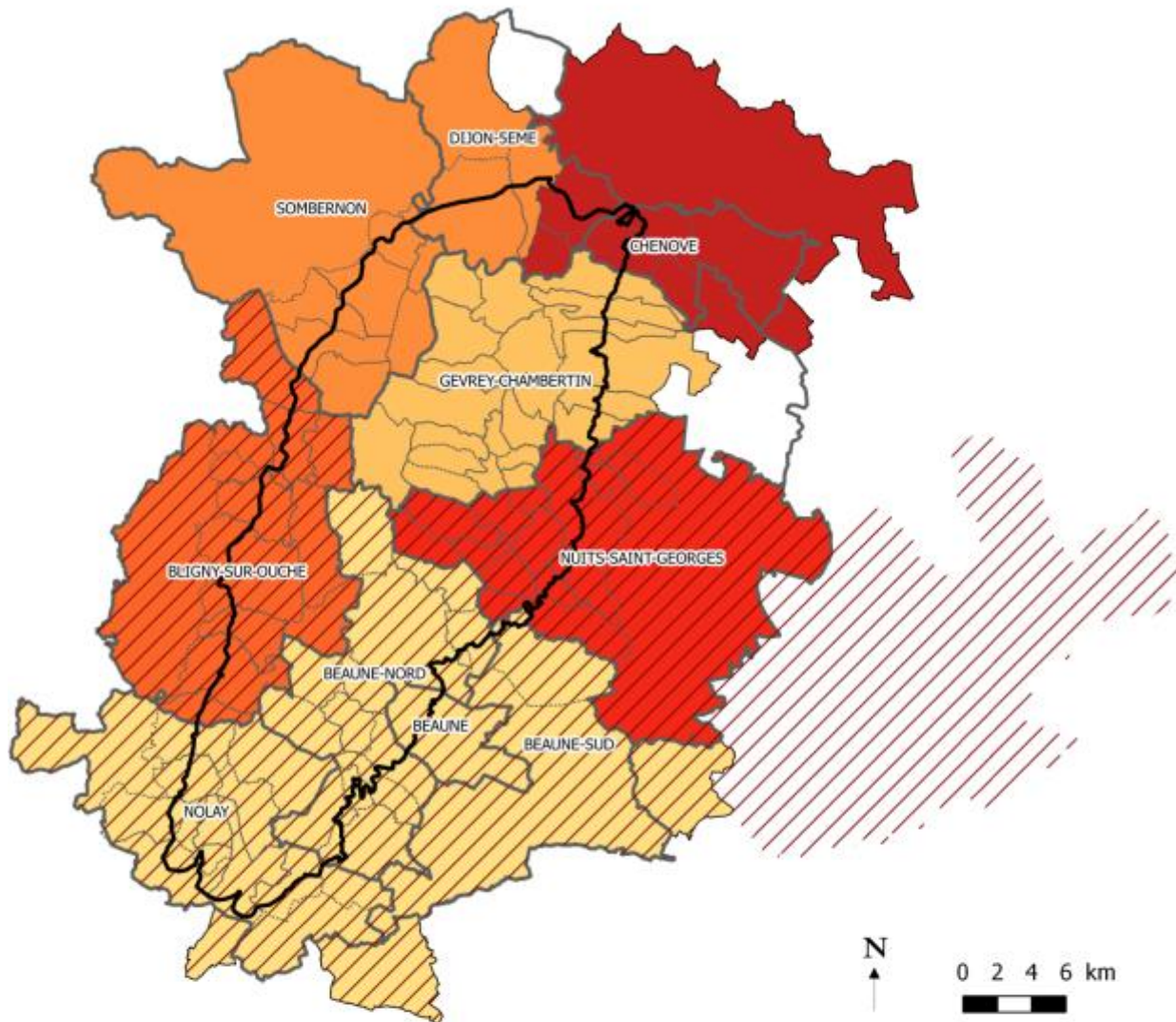
Commune	Surface concernée (ha)	Part du territoire communal (%)	Part de la ZPS (%)
Aubigny-la-Ronce	136	11	0,2
Auxey-Duresses	1007	92	1,7
Barbirey-sur-Ouche	251	23	0,4
Beaune	772	25	1,3
Bligny-sur-Ouche	1853	66	3,1
Brochon	435	58	0,7
Chambolle-Musigny	524	68	0,9
Chenôve	131	17	0,2
Colombier	3	1	0,005
Comblanchien	151	42	0,2
Corcelles-les-Monts	700	48	1,2
Corgoloin	44	3	0,1
Cormot-le-Grand	568	96	0,9
Couchey	801	64	1,3
Crugey	6	1	0,01
Cussy-la-Colonne	306	50	0,5
Fixin	472	47	0,8
Flagey-Echézeaux	46	6	0,1
Fleurey-sur-Ouche	1955	65	3,2
Gevrey-Chambertin	740	30	1,2
Gissey-sur-Ouche	1158	80	1,9
Ivry-en-Montagne	482	43	0,8
L'Etang-Vergy	277	13	0,5
La Bussière-sur-Ouche	1213	86	2
La Rochepot	148	6	0,2
Ladoix-Serrigny	148	60	0,2
Lusigny-sur-Ouche	768	78	1,3
Marsannay-la-Côte	632	50	1
Meursault	198	12	0,3
Montceau-et-Écharnant	1111	60	1,8
Monthelie	164	52	0,3
Morey-Saint-Denis	326	42	0,5
Nolay	414	29	0,7
Nuits-Saint-Georges	1117	55	1,8
Pernand-Vergelesses	495	89	0,8
Pommard	472	47	0,8
Premaux-Prissey	165	18	0,3
Puligny-Montrachet	6	1	0,01
Saint-Aubin	564	60	0,9
Sainte-Marie-sur-Ouche	484	58	0,8
Saint-Victor-sur-Ouche	718	57	1,2
Santosse	463	58	0,8
Savigny-lès-Beaune	3217	89	5,3
Thorey-sur-Ouche	670	55	1,1
Velars-sur-Ouche	426	35	0,7
Veuvev-sur-Ouche	626	62	1
Volnay	266	35	0,4
Vosne-Romanée	66	18	0,1

1.3 Intercommunalités, Pays et cantons

Nombre d'intercommunalités : 6
 dont communautés d'agglomération : 2
 dont communautés de communes : 4

Nombre de Pays : 1 (Pays Beaunois)

Nombre de cantons : 10



Carte 3 : Situation administrative de la ZPS. Source : IGN

- **Intercommunalités**

Nom	Nombre de communes (communes de la ZPS)	Compétences											
		Développement économique et touristique	Aménagement de l'espace	Logement et cadre de vie	Voirie communautaire	Action sanitaire et sociale	Enfance et jeunesse	Culture	Sport	Transport	Eau et assainissement	Déchets	Milieux naturels
CA Beaune Côte et Sud	54 (26)												
CC de Gevrey-Chambertin	22 (22)												
CC du Pays de Nuits-Saint-Georges	25 (14)												
CC du Canton de Bligny-sur-Ouche	22 (12)												
CC du Somberronnais et de la Vallée de l'Ouche	32 (9)												
CA Grand Dijon	24 (4)												

CA : communauté d'agglomération CC : communauté de communes

- **Pays Beaunois**

Date de création : 14 décembre 2004

Modification du périmètre : 6 novembre 2008

Charte : validée pour la période 2008 – 2017 (première charte : 2004 - 2008)

Contrat : en cours pour la période 2014 – 2017 (premiers contrats : 2004 – 2007 et 2008 – 2013)

Superficie : 1 364 km² (dont 35 626 ha dans la ZPS, soit 59 % de la ZPS)

Nombre de communes : 138 (dont 52 concernées par la ZPS)

Nombre d'habitants : 86 382 en 1999

La charte actuelle repose sur 3 grands axes (Pays Beaunois, 2008) :

- « *Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales du Pays* » : gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, valorisation des paysages, actions de sensibilisation et communication, etc.
- « *Dynamiser les développements urbain et économique sur l'ensemble du territoire* » : conseil aux collectivités pour l'élaboration des documents d'urbanisme, mise en place de circuits courts, organisation d'une filière bois énergie, proposition de nouveaux produits touristiques, etc.
- « *Améliorer la vie quotidienne au Pays* » : actions en direction de la petite enfance, hébergement et services aux personnes âgées, accompagnement des acteurs associatifs, culturels et sportifs, sécurisation des axes routiers et développement de modes de transports alternatifs, etc.

2 - Caractéristiques physiques

2.1 Géologie et géomorphologie

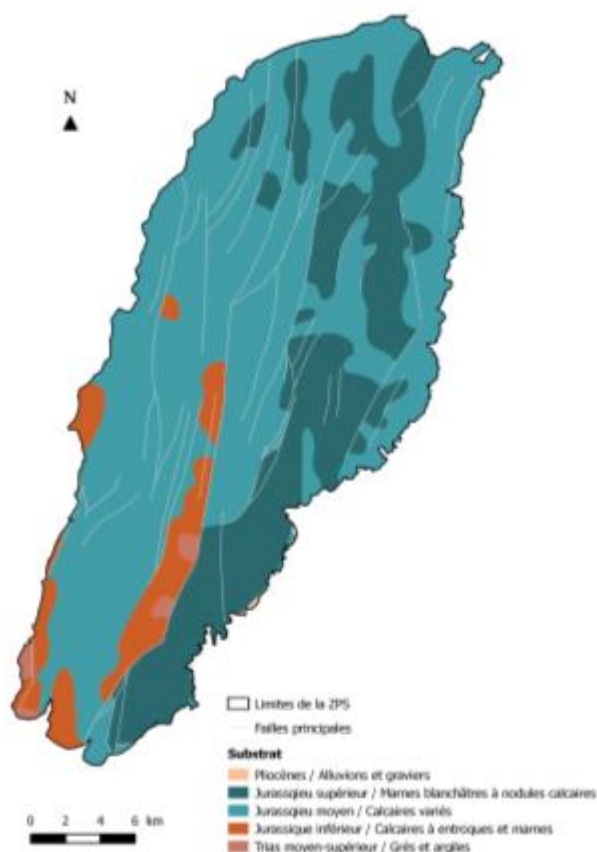
Nature du substrat : calcaire à l'Ouest, marneux à l'Est

Altitude maximale : 640 m (forêt de Détain-Gergueil)

Altitude minimale : 250 m

Altitude moyenne : 450 m

Le substrat, formé essentiellement de **calcaires du Jurassique**, est composé à l'Est de calcaires marneux argileux recouverts en limite de la plaine par des alluvions indifférenciés, et à l'Ouest de calcaires massifs. Au Sud du site, de Nolay à Meloisey, on rencontre une mosaïque de grès, de marnes et d'éboulis. L'ensemble du site est parcouru par des **failles** orientées N-NE – S-SO (BRGM, 1985).



Carte 4 : Carte géologique de la ZPS au 1 / 250 000. Source : BRGM



Carte 5 : Relief de la ZPS. Source : IGN

Le relief de l'Arrière côte de Dijon et de Beaune tient essentiellement à deux facteurs :

- un **substrat calcaire**, fissuré et le plus souvent perméable ;
- un **réseau de fractures** résultant de l'effondrement du fossé bressan : après une longue période de sédimentation, l'effondrement du fossé bressan conduit au basculement des blocs calcaires, formant ainsi des gradins qui s'abaissent d'Ouest en Est. Dès le Crétacé, l'érosion nivelle en grande partie ces reliefs, mais la structure du paysage subsiste avec la présence notamment de barres rocheuses caractéristiques.

Cette succession de plateaux vallonnés, dont les altitudes varient de 350 à 600 m, s'entrecoupe de combes étroites et profondes, souvent sèches.

Là où les couches argileuses du Trias affleurent, dans les secteurs de Bouilland ou de Saint-Romain, le paysage, fait au contraire de dépressions humides et verdoyantes, est très différent.

2.2 Pédologie

Les sols de la ZPS sont dans l'ensemble calcaires à très calcaires, avec un pH toujours supérieur à 6.

Sur les plateaux, les sols sont plus ou moins superficiels, de 10 à 40 cm d'épaisseur, et limono-argileux. Les sols les plus fins sont occupés par la forêt, à l'exception des rebords de plateau couverts par des formations de pelouse, tandis que les sols plus épais, de 20 à 40 cm, sont le plus souvent valorisés par la culture.

Dans les Hautes-Côtes, les sols, plus ou moins épais, montrent une forte sensibilité à l'érosion.

En fond de vallée, le long du Rhoin et de l'Ouche en particulier, les sols sont plus épais et présentent fréquemment des traces d'hydromorphie (J., 2001).

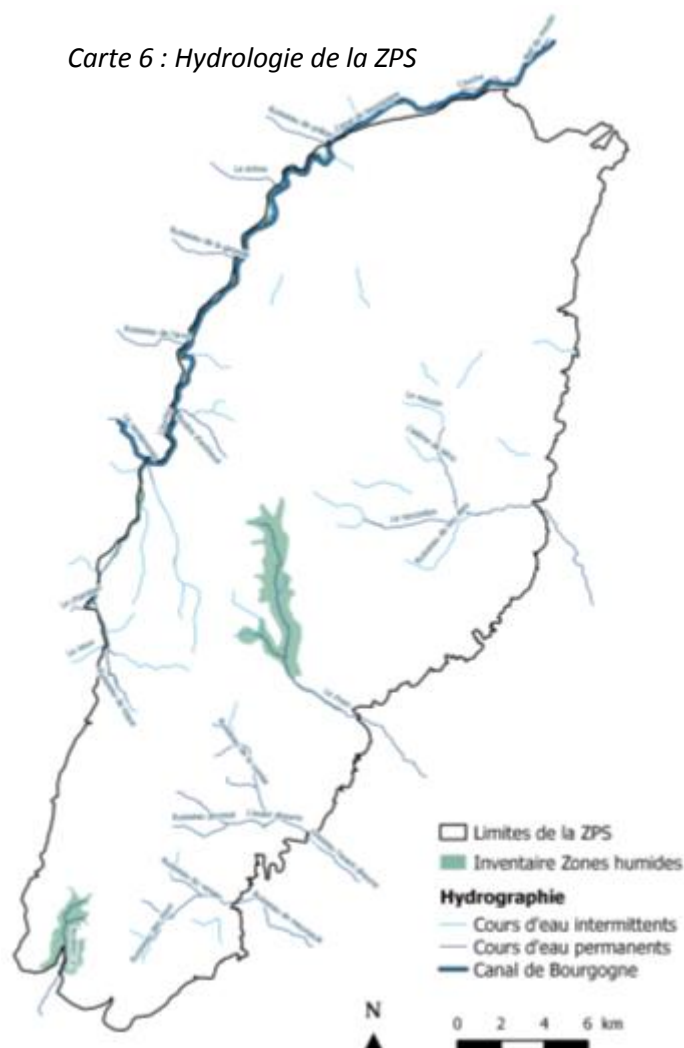
2.3 Hydrologie

Cours d'eau permanents : 166 km
Cours d'eau intermittents : 74 km
Cours d'eau navigables (canal de Bourgogne) : 24 km
TOTAL : 242 km

Le régime hydrologique est essentiellement karstique, et seuls quelques ruisseaux apparaissent dans la partie calcaire à l'Ouest.

A l'Est, un substrat à dominance marneuse permet le développement d'un réseau hydrologique plus important et l'extension des cultures (coteaux viticoles).

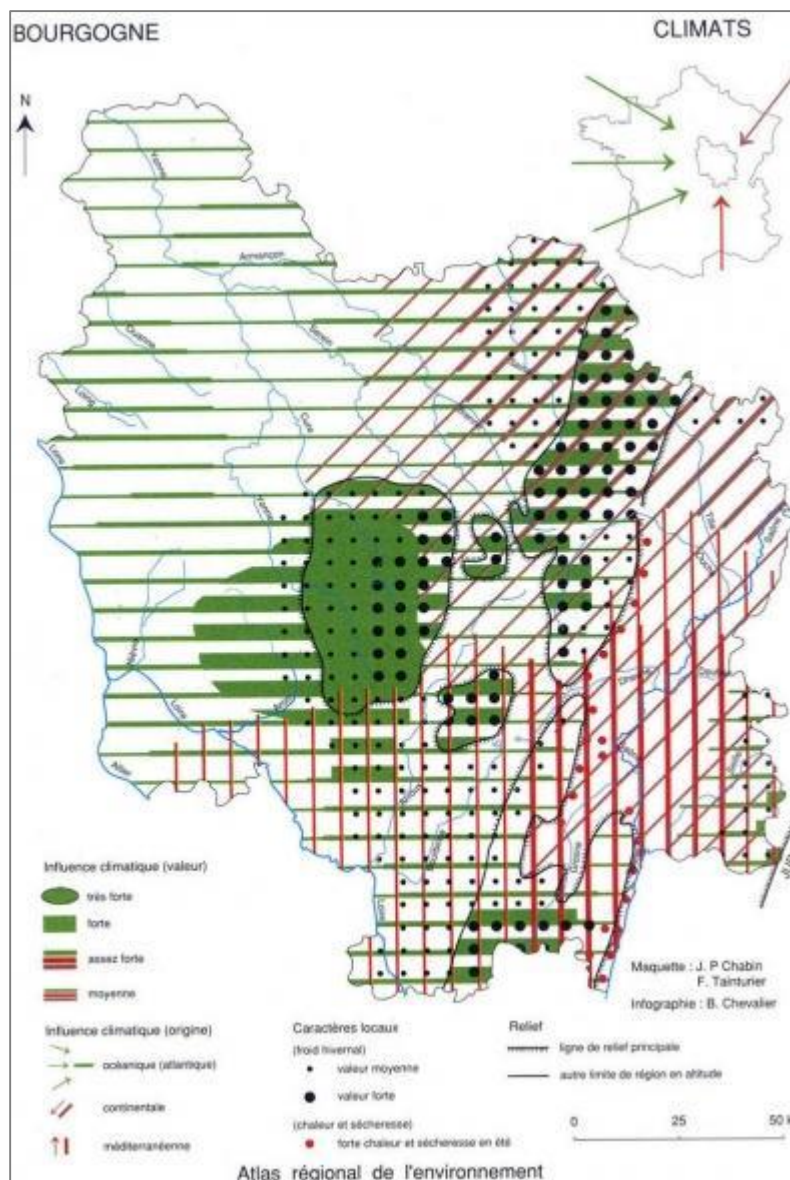
Carte 6 : Hydrologie de la ZPS



2.4 Climat

La Bourgogne climatique constitue une France en miniature à climat océanique dominant et à distribution régionale rappelant celle de la France avec son "massif central" (le Morvan très océanique), son versant occidental océanique, son versant oriental à la fois continental et méridional.

Sur la ZPS, tout comme en Bourgogne en général, on note une grande variation des conditions climatiques :



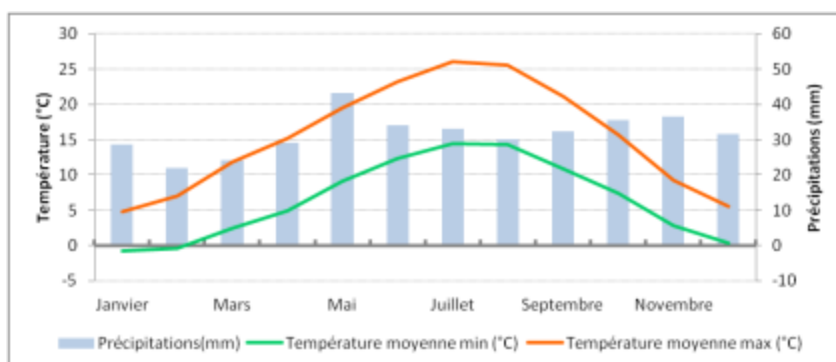
- Influence semi-continentale et montagnarde, notamment dans les combes plus fraîches

- Influence méridionale notamment sur la côte et l'arrière-côte,

- Influence océanique à l'Ouest
Ces influences varient aussi beaucoup en fonction de la topographie, ce qui donne une variabilité climatique très forte.

A titre d'exemple, le DOCOB de la Vallée du Rhoin cite les données de deux stations météorologiques, celle de Savigny-lès-Beaune sur la côte (750 mm de précipitation par an et température moyenne annuelle de 10,7°C) et celle de Détain et Bruant sur les plateaux (1000 mm de précipitations par an et température moyenne annuelle de 8,7°C.

Source : Atlas régional de l'environnement Conseil régional de Bourgogne, 1996)



Données climatiques pour Dijon (Source : Météo France)

3 - Contexte paysager

3.1 Les grands ensembles paysagers

Six unités paysagères ont été définies dans le cadre de l'Atlas des paysages de la Côte d'Or (DDT de la Côte d'Or, 2010). D'Est en Ouest :



- **La côte viticole** (côte de Nuits et côte de Beaune) : elle constitue la frange Est de la ZPS. Le paysage y présente un caractère géométrique du fait de la dominance de la vigne. Au Nord, le sommet boisé des coteaux forme une rupture nette avec l'Arrière Côte. Plus au Sud, le relief est moins abrupte et les combes et vallées plus larges.



Carte 7 : Entités paysagères de la ZPS.

Source : DREAL Bourgogne

- **Les hautes-côtes** (hautes-côtes de Nuits et hautes-côtes de Beaune) **et l'arrière côte** : cette unité au relief vallonné couvre environ 25 000 ha, et constitue avec la montagne le cœur de la ZPS. Elle constitue le premier plateau à l'Ouest de la vallée de la Saône. La vigne est encore très présente, sur les versants les plus ensoleillés, et s'imbriquent entre prairies en fond de vallon et forêts sur les parties les plus élevées. Au Sud Ouest, les falaises de Saint-Romain marquent la limite avec la montagne et le plateau Sud.



- **La montagne** : elle couvre un tiers de la ZPS, et constitue un second plateau essentiellement forestier, entrecoupé de combes et traversé par la vallée du Rhoin et ses falaises. La densité de population y est très faible.



- **Le plateau Sud** : essentiellement agricole, cette entité moins accidentée que la montagne couvre environ 2 800 ha au Sud de la ZPS. Les grandes cultures entrecoupées seulement de petits bois tranchent avec les espaces forestiers plus au Nord et les paysages de falaises à l'Est.

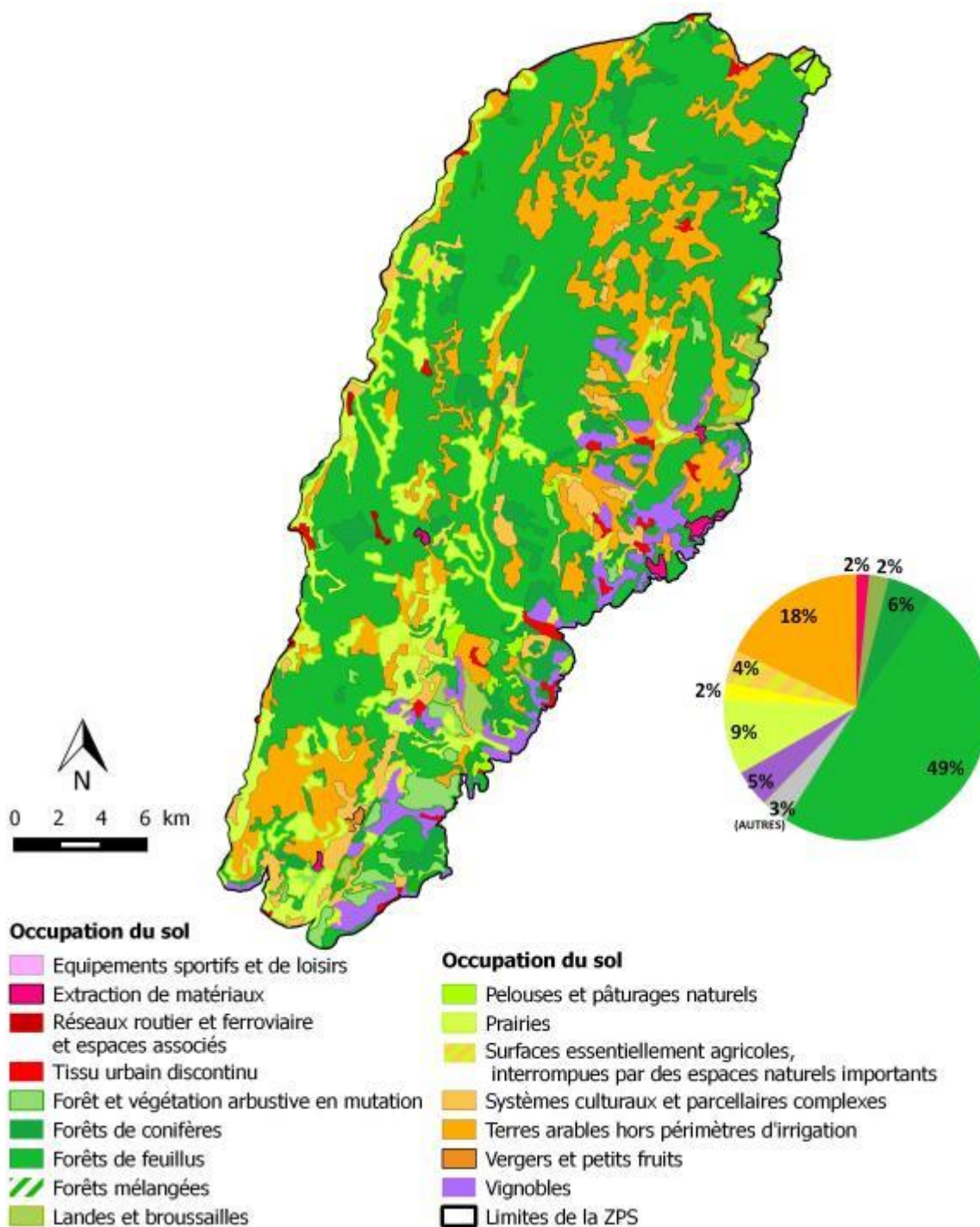
- **Le pays de Nolay** : il couvre environ 2 100 ha, à l'extrême Sud de la ZPS, et montre les paysages parmi les plus remarquables de la ZPS, avec en particulier le Cirque du Bout du Monde et les vallées de Nolay et de La Rochepot.



- **La vallée de l'Ouche** : située en bordure Ouest de la ZPS, cette unité montre un paysage fermé, à l'ambiance humide et ombragée. Les rebords abrupts de la vallée s'adoucissent au Nord.

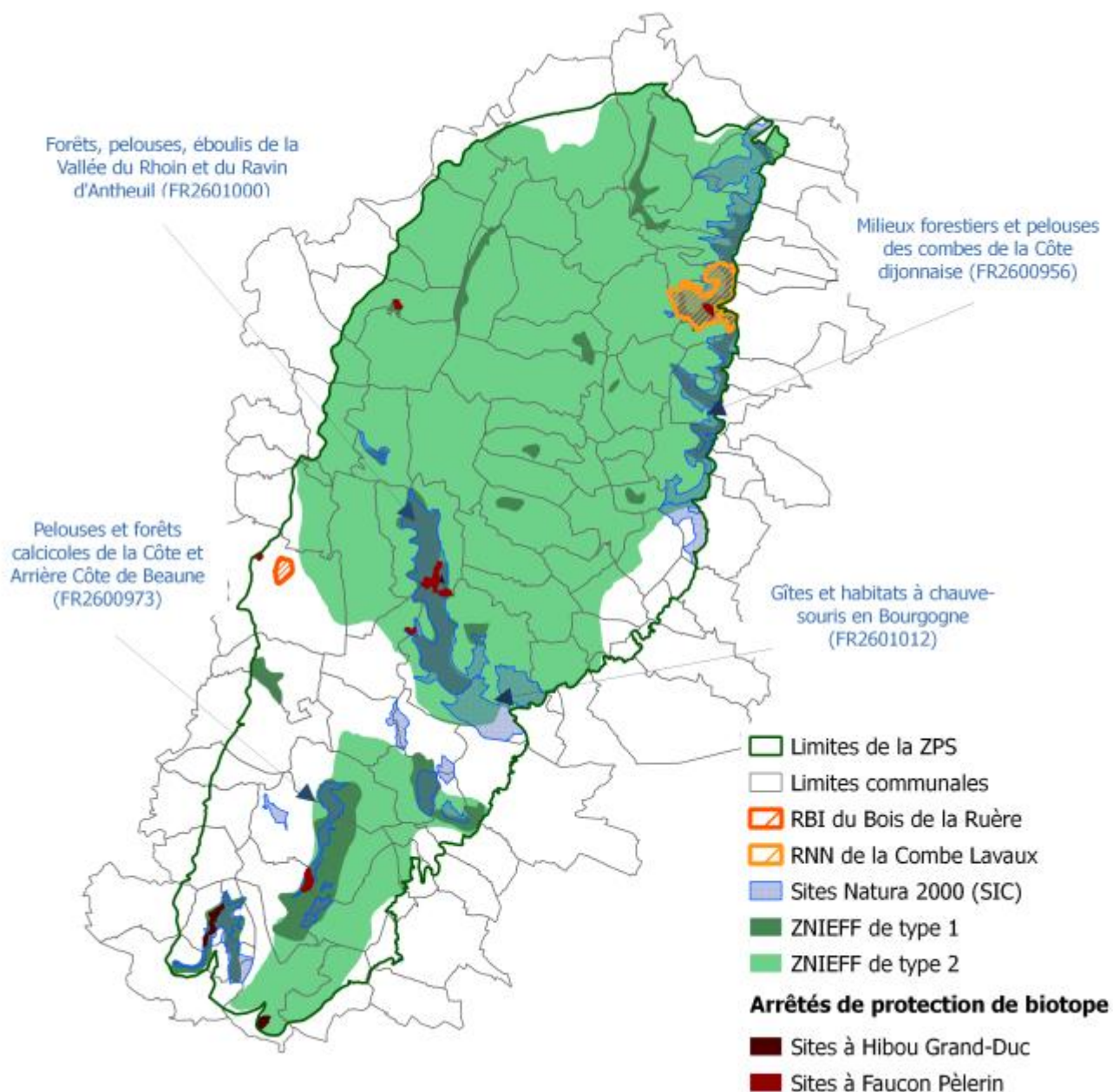
3.2 L'occupation du sol

Les données qui suivent sont issues du modèle cartographique Corine Land Cover (données 2006).



Carte 8 : Occupation du sol sur le territoire de la ZPS. Source : Corine Land Cover 2006

4 - Zones d'inventaires, de gestion et de protection



Carte 9 : zonages environnementaux dans le périmètre de la ZPS. Source : DREAL Bourgogne, IGN

4.1 Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique. Ces zones font l'objet d'un inventaire, qui constitue l'outil principal de connaissance du patrimoine naturel national.

Nombre de ZNIEFF de type 1 dans la ZPS : 27

Surface en ZNIEFF de type 1 dans la ZPS : 5 245 ha, soit 8,6 % de la ZPS

Nombre de ZNIEFF de type 2 dans la ZPS : 3

Surface en ZNIEFF de type 2 dans la ZPS : 45 861 ha, soit 75,6 % de la ZPS

- **ZNIEFF de type 1**

Ce sont des zones homogènes présentant un intérêt écologique ou biologique particulier (présence d'au moins une espèce ou un habitat naturel remarquable).

N°	Intitulé	Surface (ha)		Type(s) de milieux
		total e	dans la ZPS	
260005907	Côte Sud Dijonnaise de Marsannay à Nuits-Saint-Georges	631	591	Forêt feuillue, Forêt résineuse, Falaises
260005908	Combe Laveau	32		Forêt feuillue, Forêt résineuse, Falaises
260005909	Combe Lavaux	171		Forêt feuillue, Falaises
260005910	Combe de Chambolle-Musigny	121		Forêt feuillue, Falaises
260005911	Combe d'Orveaux	50		Forêt feuillue, Falaises
260005934	Combes de la Jeune Ronce et du Bois de la Maille	224		Forêt feuillue
260005935	Combe de Gergueil	170		Forêt feuillue, Prairie
260005936	Combes et plateaux de Savigny-lès-Beaune et Bouilland	1095		Forêt feuillue, Prairie, Falaises, Pelouse calcaire, Cours d'eau
260005937	Combe à la Vieille	78		Forêt feuillue, Prairie
260005938	Cirque du bout du monde	470		Forêt feuillue, Falaises, Cours d'eau, Prairie
260005939	Sources de l'Ouche	152	149	Forêt feuillue, Cours d'eau, Prairie
260005940	Côte au Sud Est de Beaune	1 109		Forêt feuillue, Forêt mélangée, Falaises, Cours d'eau, Prairie, Pelouse calcaire
260005941	Saint-Romain	56		Forêt mélangée, Falaises, Cours d'eau, Prairie, Pelouse calcaire
260005942	Melin	52		Forêt mélangée, Falaises, Cours d'eau, Prairie, Pelouse calcaire
260012285	Vallon de Collonges	35		Forêt feuillue
260012286	Montagne de Villars	45		Pelouse calcaire, Forêt feuillue
260012287	Coteaux de Pommard	152		Pelouse calcaire, Prairies
260012288	Vallon d'Antheuil	43		Forêt feuillue, Falaises
260012291	Combe de Gouville	58	49	Pelouse calcaire, Forêt feuillue
260012295	Combe Venait	30		Forêt feuillue, Falaises
260012296	Bois de Semezanges	82		Forêt feuillue
260012299	Vallon Reulle-Vergy	16		Forêt feuillue, Prairie
260012313	Combe Pertuis	61		Forêt feuillue, Falaises
260014998	Clavoillon	13		Falaises, Forêt feuillue, Pelouse calcaire
260015006	Montagne de la Chaume à Nantoux	261		Pelouse calcaire
260015041	Oucherotte	5		Falaises
260015451	Combe Vauteloy, combe de la Rente	85		Forêt résineuse, Forêt feuillue, Pelouse calcaire
TOTAL :		5 297	5 245	

- **ZNIEFF de type 2**

Ce sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés.

N°	Intitulé	Surface (ha)	
		totale	dans la ZPS
260015005	Côte de Beaune	6 015	5 973
260014997	Côte et arrière côte de Dijon	45 281	39 854
260015069	Mont des trois croix Chagny Couches	77 722	24
TOTAL :		129 018	45 851

4.2 Les Zones Humides

L'inventaire des Zones Humides réalisé au niveau régional constitue un outil de connaissance et d'alerte pour la protection de ces milieux sensibles. Il prend en compte les zones humides de plus de 4 ha.

Nombre de zones humides présentes dans la ZPS : 25
Surface en zones humides dans la ZPS : 2 054 ha

Dans la ZPS, les Zones Humides sont représentées essentiellement par la vallée de l'Ouche, la Haute-Vallée du Rhoin et la Haute-Vallée de la Cosanne (voir carte de l'hydrographie).

4.3 Les sites Natura 2000 « Habitats-Faune-Flore »

Nombre de sites « Habitats » inclus dans la ZPS : 5
Surface en sites « Habitats » dans la ZPS : 5 363 ha

Intitulé	Date de l'arrêté d'approbation du DOCOB	Surface totale	Surface incluse dans la ZPS	Organisme opérateur/animateur	Etat d'avancement
Forêts, pelouses, éboulis de la Vallée du Rhoin et du Ravin d'Antheuil	3 mai 2005	1 225 ha	1 225 ha	Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud	Docob validé Animation en cours
Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise	27 mai 2004	2 089 ha	2 027 ha	Communauté de communes de Gevrey-Chambertin	Docob validé Evaluation en cours Animation en cours
Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière-Côte de Beaune	3 mai 2005	1 673 ha	1 102 ha	Commune de Meloisey	Docob validé Animation en cours
Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	-	63 405 ha	996 ha	Biotope	Composition du comité de pilotage arrêtée DOCOB en cours
Cavités à chauves-souris en Bourgogne	14 mai 2013	3 537 ha	13 ha	Société d'histoire naturelle d'Autun	DOCOB validé

4.4 La Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux

<p>Surface totale de la réserve : 510 ha Surface incluse dans la ZPS : 510 ha, soit 0,8 % de la ZPS Décret de classification : décret n°2004-1363 du 10 décembre 2004 Communes concernées : Gevrey-Chambertin, Brochon</p>
--

• Réglementation

Le décret de création de la réserve précise la réglementation en vigueur, et en particulier (Ministère de l'écologie et du développement durable, 2004) :

- interdit de prélever ou d'introduire dans la réserve tout corps animal, végétal ou minéral, sauf pour raisons scientifiques et à l'exception de la cueillette de fruits sauvages et champignons pour une consommation personnelle ;
- autorise la chasse 2 jours par semaine ;
- autorise les activités forestières et pastorales en conformité avec le plan de gestion de la réserve ;
- interdit tous travaux privés ou publics, à l'exception des travaux d'entretien de la réserve ;
- interdit l'escalade sur le site « Bec de Judry » du 15 février au 15 juin.

• Objectifs à long terme du plan de gestion

Le plan de gestion pour la période 2014-2018 fixe 4 types d'objectifs à long terme, à savoir (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, ONF, 2014) :

- la conservation du patrimoine naturel, pour tous les habitats forestiers, les pelouses et ourlets xérophiles et les milieux rocheux ;
- l'appropriation sociale et l'intégration de la réserve Naturelle dans le tissu socio-économique local ;
- la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle ;
- la connaissance du patrimoine naturel.

• Actions mises en œuvre

L'évaluation du plan de gestion 2008 – 2012 (CCGC - ONF - Conservatoire des sites naturels bourguignons - LPO21, 2007) dresse le bilan des actions menées pendant cette période. Ont en particulier été mis en œuvre :

- de nombreux suivis et inventaires du patrimoine naturel de la réserve ;
- le débroussaillage et l'entretien par pâturage des pelouses calcaires de la réserve ;
- un principe de non intervention pour favoriser la naturalité des forêts ;
- des conventions avec les différentes fédérations sportives et la mise en place d'un plan de fréquentation ;
- différentes actions d'éducation à l'environnement ;
- une mise en cohérence des activités cynégétiques du site.

4.5 LIFE Bourgogne calcaire

Un programme **Life « Bourgogne calcaire »** porté par le CENB et l'ONF a été mené de 1999 à 2003 sur 9 sites Natura 2000 de Côte d'Or, et notamment les sites de la Côte dijonnaise, de la Côte de Beaune et de la Vallée du Rhoin.

De nombreuses actions ont été menées dans ce cadre, et notamment :

- Installation de 9 îlots de vieillissements dans la Combe Lavaux (Gevrey-Chambertin)

- Restauration de pelouses par broyage/bûcheronnage (77 ha dans le site de la Côte de Beaune, 6 ha dans le site de la Côte dijonnaise)
- Mise en place de pâturage (pâturage ovin sur 5 ha dans le site de la Vallée du Rhoin, pâturage ovin (100 ha) et bovin (20ha) dans le site de la Côte de Beaune, pâturage ovin sur 170 ha dans le site de la Côte dijonnaise)
- Pause de signalétique sur le terrain

4.6 La Réserve biologique intégrale du Bois de Ruère

Les réserves biologiques intégrales sont des espaces forestiers protégés dans lesquelles la forêt est laissée en libre évolution. Ce statut est applicable uniquement dans les forêts gérées par l'Office National de Forêts.

Surface de la RBI : 63,95 ha, soit 0,1 % de la ZPS
Localisation : forêt domaniale de Bligny-sur-Ouche
Commune concernée : Bligny-sur-Ouche
Validité du plan de gestion : 2014 - 2026

• Objectifs

- Permettre le développement de la biodiversité, en particulier des micro-habitats, de la faune saproxylique et de l'avifaune ;
- Etudier la place naturelle du hêtre sur les plateaux calcaires à sol très superficiel.

• Réglementation

Sont interdits les prélèvements d'espèces animales ou végétales, à l'exception des prélèvements de chasse (cervidés et ongulés), ainsi que l'accès des véhicules.
 L'accès du public est dissuadé mais n'est pas interdit.

• Actions programmées

- Non intervention, à l'exception de l'entretien du périmètre et de la sommière centrale (fauchage tous les 2 à 3 ans), et de l'abattage des arbres dangereux à proximité du chemin de randonnée ;
- Implantation de panneaux ;
- Etudes et suivis : chiroptères, champignons saproxyliques, reptiles, coléoptères, avifaune, flore.

4.7 Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB)

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ont pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées.

Nombre d'APB concernant la ZPS : 2
Surface en APB dans la ZPS : 273 ha, soit 0,5 % de la ZPS
Communes concernées : Baubigny, Bouilland, Bessey-en-Chaume, Bligny-sur-Ouche, Cormot-le-Grand, Gevrey-Chambertin, La Rochepot, Saint-Victor-sur-Ouche, Vauchignon

Intitulé	Date de l'arrêté	Surface totale (dans la ZPS)	Nombre d'entités (dans la ZPS)	Activités interdites
Sites de reproduction du Faucon Pèlerin	18/12/1986, modifié le 5/04/1993	316 ha (181 ha)	11 (6)	Du 15 février au 15 juin : - escalade - aile volante ou ULM au départ du site - travaux publics ou privés, à l'exception des travaux de débardage - allumage de feux
Sites à Hibou Grand-duc	1/12/ 2005	147 ha (92 ha)	4 (3)	Du 1^{er} décembre au 15 juillet : - travaux publics et privés (notamment extraction de matériaux et réaménagement de carrières) - exploitation forestière dans un rayon de 200 m autour de l'aire - activités de loisirs et sportives (à l'exception de la randonnée sur les sentiers balisés) - survol du site à moins de 150 m au dessus du site - allumage de feux Toute l'année : - travaux publics et privés susceptibles d'affecter l'habitat de l'espèce

4.8 Les sites classés et inscrits

Les sites classés et inscrits sont des espaces dont le caractère exceptionnel, sur le plan paysager, historique, culturel ou scientifique, justifie une protection nationale.

En site classé, toute modification (construction, aménagement, etc.) est soumise à autorisation.

En site inscrit, les interventions liées à la gestion courante du site sont exemptes d'autorisation.

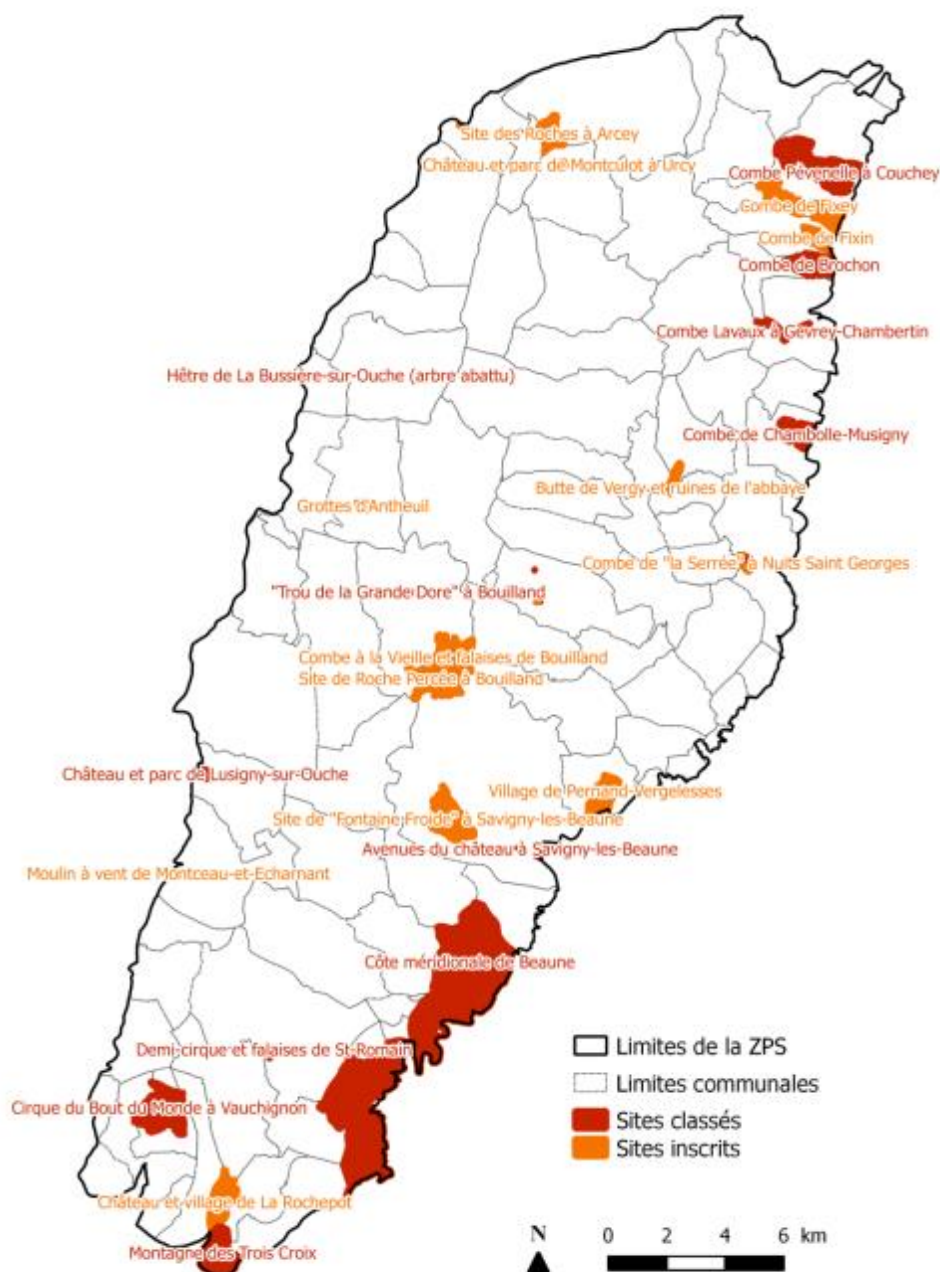
Nombre de sites classés dans la ZPS : 16 sur 2 429 ha, soit 4 % de la ZPS

Nombre de sites inscrits dans la ZPS : 16 sur 918 ha, soit 1,5 % de la ZPS

• Sites classés

Identifiant	Désignation	Surface totale (ha)	Surface dans la ZPS (ha)
21 SC 07	Avenues du château à Savigny-les-Beaune	Ponctuel	Ponctuel
21 SC 41	Château et parc de Lusigny-sur-Ouche	7	6,2
21 SC 52	Cirque du bout du monde à Vauchignon	198	197,9
21 SC 18	Combe de «la Serrée» à Nuits-Saint-Georges	7	88,7
21 SC 42	Combe de Brochon	92	85,2
21 SC 16	Combe de Chambolle-Musigny	81	1,4
21 SC 22	Combe Lavaux à Gevrey-Chambertin	40	37,2
21 SC 44	Combe Pévenelle à Couchey	235	220,8
21 SC 51	Côte méridionale de Beaune*	4 770	1649,8
21 SC 13	Demi-cirque et falaises de Saint-Romain	3	2,2
21 SC 05	Hêtre de La Bussière-sur-Ouche	Ponctuel	Ponctuel
71 SC 38	Montagne des trois croix	1220	136,4
21 SC 06	Parc Noisot à Fixin	6	1,2
21 SC 32	«Puits Groseille» à Arcenant	Ponctuel	Ponctuel
21 SC 39	«Trou de la Grande Dore» à Bouilland	5	2,2
21 SC 33	«Trou du Duc» à Arcenant	Ponctuel	Ponctuel
TOTAL		6664	2429,3

* Ce site dispose d'une charte réalisée en 1996 et qui pose notamment comme objectif « la sauvegarde et la mise en valeur des milieux naturels des plateaux et des combes ».



Carte 10 : Sites classés et inscrits dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne, IGN

- Sites inscrits

Identifiant	Désignation	Surface totale (ha)	Surface dans la ZPS (ha)
21 SI 02	Abords du Puits Groseille à Arcenant	Ponctuel	Ponctuel
21 SI 33	Butte de Vergy et ruines de l'abbaye	25	24,5
21 SI 08	Château et parc de Montculot à Urcy	8	8,0
21 SI 59	Château et village de La Rochepot	111	105,7
21 SI 19	Combe à la Vieille et falaises de Bouilland	217	212,3
21 SI 01	Combe de «la Serrée» à Nuits-Saint-Georges	9	167,1
21 SI 35	Combe de Fixey	176	48,8
21 SI 30	Combe de Fixin	49	13,7
21 SI 50	Grottes d'Antheuil	101	6,2
21 SI 18	Moulin à vent de Montceau-et-Echarnant	Ponctuel	Ponctuel

21 SI 04	Pont sur l'Ouche à Ste.Marie-sur-Ouche	Ponctuel	Ponctuel
21 SI 13	Ruines de l'abbaye Sainte-Marguerite à Bouilland	2	2,5
21 SI 03	Site de «Fontaine Froide» à Savigny-les-Beaune	143	144,3
21 SI 26	Site de Roche Percée à Bouilland	49	41,2
21 SI 07	Site des Roches à Arcey	67	58,8
21 SI 60	Village de Pernand-Vergelesses	89	85,4
TOTAL		1046	918,4

4.9 Les sites du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Nombre de sites gérés par le Conservatoire dans la ZPS : 23, groupés en 5 entités
Nombre de parcelles gérés par le Conservatoire dans la ZPS : 199
Surface en sites gérés par le Conservatoire dans la ZPS : 643 ha, soit 1,1 % de la ZPS

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne est une association de gestion et de protection du patrimoine naturel, créée en 1986 et adhérente à la Fédération des conservatoires d'espaces naturels. Il contribue à la préservation de sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion.

- **Sites du CENB situés sur la ZPS :**

Entité	Surface	Nombre de parcelles	Statut	Type(s) de milieu(x)
Pelouses de la Côte dijonnaise	414 ha	27	Convention avec les communes propriétaires (à l'exception du site des Lavières : 1,8 ha en propriété du CENB)	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses calcaires • Fruticées • Forêts
Pelouses de la Côte de Beaune	218 ha	44	Bail emphytéotique (94 ha) Convention avec les communes propriétaires (122 ha) Propriétés du CENB (2 ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses calcaires • Fruticées • Forêts
Pelouses de la vallée de l'Ouche	9,5 ha	1	Convention avec un propriétaire privé	<ul style="list-style-type: none"> • Marais tuffeux
Vallée du Rhoin	10,8 ha	46	Propriétés du CENB	<ul style="list-style-type: none"> • Forêts sur éboulis • Pelouses calcaires
Site à chiroptères	0,02 ha	1	Propriété du CENB	

Un bail emphytéotique est par ailleurs en projet entre le Conservatoire et la Commune de La Rochepot pour l'obtention de la gestion de pelouses, dans le cadre d'une mesure compensatoire à l'agrandissement d'une carrière.

- **Pratiques**

Le Conservatoire intervient principalement, soit **en régie**, soit au travers de **partenariats agricoles**. En régie, les interventions sont surtout manuelles ou mécaniques et consistent par exemple en des coupes de ligneux, du broyage de fourrés, des poses de clôtures...

Les actions développées en partenariat agricole peuvent être des contrats de mise à disposition ou des baux ruraux à clauses environnementales.

Ces baux bénéficient d'un cahier des charges adapté qui engage durablement chaque partie prenante. Les terrains sont mis à disposition des agriculteurs et en contrepartie, ceux-ci s'engagent à respecter un cahier des charges garantissant le maintien des enjeux biologiques.

La plupart des surfaces gérées en partenariat agricole le sont par pâturage extensif, le plus souvent par des moutons (notamment sur les pelouses sèches) et secondairement par des bovins, équins ou caprins. Le reste est exploité par fauche (CENB, 2015).

En outre, depuis 2015 le CENB met en place le pâturage par un **troupeau bovin** en régie pour assurer l'entretien de pelouses calcaires morcelées ou difficiles d'accès.



Carte 11 : Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels dans la ZPS. Source : CENB, IGN

PARTIE II - Diagnostic socio-économique

La méthode d'élaboration du diagnostic socio-économique ainsi que la légende des tableaux est présentée en **annexe ...**

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification
Démographie	1% de la ZPS en zone urbaine Densité globale : 25 hab. /km ² . 15 000 habitants environ en 2010	Population plus présente sur la périphérie de la zone
Planification urbaine	50% de la ZPS encadré par des documents opposables : 40 PLU et cartes communales 2 SCOT en cours de rédaction	SRCE Bourgogne validé en Les documents couvrent surtout les communes les plus habitées
Agriculture	38% de la ZPS en territoire agricole Nb d'exploitations	Viticulture, élevage, Grandes cultures, petits fruits et trufficulture. Présence de pelouses, prairies, bocages.
Sylviculture et filière bois	59% de la ZPS 88 forêts publiques (soit 54% de la surface forestière)	Forêt feuillue, plantations de résineux. Nombreux milieux patrimoniaux (pentes et éboulis).
Extraction de matériaux	0,4% de la ZPS 25 sites dont 15 en activité ou non réaménagés.	Carrières calcaires à ciel ouvert, en majorité hors d'eau.
Activités de loisirs	Plus de 32 clubs sur les communes Plus de 100 évènements sportifs par an	Pêche, chasse, randonnée à pied, à vélo, à cheval et en véhicule motorisé, escalade, parapente... La ZPS attire des sportifs de toute la Côte d'Or
Tourisme	plus de 7000 places d'hébergement 4 Offices du tourisme	Énotourisme, tourisme vert, culturel et motorisé.
Réseaux et infrastructures	980 km de routes (20km d'autoroute) 53 km de réseau électrique et 329 Km de distribution 59% de la ZPS en Territoire à Energie Positive	Des éoliennes ont été installées en 2014. 3 lignes à Haute tension et une autoroute traversent la ZPS.

Tableau 1 : Résumé du Diagnostic économique

Pour chaque activité humaine traitée, une évaluation a été faite de leur effet sur les espèces d'oiseaux à enjeux de la zone, qui sont présentées en Partie III. Un tableau bilan présente la synthèse des effets à la page 95.

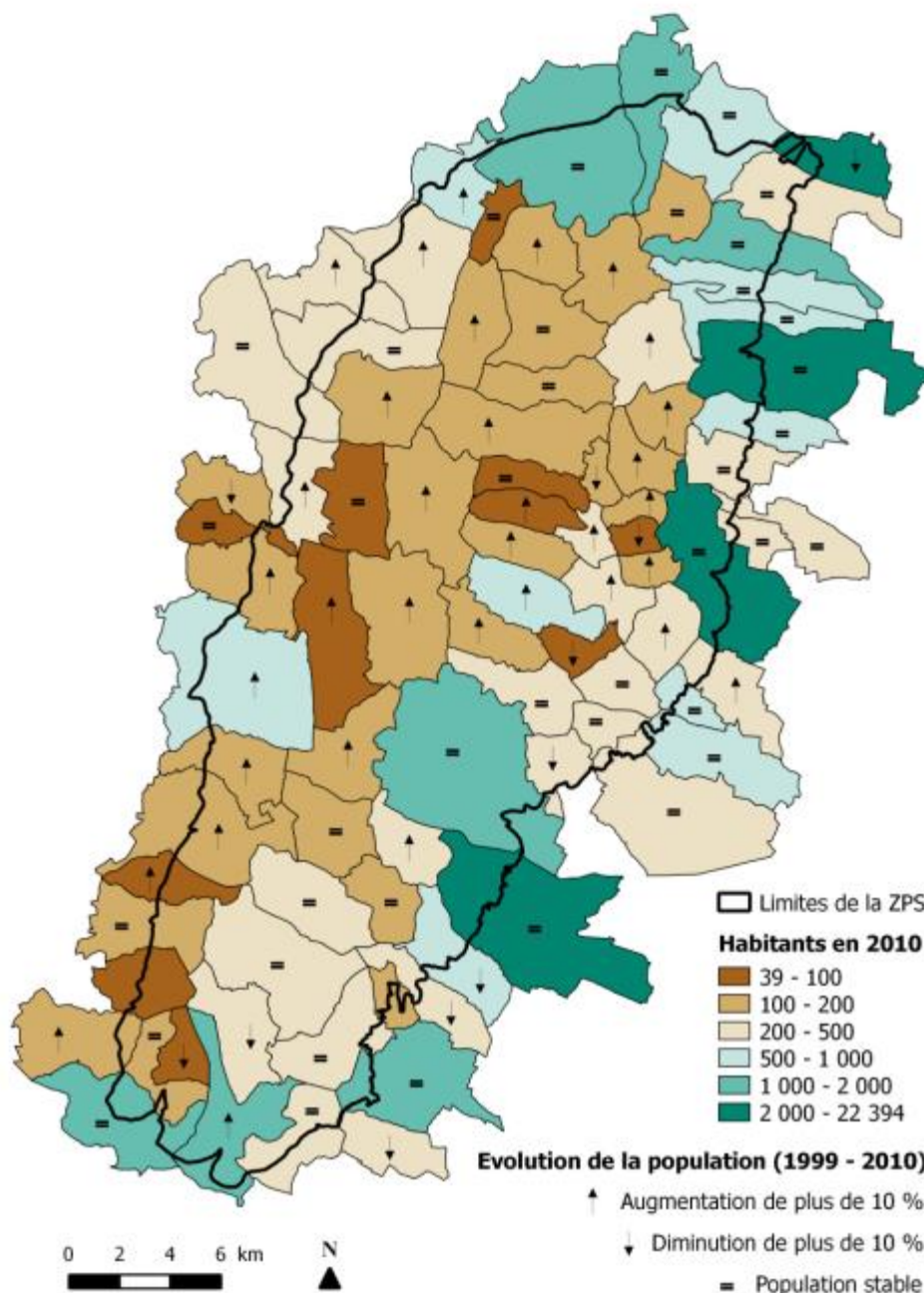
1 – Démographie

Nombre d'habitants sur les communes de la ZPS en 2010 : 80 453

Nombre d'habitants dans la ZPS en 2010 : environ 15 000

Densité moyenne des communes de la ZPS en 2010 : 76 hab. /km²

Evolution de la population entre 1999 et 2010 sur les communes de la ZPS : - 1,1 %



Carte 12 : Population dans les communes de la ZPS en 2010. Source : INSEE, IGN

• Situation en 2010

La population des communes concernées par le site Natura 2000 est relativement élevée, du fait de la présence de **villes importantes en périphérie** (Beaune avec 22 393 habitants, Chenôve avec 14 045 habitants). Les densités de population s'échelonnent de 5,9 hab. /km² (Aubaine) jusqu'au cas extrême de Chenôve, aux portes de Dijon, qui présente une densité de 1 875 hab. /km².

En revanche, l'analyse de la répartition du bâti montre que le site en lui-même est relativement peu peuplé, avec une **densité globale d'environ 25 hab. /km²**.

De plus, ce site Natura 2000 a la particularité de présenter une part importante de communes très peu peuplées : 10 d'entre elles comptent moins de 100 habitants, essentiellement dans les régions naturelles de la Montagne et du Plateau Sud (Antheuil, Aubaine, Vauchignon, etc.).

- **Evolution entre 1999 et 2010**

L'évolution démographique entre 1999 et 2010 semble s'être faite au profit des communes de la Montagne, tandis que les communes de la Côte et de l'Arrière-Côte ont pour la plupart vu leur population stagner ou diminuer pendant cette décennie.

Enfin, la population du site montre un vieillissement plus rapide qu'à l'échelle nationale. Ainsi, entre 1999 et 2010, la catégorie des plus de 60 ans a augmenté de 20 % tandis que celle des moins de 30 ans a diminué de 12 %.

2 – Planification urbaine et territoriale

2.1 Documents d'urbanisme

<p>Documents d'urbanisme communaux opposables dans la ZPS en 2014 : 40 Surface de la ZPS couverte par un document d'urbanisme communal opposable : 30 429 ha, Schémas de cohérence territoriale (SCOT) dans la ZPS : 2 soit 50,2 % de la ZPS</p>
--

- **Documents communaux**

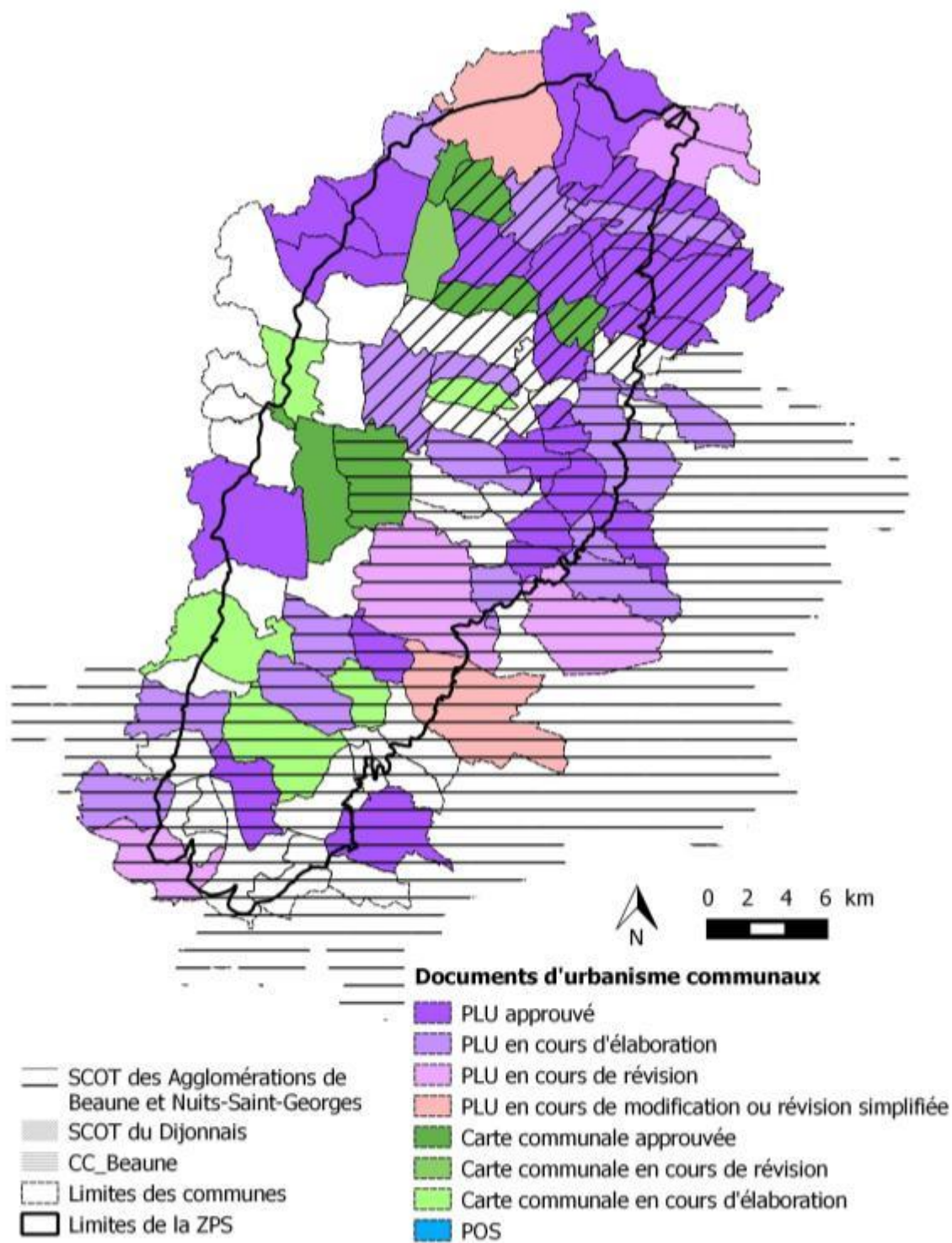
Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est un document qui, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il contient notamment un règlement, qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N). Le PLU remplace depuis 2000 le Plan d'Occupation des Sols (POS).

La **carte communale** est un document d'urbanisme simplifié qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés. Contrairement au PLU, la carte communale ne peut pas réglementer les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions, densités, stationnement, espaces verts...).

Les communes qui ne disposent pas d'aucun document d'urbanisme appliquent le **règlement national d'urbanisme**.

- **Schémas de cohérence territoriale (SCOT)**

Le SCOT est un document qui définit un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie, dans le but de mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, de logement, de développement économique, de transport et d'environnement. Les documents d'urbanisme communaux doivent être compatibles avec le SCOT lorsqu'il existe.



Carte 13 : Documents d'urbanisme applicables et en cours dans la ZPS en 2014.
 Source : DDT Côte d'Or, IGN

Les enjeux des SCOT et leur application au niveau environnemental :

NOM	SCOT du Dijonnais	SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges
Année d'approbation	2010	2014
Nombre de communes (dans la ZPS)	116 (26)	79 (40)
Enjeux et objectifs propres au territoire de la ZPS	<ul style="list-style-type: none"> • Côte : valoriser l'activité viticole et le tourisme vert, et maîtriser les risques et les nuisances • Hautes-Côtes : préserver et valoriser le patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Côte : enjeux paysagers • Hautes-Côtes : enjeux écologiques, paysagers et en lien avec la ressource en eau
Transcription des enjeux écologiques attendue dans les documents communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Au sein des sites Natura 2000 « Habitats » : inconstructibilité, à l'exception d'aménagements de services publics et d'intérêt collectif. • Au sein de la ZPS, des APPB, de la Réserve naturelle, et pour les ripisylves, milieux humides et boisements importants : en dehors des zones urbaines, classement de préférence en N, A ou Ap*. Seuls les logements liés à l'activité agricole, aux loisirs et au tourisme sont tolérés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au sein des sites Natura 2000 « Habitats », des APPB, des ZNIEFF de type 1, des zones humides et des pelouses calcaires : inconstructibilité, à l'exception d'aménagements d'utilité publique sans alternative possible, et des villages de Bouilland, Saint-Romain, des hameaux d'Orches et Evelle. • Au sein de la ZPS : principe de maintien de l'occupation du sol actuelle sans bouleversement important.

*N : naturel, A : agricole, Ap : agricole avec intégration paysagère des bâtiments

• Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Incitation au maintien d'un maillage bocager	Aigle botté	H	Linéaire de haies
	Chevêche d'Athéna	H / R	
	Milan royal	H	
	Petit duc scops	H	
	Pie-grièche écorcheur	H / R	
	Torcol fourmillier	H / R	
Maîtrise de l'urbanisation sur les secteurs à enjeux écologiques	Alouette lulu	H	Surface urbanisée
	Pouillot de Bonelli	H	
Etalage urbain sur les habitats d'espèce	Toutes les espèces	H	Surface urbanisée

H = Habitat, R = Reproduction, A = Alimentation

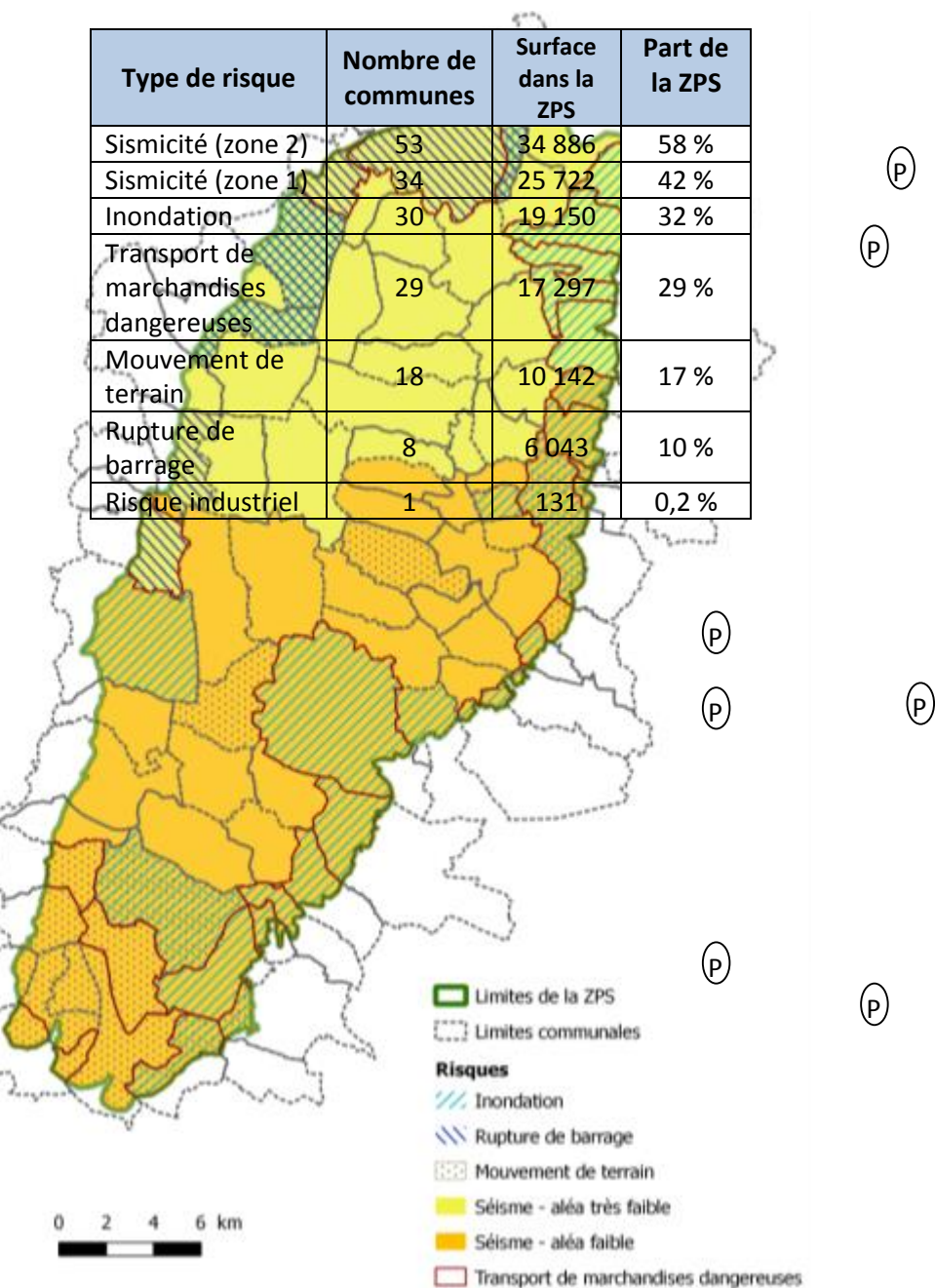
● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

2.2 Zonage du risque

Risques présents dans la ZPS : sismicité, inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage, transport de marchandises dangereuses, (risque industriel)

Nombre de communes ayant bénéficié au moins un fois d'un arrêté de catastrophe naturelle : 70

Type de risque	Nombre de communes	Surface dans la ZPS	Part de la ZPS
Sismicité (zone 2)	53	34 886	58 %
Sismicité (zone 1)	34	25 722	42 %
Inondation	30	19 150	32 %
Transport de marchandises dangereuses	29	17 297	29 %
Mouvement de terrain	18	10 142	17 %
Rupture de barrage	8	6 043	10 %
Risque industriel	1	131	0,2 %



Carte 14 : Zonages des risques sur le territoire de la ZPS. Source : Portail PRIM

- **Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)**

Un PPRI est un document qui régit l'urbanisation dans les zones soumises aux risques d'inondation. Le PPRI fait partie des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP). Ces derniers s'intéressent aux risques générés par différents phénomènes naturels tels que les mouvements de terrains, les inondations, les séismes... et pouvant impacter les activités humaines.

Les PPRI approuvés en 2015 sont indiqués par le logo (P) sur la carte 15.

- Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Maîtrise de l'urbanisation en zone inondable	Alouette lulu	H	Surface urbanisée
	Pouillot de Bonelli	H	
Limitation de l'artificialisation des berges	Cincle plongeur	R	Linéaire artificialisé
	Martin pêcheur	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

2.3 Analyse foncière

Surfaces en propriété publique : 23 327 ha, soit 38 % de la surface cadastrale de la ZPS
Surface en propriété privée : 37 293 ha, soit 62 % de la surface cadastrale de la ZPS

- Données statistiques

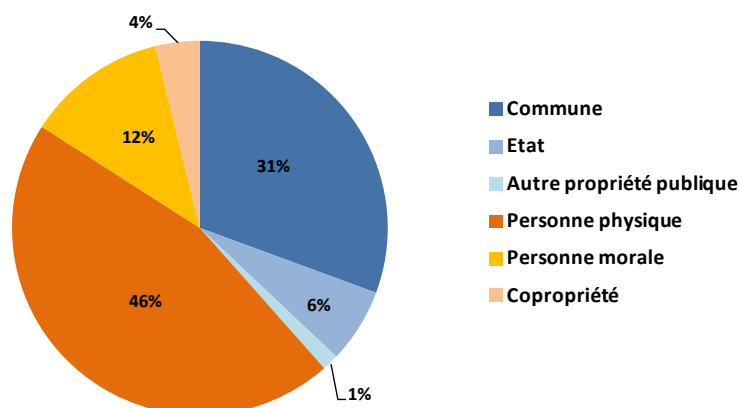


Figure 1 : Répartition des types de propriété par surface dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne

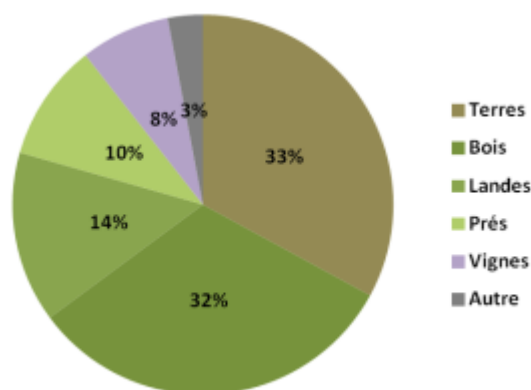


Figure 2 : Répartition des propriétés privées par type de surface. Source : DREAL Bourgogne

Les propriétés publiques concernent essentiellement des surfaces boisées (17 997 ha) et des landes (3 676 ha).

- Le marché foncier (SAFER Bourgogne Franche-Comté, 2012)

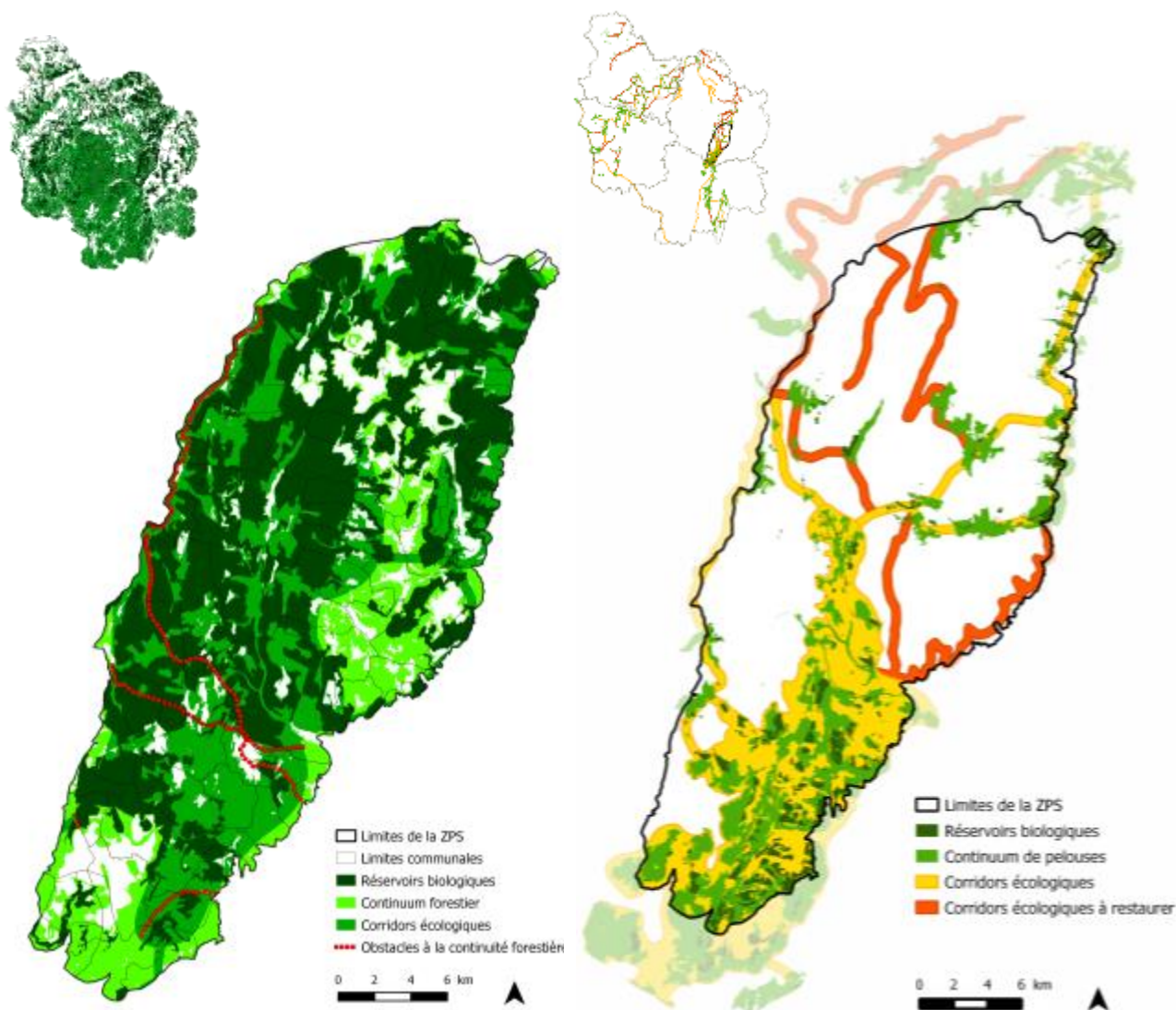
Le marché foncier agricole sur les cantons concernés par la ZPS est relativement dynamique en termes de surfaces vendues, avec en moyenne environ 100 ha de terres agricoles vendues chaque année par canton.

En revanche, de fortes disparités existent en termes de valeur, entre d'une part les cantons de la Côte viticole, pour lesquels les ventes ont dépassé 3 000 000 euros par canton en 2011, et d'autre part les cantons de la Vallée de l'Ouche, pour lesquels les ventes ont été inférieures à 500 000 euros par canton cette même année.

Concernant les terrains destinés à l'artificialisation, les cantons de Beaune Nord et de Bligny-sur-Ouche montrent la plus forte dynamique, tandis que les cantons du Nord de la ZPS (Gevrey-Chambertin et Vallée de l'Ouche) sont très peu concernés par ces ventes (moins de 2 ha en 2011).

2.4 Trame verte et bleue

Surface désignée réservoir de biodiversité dans la ZPS : 2720 ha de pelouses, 28 000 ha de forêt



- **Le Schéma de Cohérence Ecologique de Bourgogne (SRCE)**

Les trames vertes et bleues ont pour objectif de « favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats » et de « préparer l'adaptation au changement climatique et préserver les services rendus par la biodiversité ». Elles sont définies régionalement dans un document cadre, le Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE). En Bourgogne il a été élaboré de 2009 à 2011 (Ecosphère, 2011) et validé le 6 mai 2015.

L'Etat et les collectivités ont obligation de prendre en compte le SRCE dans les documents d'urbanisme (c'est un document imposable).

- **La Trame verte et bleue dans la ZPS**

D'après le SRCE, la ZPS est essentiellement concernée par 2 sous-trames :

- La **sous-trame « Forêts »** : la quasi-totalité du territoire a été identifiée comme un grand ensemble de réservoirs de biodiversité¹ forestier. Seul le secteur d'Urcy à Ladoix-Serrigny en est exclu. Ce grand ensemble fait le lien entre les massifs forestiers de la Côte Nord dijonnaise, de la plaine de Saône et du Morvan, malgré de nombreux « points noirs » au niveau des axes routiers et autoroutiers.
- La **sous-trame « Pelouses sèches »** : bien qu'elle ne concerne qu'une faible partie du territoire, la ZPS concentre une grande part des réservoirs de biodiversité de la Bourgogne, et détient donc une responsabilité régionale importante pour cette trame. De plus, la ZPS fait le lien entre les pelouses calcaires au Nord de Dijon et celles des côtes châlonnaise et mâconnaise au Sud. Au sein de la ZPS, l'autoroute A6 constitue un « point noir » important pour la circulation Nord-Sud des espèces.

Les sous-trames « Milieux humides » et « Prairies » identifiées dans le SRCE concernent dans une moindre mesure la ZPS. Cependant, ces sous-trames sont liées à des enjeux avifaunistiques importants. Les corridors écologiques pour ces milieux se trouvent respectivement dans la vallée de l'Ouche et la vallée du Rhoin, sur les secteurs de Bessey-en-chaume, Mandelot et Meloisey, ainsi que sur le secteur de Détain et Bruant.

Les enjeux identifiés sur le territoire de la ZPS sont l'aménagement de nouveaux passages pour la faune forestière sous l'A38, la poursuite des inventaires concernant les pelouses sèches (secteur entre la vallée de l'Ouche et la côte dijonnaise), et la restauration de la continuité de l'Ouche par effacement des ouvrages.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Maintien d'un maillage bocager	Aigle botté	H	Linéaire de haies
	Chevêche d'Athéna	H	
	Milan royal	H	
	Petit duc scops	H	
	Pie-grièche écorcheur	H	
	Torcol fourmillier	H	
Maintien et restauration de pelouses calcaires	Alouette lulu	R	Surface de pelouses calcaires
Maintien d'une mosaïque de milieux ouverts	Alouette lulu	H	Taille moyenne des parcelles agricoles (RPG)
	Busard cendré	H	
	Chevêche d'Athéna	H	
	Circaète Jean-le-Blanc	H	
	Milan noir	A	
Conservation des ripisylves	Martin pêcheur	H	Linéaire de ripisylve
	Milan noir	R	
	Pic épeichette	H	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

¹ Il s'agit de zones homogènes contenant une forte densité de réservoirs de biodiversité, reliés entre eux de manière continue.

● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

3 - Agriculture et pastoralisme

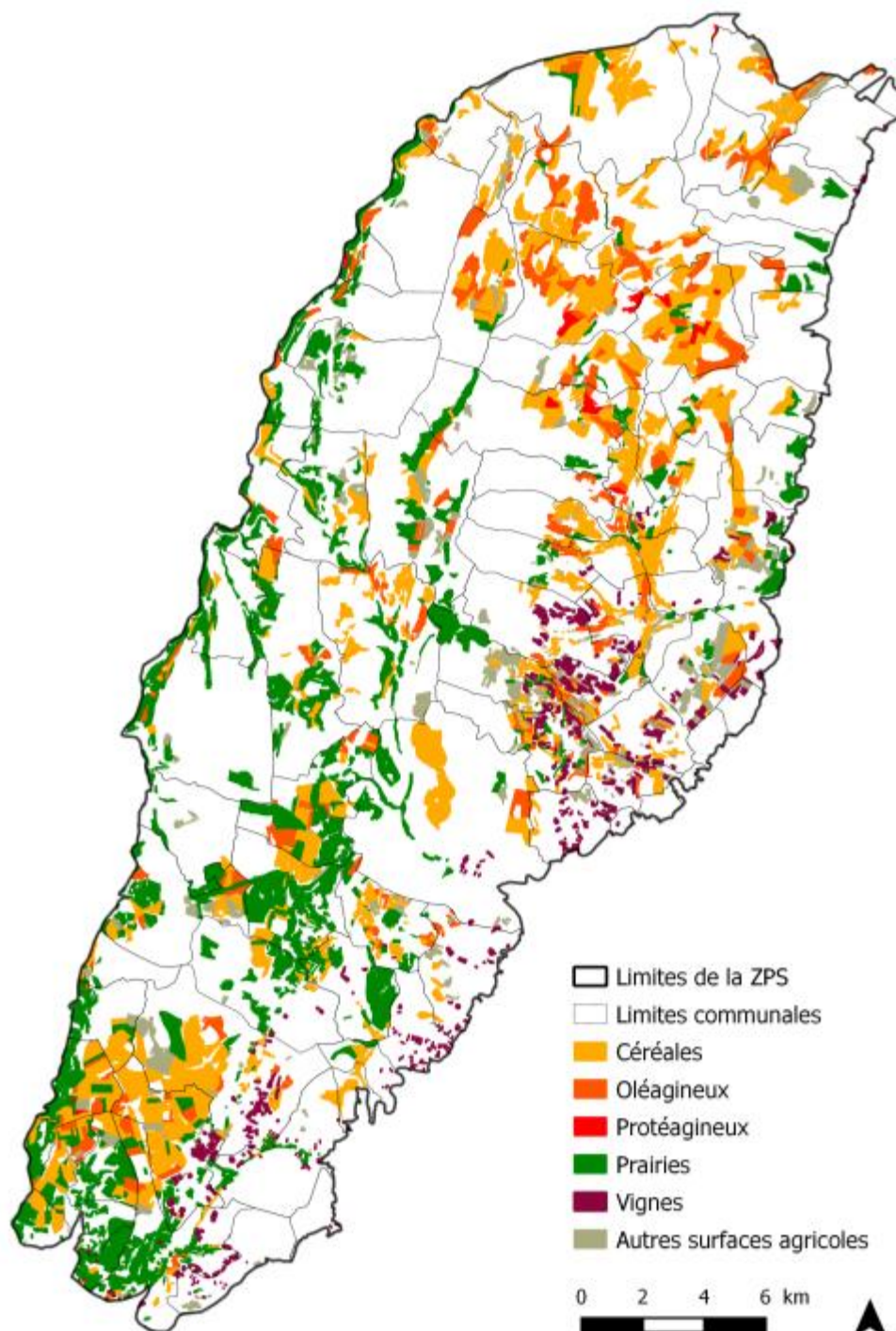
3.1 Données générales

Milieus naturels concernés : pelouses, prairies

Surface concernée dans la ZPS : 23 900 ha, soit 39 % de la ZPS

Nombre d'exploitations agricoles sur les communes de la ZPS : 1 212

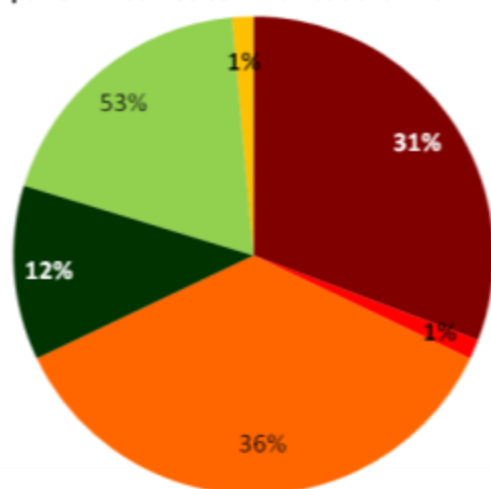
Nombre d'actifs agricoles sur les communes de la ZPS : 4 365, soit 11,4 % de la population active



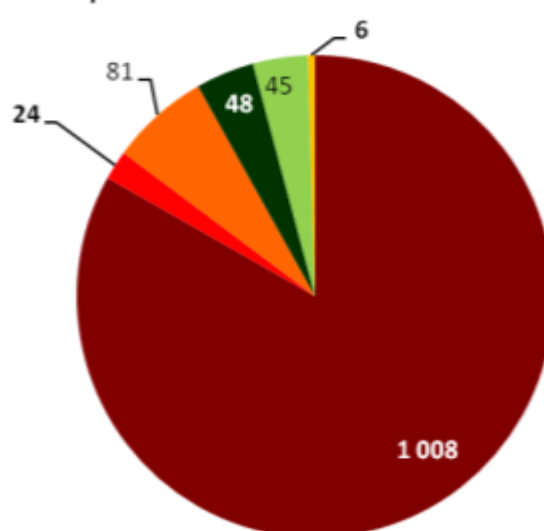
Carte 17 : Surfaces agricoles dans la ZPS en 2012. Source : RPG 2012

- Données statistiques

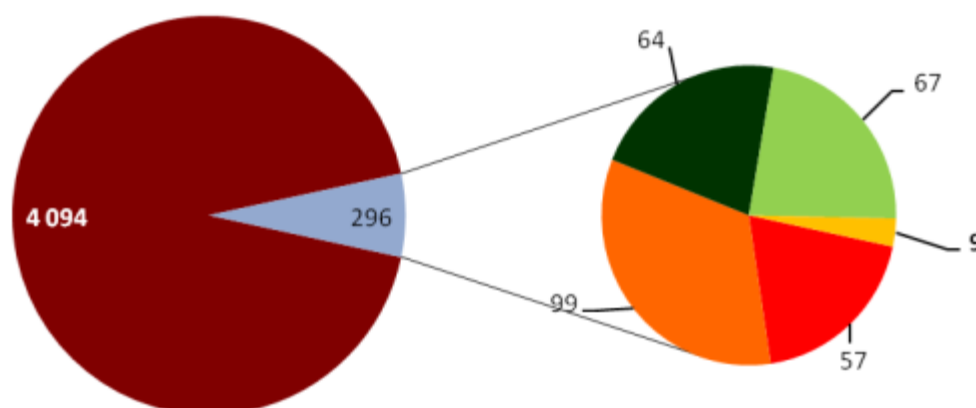
Répartition de la surface agricole par OTEX sur les communes de la ZPS



Nombre d'exploitations par OTEX sur les communes de la ZPS



Main d'oeuvre par OTEX sur les communes de la ZPS (en UTA)



Légende

■ Viti-culture
■ Maraichage, horticulture, cultures permanentes
■ Grandes cultures
■ Elevage
■ Polyculture - polyélevage
■ autres

Source RA 2010

Traitement : DRAAF Bourgogne, SRISE

OTEX : Orientation technico-économique

Contexte départemental

Les communes de la ZPS concentrent à elles seules 25 % des sièges d'exploitations agricoles de Côte d'Or, pour seulement 6,7 % de la SAU départementale. Le secteur viticole concentre la majorité des exploitations comme de la main d'oeuvre.

Evolution de 1988 à 2010

Indicateur	Evolution entre 1988 et 2000	Evolution entre 2000 et 2010
Surface agricole utile (SAU)	- 2,5 %	- 2,6 %
Nombre d'exploitations	- 11 %	- 19 %
Nombre d'actifs (UTA)	+ 2 %	+ 6 %
SAU/exploitation	+ 9,8 %	+ 20,4 %
UTA/exploitation	+ 15 %	+ 31 %

Source : Recensement agricole

Agriculture biologique
(Source : GAB 21 - 2014)

127 producteurs labellisés « Agriculture biologique » sont recensés sur les communes de la ZPS, dont 99 exclusivement viticoles.

Ces exploitations sont situées sur 38 communes différentes, essentiellement sur la Côte viticole, sur le Plateau Sud et dans la Haute vallée de l'Ouche.

La surface en bio sur ces communes couvre 2 264 ha, soit 7,5 % de la SAU des communes.

- **Description**

Bien que couvrant plus d'un tiers du territoire de la ZPS, les surfaces à vocation agricole (culture, prairies et pelouses) présentent un morcellement important, à l'exception du Plateau Sud (zone de grandes cultures majoritaires), des Côtes de Nuits et de Beaune où la SAU est exclusivement plantée en vigne, et dans une moindre mesure des Hautes-Côtes.

Les productions comme les pratiques y sont très diversifiées (viticulture, élevage, grandes cultures....), et se répartissent sur le territoire en fonction de la topographie et des sols. Les coteaux de l'Est de la ZPS accueillent ainsi l'essentiel des surfaces viticoles, tandis que les grandes cultures s'étendent sur les secteurs de plateaux ou en fond de vallée. L'élevage occupe quant à lui les rebords de plateau et les vallées du Rhoin et de l'Ouche.

3.2 La viticulture

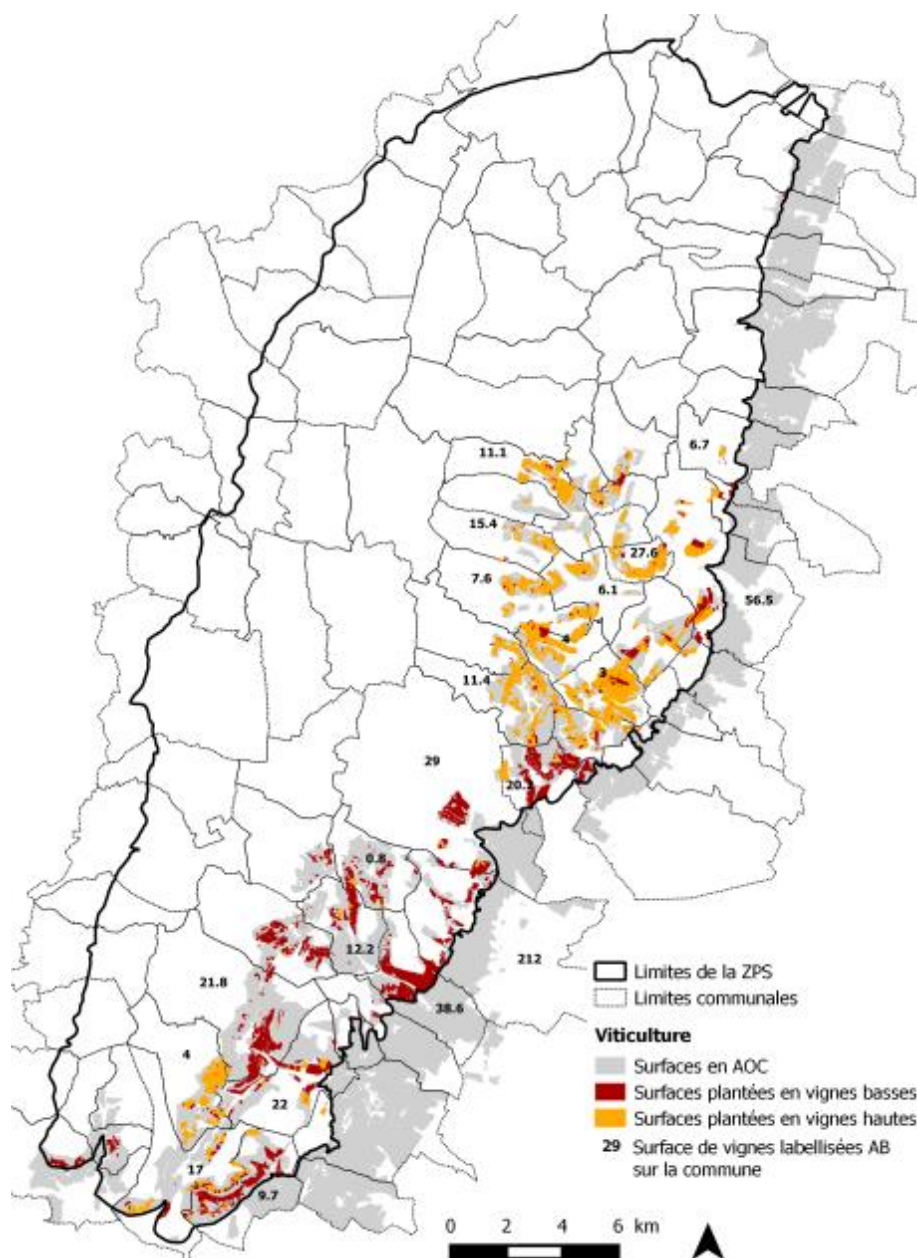
Surface concernée dans la ZPS : 2 651 ha, soit 4,4 % de la ZPS
Surface moyenne de vignes dans la ZPS par propriétaire : 1,36 ha
Surface en appellation d'origine contrôlée :
Nombre d'exploitations sur les communes de la ZPS : 1008

- **Données statistiques**

Situation en 2014

Type d'appellation	Surface AOC	Surface plantée	Dont vignes hautes	Surface plantée / Surface AOC
Régionale*	4 270 ha	413 ha	167 ha	9,7 %
Hautes Côtes	3 998 ha	1 607 ha	891 ha	40,2 %
Communale	1 104 ha	651 ha	10 ha	59 %
Grand cru	29 ha	29 ha	-	100 %
TOTAL	10 422 ha	2 671 ha	1 068 ha	25,6 %

* L'ensemble des parcelles bénéficiant d'une AOC sont classées en appellation régionale. Ces surfaces correspondent aux parcelles classées uniquement en appellations régionales, hors Hautes Côtes. Sources : INAO, IGN Orthophoto



Carte 18 : La viticulture dans la ZPS. Sources : INAO, Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, IGN Ortho

Viticulture biologique

Les communes de la ZPS comptent 99 viticulteurs et plus de 1 300 ha (soit 49%) de vignes labellisées AB, dont 20 viticulteurs et 186 ha dans le secteur des Hautes-Côtes.

Evolution de 1988 à 2010

Sur les communes de la ZPS, les surfaces en cultures permanentes (qui incluent très majoritairement la vigne, mais aussi les vergers et les cultures de cassis par exemple) ont augmenté de 7,9 % entre 1988 et 2000, et de 5 % entre 2000 et 2010. Ces chiffres montrent un ralentissement progressif de la dynamique de plantation (Source : RGA 2010).

- **Pratiques**

Deux types de viticulture sont représentés dans la ZPS :

- les vignes hautes, majoritaires dans les Hautes-Côtes,
- les vignes basses, majoritaires sur les Côtes de Beaune et de Nuits.



Vignes hautes à Arcenant

Seuls les cahiers des charges des AOC « Hautes Côtes de Beaune » et « Hautes Côtes de Nuits » autorisent la culture en vignes hautes. La réglementation imposée par les cahiers des charges des différentes appellations sont résumées dans le tableau suivant.

Type de viticulture	Vignes hautes AOC « Hautes Côtes de Beaune » et « Hautes Côtes de Nuits »	Vignes basses Autres appellations
Densité minimale	4 000 pieds / ha	9 000 pieds / ha
Ecartement maximal des rangs	3 m	1,25 m
Enherbement	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise de l'enherbement des inter-rangs • Enherbement permanent des tournières obligatoire 	Enherbement permanent des tournières obligatoire pour certaines appellations
Herbicides	Utilisation d'herbicides de pré-levée interdite si la densité est inférieure à 8 000 pieds / ha	-

Les cépages utilisés sont essentiellement le pinot noir, le chardonnay et l'aligoté. L'itinéraire technique « classique » utilisé en viticulture dans la ZPS est le suivant :

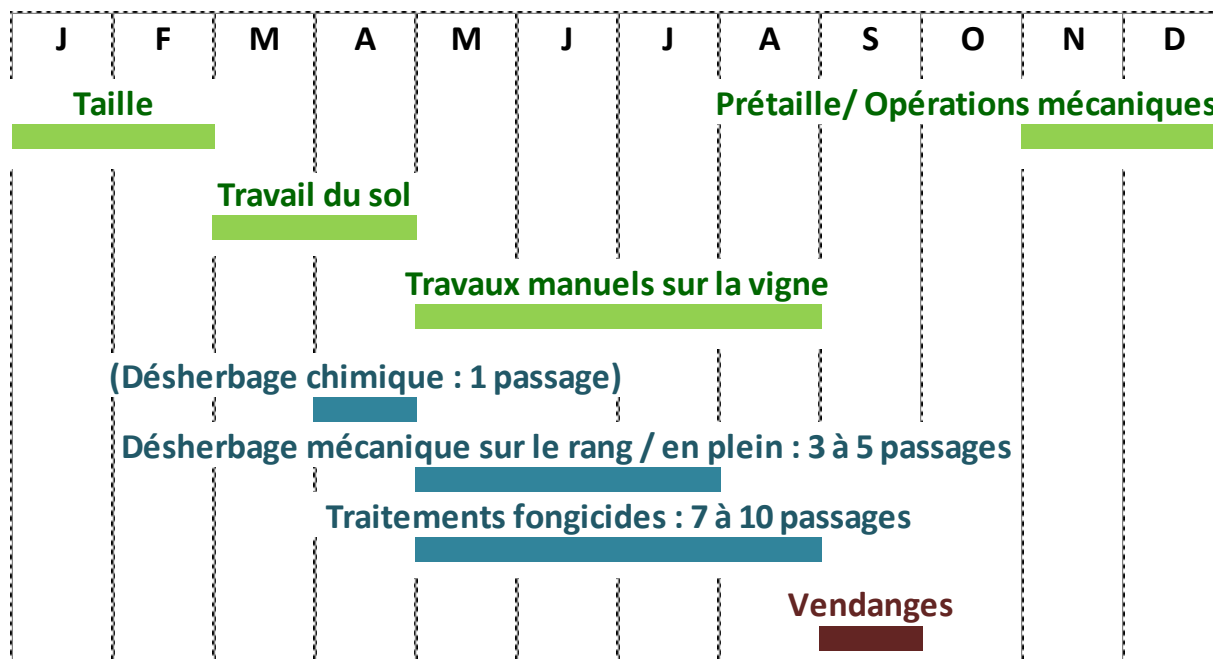


Figure 2 : Calendrier cultural de la vigne. Sources : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, BIVB, Agreste

Les évolutions récentes montrent une quasi suppression de l'utilisation d'insecticides ainsi qu'une diminution importante de l'utilisation d'herbicides. Les fongicides sont en revanche encore très largement utilisés, aussi bien en vigne haute qu'en vigne basse (DRAAF Bourgogne, 2012).

Dans le secteur des Hautes-Côtes, la vigne est fréquemment intégrée dans un système de polyculture.

- **Filière**

Près de 90 négociants en vin sont présents sur l'ensemble des communes de la Côte viticole, de Fixin à Saint-Aubin. Une coopérative viticole dessert également le secteur de la ZPS : la Cave des Hautes-Côtes Nuiton-Beaunoy à Beaune. En parallèle, de nombreux viticulteurs pratiquent la vente directe, en particulier dans le secteur des Hautes-Côtes de Nuits et de Beaune (*voir Tourisme*).

Deux groupes de développement viticole sont présents sur la ZPS, ainsi qu'un groupe de viticulteurs bio, animés par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

- **Projets**

L'association « **Paysages de Corton** » a été créée en 2011 et regroupe une quarantaine de domaines viticoles, des organismes professionnels et les communes de Pernand-Vergeless, Ladoix-Serrigny et Aloxe-Corton. Elle travaille, entre autres actions, à la protection de la qualité de l'eau et des sols, à la prise en compte des risques d'érosion et à l'intégration de la biodiversité dans les systèmes de production. A titre d'exemple, des haies ont été replantées en domaine viticole, et des ruches ont été installées pour favoriser la pollinisation.

Les « **Climats de Bourgogne** » ont été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2015. Les « Climats du vignoble de Bourgogne » correspondent aux parcelles viticoles des Côtes de Nuits et de Beaune, dans leurs composantes géomorphologique, climatique, historique, culturelle, et paysagère. Les Climats sont délimités à l'Ouest par la ligne de coteau et à l'Est par la RD 974. La surface proposée au classement couvre 13 475 ha (1 589 ha dans la ZPS), entourés d'une zone tampon de 49 755 ha (27 949 ha dans la ZPS). 60 communes de la ZPS sont concernées.

La candidature pour le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO a été déposée au titre des Sites culturels, et est inscrite sur la Liste indicative des biens proposés par la France depuis 2002.

Le plan de gestion du site liste 14 objectifs autour de 3 axes : sauvegarde, valorisation et développement. Les principales mesures concernant l'environnement et les milieux naturels sont les suivantes :

Objectifs	Exemples d'actions	Calendrier
Lutte contre l'étalement urbain	Elaboration d'un vademecum des enjeux et objectifs à prendre en compte pour une meilleure intégration des zones d'activités existantes et futures	Réalisé en 2014
Maintien et amélioration de l'environnement naturel et maîtrise du paysage du géosystème	Définition d'une doctrine concernant l'éolien	Etude achevée en 2012
	Création de sites classés sur 12 000 ha au Nord de Beaune et sur la Côte de Nuits	Procédure engagée en 2014
	Création d'AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) sur 16 communes	Procédure engagée en 2014
	Mise en place d'un fonds « climats » pour la restauration du patrimoine vernaculaire	Premiers travaux de restauration réalisés en 2014

Maitrise et traitement des affluents vinicoles et viticoles et réduction de l'impact des produits de traitement sur le milieu naturel	Mise en place d'aires de lavage des engins viticoles	?
	Bio-surveillance des rivières	Premier bilan de 3 années de suivi en 2014
Définir une stratégie de destination touristique partagée et identifiable	Création d'un guide et d'itinéraires de découverte des « climats »	Création en cours en 2014

Par ailleurs, de très nombreuses actions de communication sont mises en œuvre, dont la Semaine des Climats qui a lieu tous les ans en mai.

Diverses commissions techniques ont été mises en place pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion du site. Parmi ces commissions, la commission Environnement est pilotée conjointement par le BIVB et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

• **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Mosaïque de milieux ouverts	Alouette lulu	H	
Développement de l'enherbement des inter-rangs de vigne	Alouette lulu	A	
	Oedicnème criard	H	
Intensification des pratiques agricoles	Alouette lulu	A	
	Bondrée apivore	A	
	Milan royal	A	
	Oedicnème criard	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
Utilisation de biocides	Alouette lulu	A	
	Bondrée apivore	A	
	Busard cendré	A	
	Chevêche d'Athéna	A	
	Cigogne noire	A	
	Engoulevent d'Europe	A	
	Martinet à ventre blanc	A	
	Petit duc scops	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
	Torcol fourmillier	A	
Pollution des ruisseaux et des étangs	Cigogne noire	A	Qualité des cours d'eau
	Cincol plongeur	A	

H = Habitat, R = Reproduction, A = Alimentation

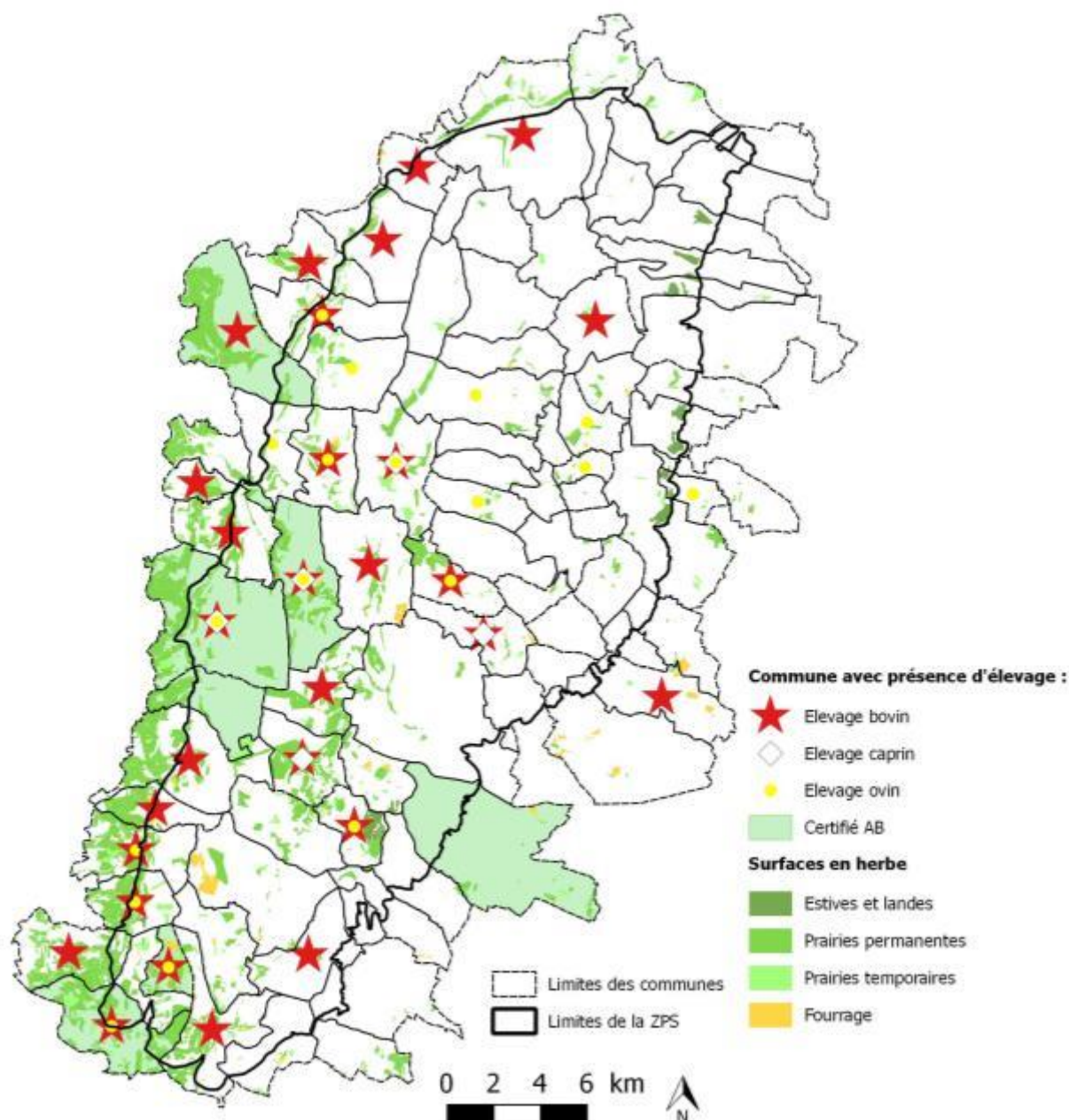
● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

3.3 L'élevage

Surface concernée dans la ZPS : 5 330 ha

Nombre d'UGB sur les communes de la ZPS en 2014 : 6 867

Nombre d'exploitations sur les communes de la ZPS : 48 en élevage et 45 en polyculture – élevage



Carte 19 : L'élevage dans la ZPS. Sources: RPG 2012, INSEE, GAB21

La surface toujours en herbe (prairies permanentes et estives) couvre 4 551 ha, soit 7,5 % de la ZPS. Cependant cette donnée issue du RPG 2012 représente la surface des ilots dont l'herbe est la « culture majoritaire de l'ilot » et est donc peu précise.

Agriculture biologique

La surface consacrée à l'élevage et la polyculture-élevage sous le label AB (Agriculture Biologique) était de 615 ha pour 8 exploitations agricoles en 2014 (source : GAB21), soit 2 % de la SAU des communes de la ZPS.

Contexte départemental

Indicateur	En 2010	Evolution entre 1988 et 2000	Evolution entre 2000 et 2010
Cheptel total (UGB)	6 867	- 19 %	- 17 %

• Pratiques

L'élevage bovin est exclusivement allaitant, la race charolaise étant prédominante sur le territoire de la ZPS. L'élevage ovin concerne également essentiellement des races nourrices.

Compte tenu de la faible productivité des prairies, en particulier sur les plateaux, environ la **moitié** de la surface en herbe des exploitations est consacrée au pâturage, tandis que l'autre moitié est fauchée.

Sur les surfaces pâturées, le **chargement** moyen recommandé par la Chambre d'agriculture est de 1,7 à 2 UGB/ha au printemps, puis d'environ 1,1 UGB/ha en été (Chambre d'agriculture de Côte d'Or, 2014). Ce chargement correspond à 1 vache allaitante et son veau par hectare, 11 brebis ou encore 5 à 6 chèvres.



Environ la moitié des surfaces en herbe reçoivent des **intrants**, azote minéral ou fumier, en début ou plus fréquemment à la sortie de l'hiver (DRAAF Bourgogne, 2012).

Les traitements antiparasitaires du bétail sont réalisés majoritairement au cours de l'hiver, 3 semaines à un mois avant les mises-bas. Des traitements complémentaires sont réalisés en été sur les jeunes. Les traitements sont généralement plus fréquents en troupeau ovin ou caprin.

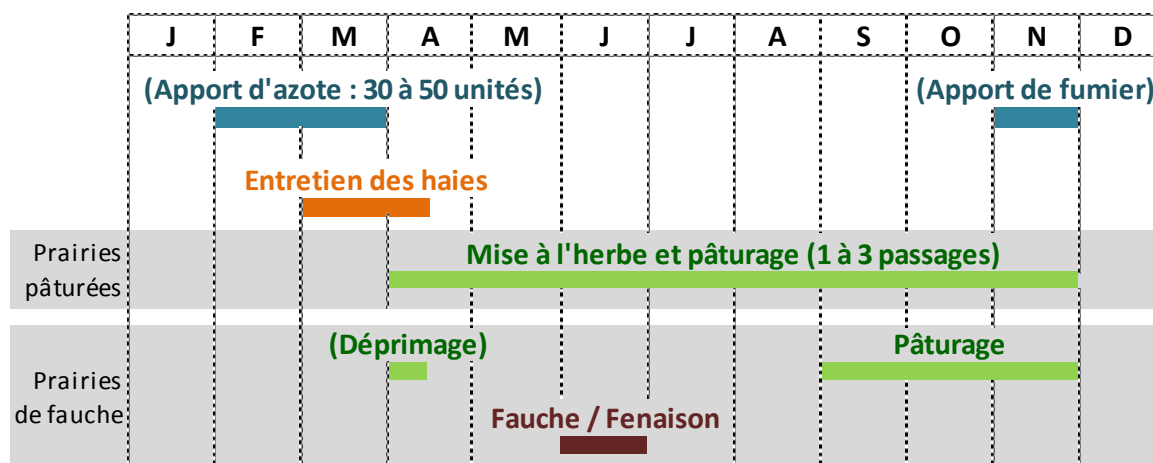


Figure 3 : Calendrier de gestion des prairies. Source : Agreste, Chambre d'agriculture de Côte d'Or

• Filière

Trois coopératives organisent la filière viande sur le territoire :

- La coopérative « Bourgogne du Sud » à Nolay : fourniture en alimentation du bétail et petit matériel d'élevage ;
- La « Société coopérative agricole pour l'élevage moderne en Bourgogne » à Ivry-en-Montagne : déshydratation de fourrages ;
- La « Coopérative des abattoirs de Beaune ».

La vente directe est également présente sur le territoire, à Bligny-sur-Ouche, Lusigny-sur-Ouche, Fussey, Aubigny-la-Ronce et Reulle-Vergy pour la viande et Détain-Bruant, Aubaine et Echevonne pour les fromages de chèvres.

Le territoire de la ZPS est concerné pour 46 communes au Nord et à l'Ouest par le périmètre de l'AOP époisses. Aucun producteur habilité pour l'AOP n'est cependant connu sur le territoire.

- **Projets**

Six exploitations de la ZPS sont engagées dans la démarche « **Le Goût d'ici – Made in Pays beaunois** ». Cette démarche, initiée en 2009 par la Communauté d'Agglomération de Beaune et le Pays beaunois, vise à promouvoir une filière de proximité pour la viande bovine charolaise. En garantissant un débouché local et une juste rémunération des éleveurs, cette démarche permet le maintien d'une agriculture extensive sur le territoire et l'entretien des paysages et des milieux associés.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Maintien d'une mosaïque de milieux ouverts	Alouette lulu	H	Evolution des surfaces en prairie, pelouse et culture (RPG)
	Busard cendré	H	
	Chevêche d'Athéna	H	
	Circaète Jean-le-Blanc	H	
	Milan noir	A	
Maintien d'un maillage bocager, maintien des haies	Aigle botté	H	Longueur et connectivité du linéaire de haies
	Chevêche d'Athéna	H	
	Milan royal	H	
	Petit duc scops	H	
	Pie-grièche écorcheur	H	
Maintien d'un système agropastoral extensif	Milan royal	H	EC des populations de PGE et Petit duc
	Petit duc scops	H	
	Pie-grièche écorcheur	H	
Conservation des ripisylves	Martin pêcheur	H	Linéaire de ripisylve
	Milan noir	R	
	Pic épeichette	H	
Intensification des pratiques agricoles	Alouette lulu	A	Surface de prairies et pelouses amendées, chargement moyen
	Bondrée apivore	A	
	Milan royal	A	
	Oedicnème criard	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
Utilisation de biocides	Alouette lulu	A	Surfaces engagées dans la réduction de biocides (MAE, charte de bonnes pratiques...)
	Bondrée apivore	A	
	Busard cendré	A	
	Chevêche d'Athéna	A	
	Cigogne noire	A (vermifuges)	
	Engoulevent d'Europe	A	Pratique moyenne sur la zone (CA21)
	Martinet à ventre blanc	A	
	Petit duc scops	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
	Torcol fourmillier	A	

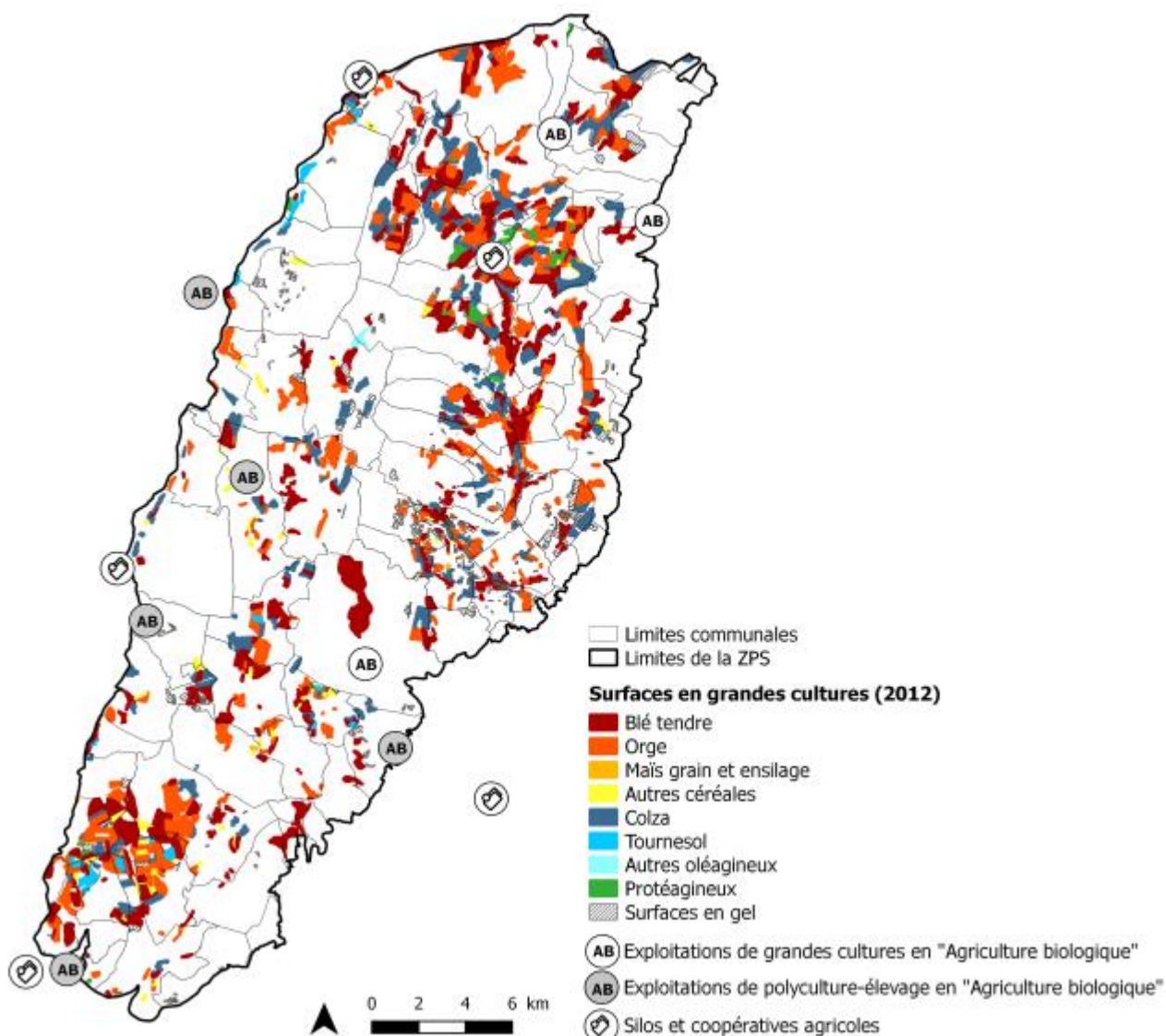
Pollution des ruisseaux et des étangs	Cigogne noire	A	Qualité des cours d'eau
	Cinle plongeur	A	
Présence de nombreux barbelés	Grand duc	M	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

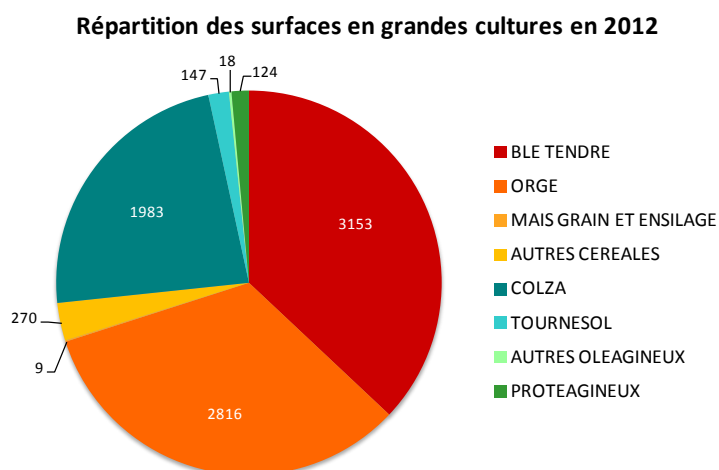
3.4 Les grandes cultures

Surface en grandes cultures dans la ZPS : 8 521 ha
 Nombre d'exploitations sur les communes de la ZPS : 81



Carte 20 : Les grandes cultures dans la ZPS. Source : RPG 2012, GAB21

• Données statistiques



Source : RPG 2012

Occupation du sol	Surface dans la ZPS	Part de la SAU	Part de la ZPS
Terres labourables	10 410 ha	67 %	17 %
Céréales	6 248 ha	40 %	10 %

Source : RPG 2012

Agriculture biologique

4 exploitations « grandes cultures » et 5 exploitations « polyculture-élevage » sont labellisées Agriculture Biologique sur les communes de la ZPS, pour une surface engagée totale de 820 ha.

Evolutions de 2000 à 2010

La superficie en terres labourables diminue de façon régulière dans la ZPS, avec une **perte de 3,6 % des terres labourables entre 2000 et 2010**.

Les cantons de Beaune Nord et de Chenôve sont les plus touchés, avec une perte respectivement de 16 et 19 % des terres labourables.

Au contraire, les cantons de Bligny-sur-Ouche et de Nolay ont connu entre 2000 et 2010 une augmentation de leurs surfaces en terres labourables, de près de 7 %. Cette évolution peut être expliquée par le retournement de prairies permanentes.

Contexte départemental

Le territoire de la ZPS est bien représentatif du contexte départemental, puisque les terres labourables couvrent 68 % de la SAU de Côte d'Or, et les céréales 41 %.

• Pratiques

La rotation « classique » pratiquée sur le territoire de la ZPS est : orge → colza → blé. Les variétés d'hiver sont privilégiées du fait du risque important de sécheresse en été.

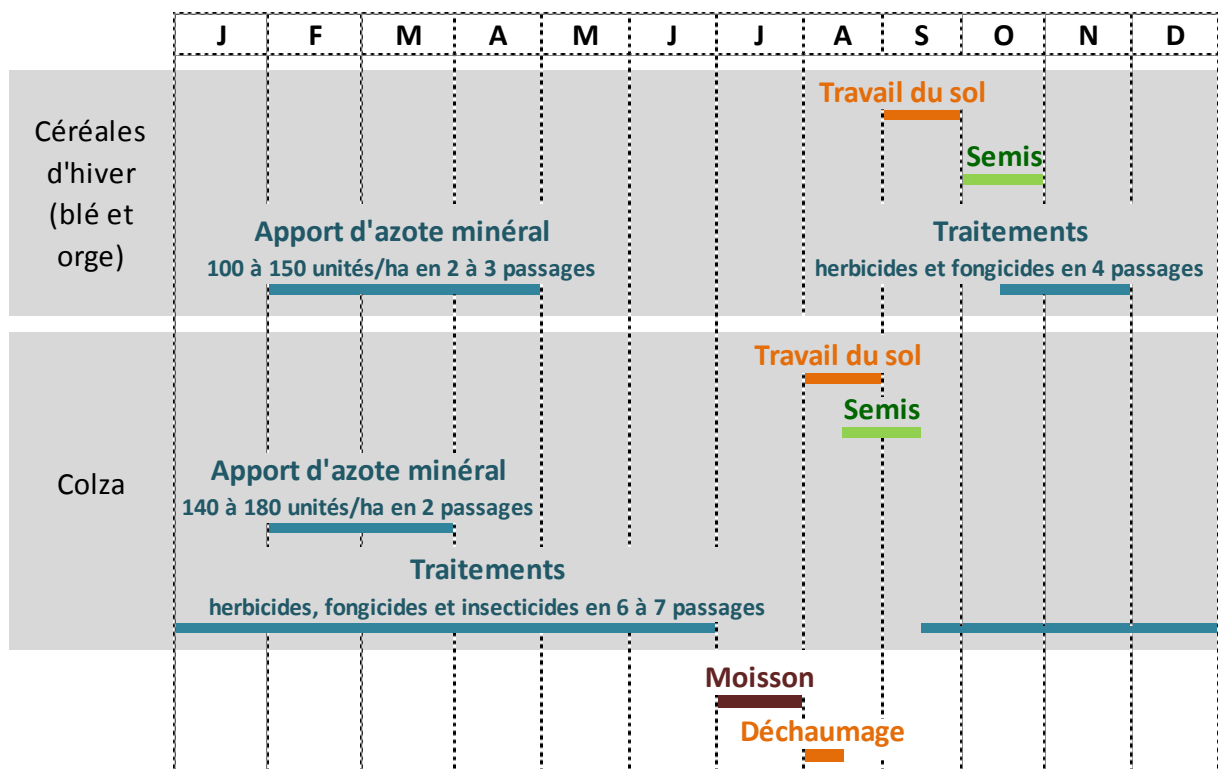


Figure 4 : Calendrier culturel en grandes cultures. Source : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Agreste

A l'échelle des cantons de la ZPS, le labour est pratiqué sur 65 à 80 % des surfaces en culture annuelle (DRAAF Bourgogne, 2012).

Sur les plateaux, les rendements sont relativement faibles, de l'ordre de 40 à 50 q/ha pour le blé et 25 q/ha pour le colza (communication personnelle C. Bazin).

- **Filière**

La grande majorité des exploitants en grandes cultures de la zone commercent avec deux grandes coopératives : Dijon Céréales et Coopérative Bourgogne Sud.

Les exploitants en polyculture-élevage consacrent leurs récoltes essentiellement à l'alimentation de leur troupeau.

Un groupe de développement agricole, le GDA des Hautes-Côtes, est présent sur le secteur Nord de la ZPS. Il est suivi par la Chambre d'agriculture pour mettre en place des pratiques raisonnées.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Mosaïque de milieux ouverts	Alouette lulu	H	Evolution des surfaces en prairie, pelouse et culture (RPG)
	Busard cendré	H	
	Chevêche d'Athéna	H	
	Circaète Jean-le-Blanc	H	
	Milan noir	A	
Protection des nichées en concertation avec les agriculteurs	Busard cendré	R	Nombre de nichées protégées / nichées connues
Régression des jachères, friches, landes rases	Busard cendré	R	Surface en jachère
	Busard Saint-Martin	H	
	Oedicnème criard	H	
Disparition des prairies et espaces bocagers de plaine, mise en culture	Aigle botté	A	Evolution des surface en prairie (RPG)
	Chevêche d'Athéna	H	
Arrachage et suppression des haies, des vergers, des vieux arbres	Chevêche d'Athéna	R	Linéaire de haies
	Pie-grièche écorcheur	R	
	Torcol fourmillier	R	
Intensification des pratiques agricoles	Bondrée apivore	A	
	Milan royal	A	
	Oedicnème criard	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
Moissons et fauches précoces	Busard cendré	R	Dates de début et de fin de fauche et moisson
Utilisation de biocides	Alouette lulu	A	Surface non traitées par biocides (Agriculture biologique, engagements)
	Bondrée apivore	A	
	Busard cendré	A	
	Chevêche d'Athéna	A	
	Cigogne noire	A	
	Engoulevent d'Europe	A	
	Martinet à ventre blanc	A	
	Oedicnème criard	A	
	Petit duc scops	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
	Torcol fourmillier	A	
Pollution des ruisseaux et des étangs	Cigogne noire	A	Qualité des cours d'eau
	Cincla plongeur	A	

3.5 Autres activités agricoles

Autres activités agricoles : culture du cassis et autres petits fruits, trufficulture

Les autres activités agricoles présentes sur le territoire de la ZPS couvrent de faibles surfaces mais participent à la diversité et à la richesse patrimoniale du site.

- **Données statistiques**

Activité	Surface dans la ZPS	Surface en Côte d'Or	Nombre d'exploitants dans la ZPS	Communes concernées
Cassis et petits fruits	Environ 50 ha	579 ha (source : chambre agri). En Bourgogne, environ 80 producteurs		Nuits-Saint-Georges (Concoeur), Chaux, Collonges-lès-Bévy, Chevannes, Arcenant
Trufficulture	Surface plantée : 4,3 ha		3	Nuits-Saint-Georges, Aubaine, Baubigny

- **Pratiques**

Culture du cassis

Deux types de cultures existent : le cassis « fruit » et le cassis « bourgeon ».

Dans le premier cas, les pratiques se rapprochent de celles de la vigne haute, avec notamment un enherbement des inter-rangs. Le Noir de Bourgogne et le Blackdown sont les deux principales variétés utilisées.

Dans le cas du cassis bourgeon, les plants sont coupés à blanc chaque année, et la récolte se fait début juillet.



Culture de cassis à Arcenant et Marey-lès-Fussey

Trufficulture

Les quelques plantations existantes concernent l'espèce Truffe de Bourgogne, associée à des plants de chênes ou de noisetiers.

En parallèle, la récolte (ou cavage) en truffière « naturelle » est bien répandue, notamment sur la commune d'Aubaine. Le cavage est autorisé du 15 septembre au 31 mars par arrêté préfectoral, avec l'aide d'un chien uniquement.

- **Filière**

Filière cassis et petits fruits

Concernant le cassis, les fruits sont le plus souvent transformés en liqueur ou sirop, tandis que les bourgeons sont utilisés en arôme et cosmétique.

La production de cassis, fruit ou bourgeon, est commercialisée :

- soit via deux coopératives, situées à Merceuil (près de Beaune) et à Nuits-Saint-Georges,
- soit en vente directe, après transformation (liqueurs).

Filière truffe

La trufficulture est dans la ZPS fréquemment associée à une activité touristique autour de la gastronomie.

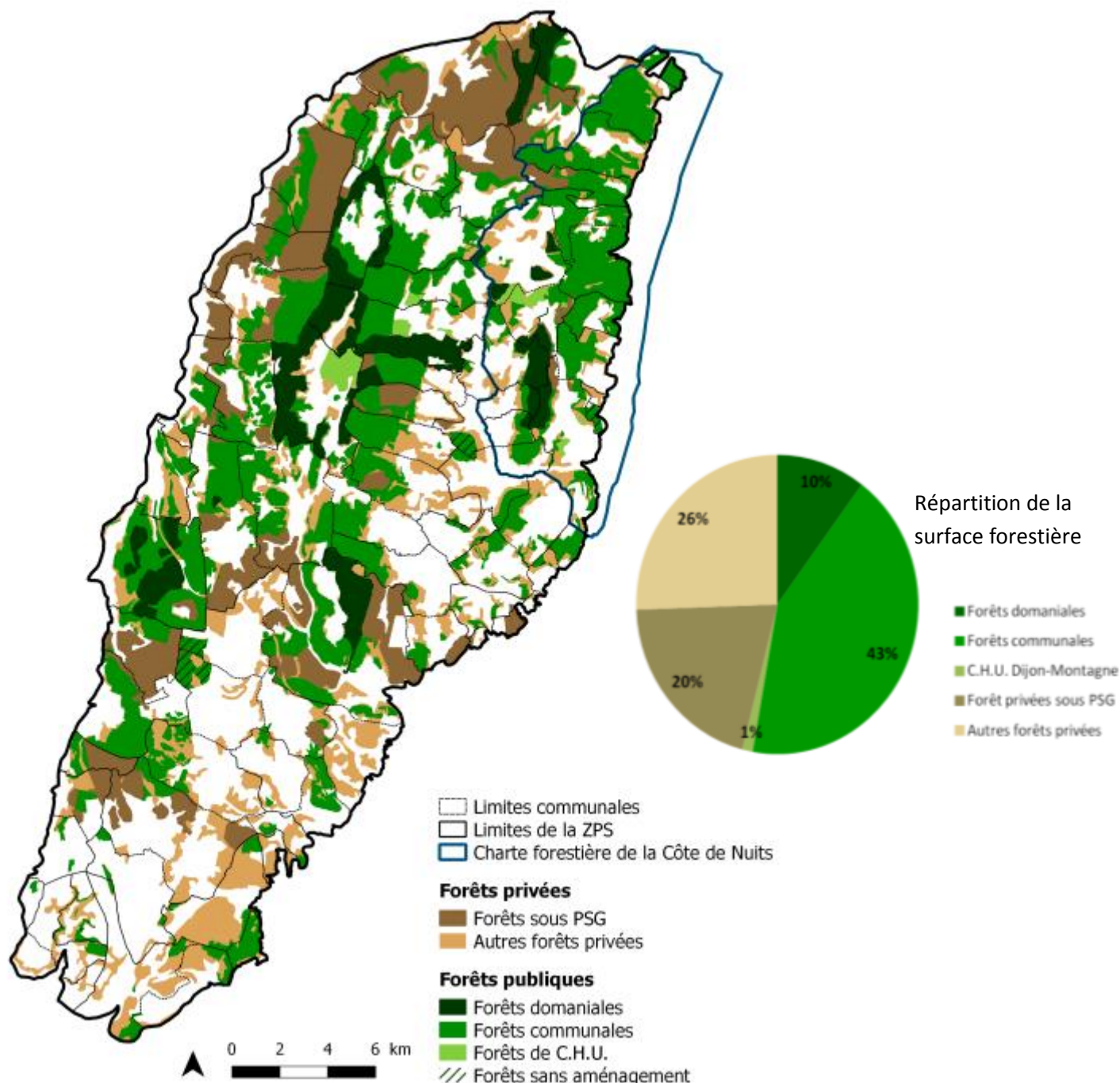
4 - Sylviculture et filière bois

Milieux naturels concernés : forêts

Surface concernée dans la ZPS : 36 060 ha, soit 59 % de la ZPS

Nombre de forêts publiques : 88

Nombre d'entreprises de la filière forêt-bois implantées sur les communes de la ZPS : 42



Carte 21 : Statut foncier et gestion des forêts de la ZPS. Source : ONF, IFN, Corine Land Cover 2006

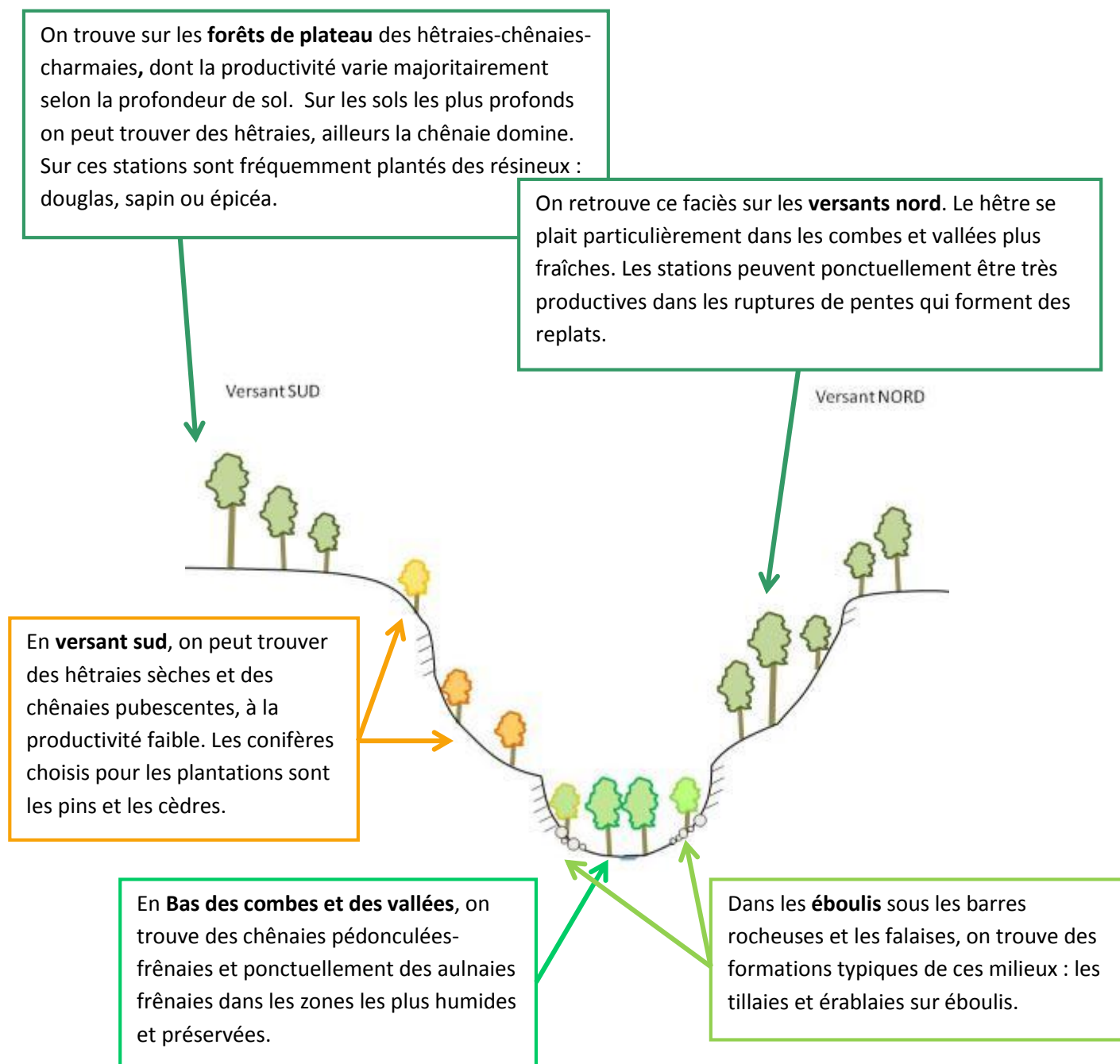
Le sud de la ZPS, plus cultivé et viticole, est moins boisé que le nord. On observe une grande proportion de forêt communale. La proportion relativement importante de forêt privée sans PSG indique une forêt privée morcelée et souvent peu gérée.

Essences et peuplements forestiers

Le territoire de la ZPS est composé de plateaux creusés de nombreuses vallées plus ou moins encaissées, fréquemment ponctuées de falaises. Ces reliefs variés et très marqués apportent une diversité remarquable à la forêt par la présence d'expositions et de conditions édaphiques variables à petite échelle.

Le schéma suivant résume les différents types de stations forestières. Les potentialités de productivité sont représentées par la taille des arbres, les cortèges d'essences par la couleur. Lorsque plusieurs tailles sont présentes, cela signifie que la productivité peut varier selon d'autres facteurs que l'exposition (par exemple l'épaisseur du sol sur la dalle calcaire).

On trouve des conditions intermédiaires lorsque les combes et les vallées ne sont pas strictement orientées Nord-Sud.



- **Documents cadres de gestion forestière**

A l'échelle de la **région**, la gestion forestière peut être encadrée par 3 documents :

- La Directive régionale d'Aménagement pour les forêts domaniales (DRA) (Office National des Forêts, 2011)
 - Le schéma régional d'aménagement (SRA) pour les forêts communales (Office National des Forêts, 2011)
 - Le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) pour les forêts privées (CRPF et DRAAF Bourgogne, 2013)
- Ces trois documents comportent des orientations sur le volet écologique, indiquée en **annexe X**.

A l'échelle de la **propriété**, 3 types de documents peuvent encadrer la gestion :

- Les **aménagements forestiers** en forêt publique : ils établissent un programme d'actions pour 20 ans, en conformité avec le DRA ou la SRA. 6 forêts domaniales et 75 forêts communales de la ZPS en sont dotées. Sept forêts communales ne disposent pas d'aménagement, pour 2 % de la surface.
- Les **Plans simples de gestion** (PSG) : obligatoires pour les propriétés privées de plus de 25 ha, ils peuvent être réalisés à partir de 10 ha d'un seul tenant. Agréés par le CRPF, ils doivent être compatibles avec le SRGS.
- Les **Codes de bonnes pratiques sylvicoles** (CBPS) : tout propriétaire forestier privé possédant moins de 25 ha peut s'engager pour 10 ans dans un CBPS. Il s'agit pour la ZPS du CBPS « *Côtes et plateaux calcaires* », qui recommande notamment le mélange d'essences et le maintien en bon état de conservation des milieux remarquables.

La **Charte Forestière de Territoire** (CFT) est un outil d'aménagement et de développement durable du territoire, instauré par la loi d'orientation forestière de 2001. Elle découle d'une initiative locale et vise à valoriser la forêt et ses usages en tenant compte des enjeux socio-écologiques du territoire.

La Charte Forestière de la Côte de Nuits a été initiée par l'Association des communes forestières de Côte d'Or (ADCOFOR21), élaborée par l'Office national des forêts (ONF) et animée de 2009 à 2012 par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin (CCGC) (Saurel J., 2009).

Son territoire couvre 11 100 ha de la Côte et Arrière-Côte, de Chenôve à Nuits-Saint-Georges.

Son programme d'actions a porté sur quatre grands axes : le devenir des peuplements, l'utilisation du bois énergie via des projets de chaufferies communales, la mobilisation des bois en forêt publique et privée et l'extension du plan de fréquentation au territoire de la CFT.

L'évaluation de la Charte menée en 2013 a permis de faire un bilan des actions menées dans le cadre de cette CFT. A ce jour, la CFT n'est plus animée.

• Description et pratiques

Historique

La carte de Cassini montre que le territoire de la ZPS était déjà fortement boisé en 1750, en particulier sur les plateaux au Nord et à l'Ouest.

En revanche, les résineux ne sont pas autochtones sur le site, et sont issus de vagues de plantation successives : plantation de pins noirs au début du XX^{ème} siècle, en réponse à la crise du phylloxéra sur les vignes et à la demande croissante en charbon, seconde plantation de pins noirs dans les années 1950 et 1960, sous l'impulsion du Fond Forestier National, et plus récemment plantation de mélèzes et de cèdres en renouvellement des plantations de pin noir (Ardouin A.).

Pratiques sylvicoles

Les peuplements feuillus ont été majoritairement conduits en taillis sous futaie puis pour la plupart convertis en **futaie régulière**, et produisent du bois de chauffage et des grumes de qualité moyenne à médiocre, ainsi que quelques grumes de bonne qualité.



Plusieurs contraintes à la production de bois sont identifiées sur le secteur de la ZPS, et notamment :

- Les sols superficiels et les influences méditerranéennes du climat ne permettent qu'une faible productivité, de l'ordre de 4 à 8 m³/ha pour les peuplements feuillus (CRPF Bourgogne, 2006).
- Les propriétés privées sont petites et morcelées (plus de 50% des forêts privées ne sont pas soumises à un plan de Gestion)

De ce fait, la majorité des propriétaires forestiers privés sont assez peu investis dans la gestion de leur forêt, et les interventions ont souvent lieu au coup par coup.

Il y a 11493 ha de forêts certifiées PEFC pour 27 propriétaires différents, répartis en :

- 3277 ha de forêt domaniale
- 15 forêts communales pour 5496 ha
- 11 propriétaires privés pour 2720 ha

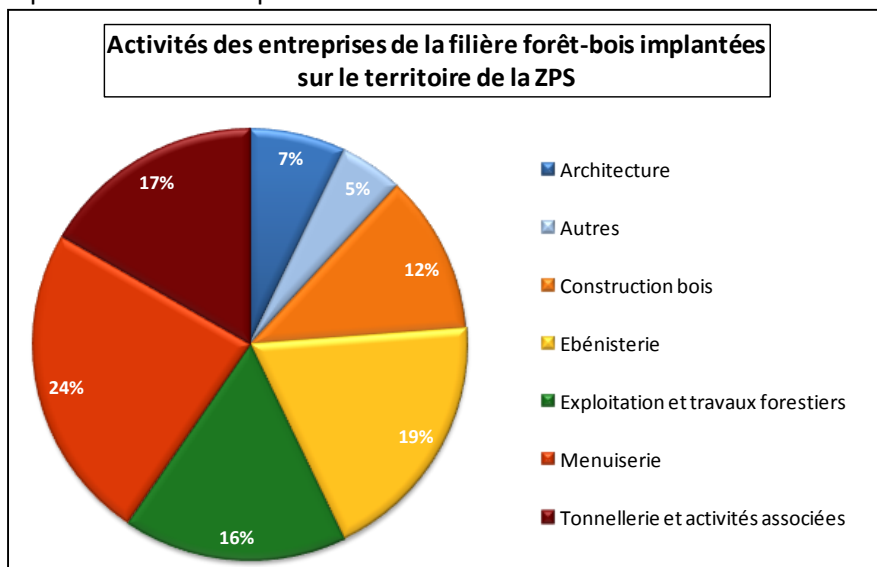
Concernant les entreprises certifiées, 9 possèdent leur siège social sur les communes du site dont 6 tonnelleries et 1 entreprise d'aménagement de véhicules automobiles.

• Filière

Concernant la gestion forestière, les principaux acteurs sont :

- **L'ONF**, qui assure la gestion des forêts domaniales et de la plupart des forêts communales,
- Le **CRPF** de Bourgogne, qui assure des missions de conseils et de formation auprès des propriétaires forestiers privés,
- Les experts forestiers et les coopératives sylvicoles.

Par ailleurs, on compte sur les communes de la ZPS 42 entreprises rattachées à la filière forêt-bois, représentant 497 emplois.



La majorité des entreprises est en aval de la filière bois (transformation du bois), seulement 16% travaillent dans l'exploitation et les travaux forestiers.

• Projets

Le **Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier** (PPRDF 2013 - 2017) identifie les massifs forestiers de la ZPS comme des « réservoirs de bois-énergie et de chêne de qualité secondaire ». Il prévoit, afin de mobiliser cette ressource, de développer la desserte et de s'appuyer sur les stratégies locales de développement telles que la Charte forestière de la Côte de Nuits (CRPF Bourgogne, DRAAF Bourgogne, 2013).

• Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Mosaïque forestière incluant des milieux ouverts	Bondrée apivore	H	
	Busard Saint-Martin	H	
	Engoulevent d'Europe	H	
	Nyctale de Tengmalm	H	
Forêts âgées ou présence de secteurs riches en vieux / gros bois, îlots de sénescence	Nyctale de Tengmalm	H	
	Pic cendré	H	
	Pic épeichette	H	
	Pic mar	H	
	Pic noir	H	
Présence de vieux arbres en haut de versant	Aigle botté	R	
Conservation des arbres porteurs d'aire	Autour des palombes	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Bondrée apivore	R	
	Aigle botté	R	
Maintien des arbres à cavité et loge	Nyctale de Tengmalm	R	
	Pic cendré	R	
	Pic mar	R	
	Pic noir	R	
Présence de bois mort au sol ou sur pied	Pic cendré	A	
	Pic épeichette	A	
	Pic mar	A	
	Pic noir	A	
Favorisation du chêne	Pic mar	H	
Pratique de la futaie régulière	Busard Saint-Martin	R	
	Engoulevent d'Europe	R	
Pratique de la sylviculture à courte révolution	Nyctale de Tengmalm	H	
	Pic épeichette	H	
	Pic mar	H	
	Pic noir	H	
Enrésinement	Pic cendré	H	
	Pic épeichette	H	
Ouvertures intra-forestières	Autour des palombes	H	
Création de desserte	Pic cendré	H	
	Pic mar	H	
	Aigle botté	H	
Travaux et exploitation forestière en période de nidification	Aigle botté	R	
	Busard Saint-Martin	R	
	Autour des palombes	R	
	Bondrée apivore	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Engoulevent d'Europe	R	
	Milan royal	R	
	Nyctale de Tengmalm	R	
	Pic cendré	R	
	Pic épeichette	R	
	Pic mar	R	
	Pic noir	R	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

5 - Extraction de matériaux

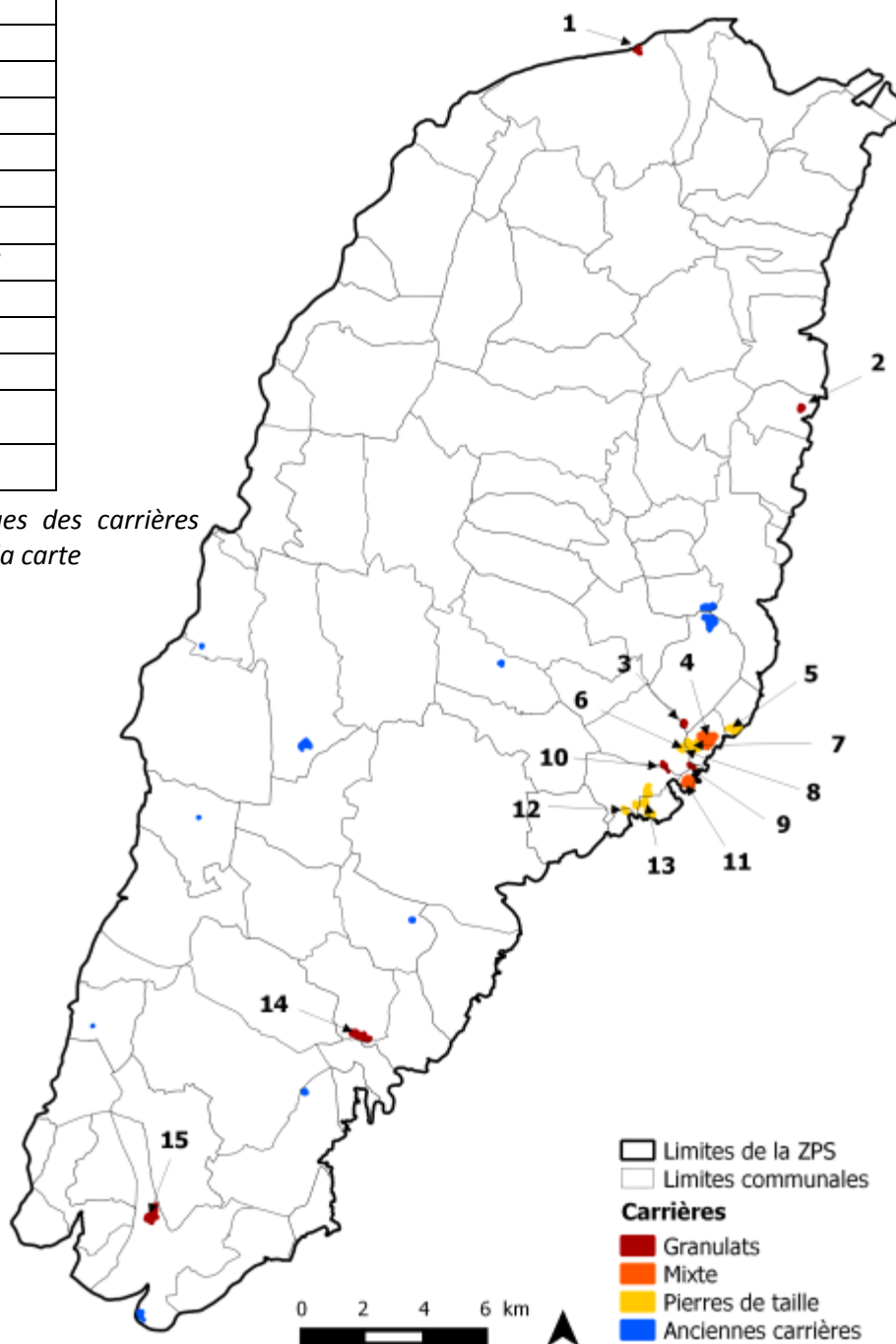
Surface concernée dans la ZPS : 224 ha, soit 0,4 % de la ZPS

Nombre de sites d'extraction : 25, dont 15 en activité ou en cours de réaménagement

Nombre d'actifs dans le domaine de l'extraction de matériaux (emplois directs) : environ 140 personnes

N°	Type	Surface autorisée (ha)	
		Autorisée	Réaménagée
1	Granulats	2,7	0
2		2,1	0
3		24,1	0
9		2,2	0
10		1,2	0
14		18,4	4,1
15	34	0	
5	Pierre de taille	-	-
6		8,4	0,7
8		7,9	4
12		-	-
13	3,9	0	
4+7	Mixte	57,6	0
11		6,7	0

Tableau : Caractéristiques des carrières sur la ZPS, montrées sur la carte



Carte 22 : L'extraction de matériaux dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne

- **Description**

Les sites d'extraction présents sur le site sont exclusivement des carrières calcaires, à ciel ouvert, en majorité hors d'eau.

Deux types de matériaux sont extraits : les granulats, destinés à la voirie et à l'industrie, et les pierres de taille (ou roche ornementale).

Les conditions d'exploitation et de réaménagement des carrières sont définies par arrêté préfectoral.

Les réaménagements prévus ou en cours sur les carrières de la ZPS sont les suivants :

N° (voir carte)	Réaménagement
1	Revégétalisation
2, 14	Remblaiement avec des déchets inertes
5	Remise en état de la carrière souterraine avec mise en sécurité Réexamen pour la prise en compte des chauves-souris
3, 15	Remblaiement partiel avec des déchets inertes
12	Remise en état
10	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI)
11, 13	Remise en état avec remodelage des terrils
4, 7, 8, 9	Insertion paysagère avec revégétalisation Développement et maintien de conditions favorables à la biodiversité Mise en valeur de l'intérêt patrimonial (pierre marbrière)
6	Création de pelouses pionnières, d'un plan d'eau, reboisement, mise en place de cônes d'éboulis et merlon paysager Remblaiement avec des déchets inertes dans la limite de 338 600 m ³

- **Filière**

Onze entreprises d'extraction de matériaux gèrent les carrières de la ZPS. L'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et de matériaux de construction), fédération de syndicats et d'unions régionales, représente les industries de ce secteur.

Les granulats sont destinés à un marché local, tandis que la roche ornementale occupe un marché mondial. La bonne qualité des gisements calcaires présents sur le site présente une importance majeure dans la substitution progressive des granulats d'origine alluvionnaire.

- **Projets**

L'UNICEM propose à ses adhérents de s'engager, via la « **Charte environnement des Industries de Carrières** », à mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur leurs sites (UNICEM, 2012). Trois carrières ont souscrit à cette charte sur le territoire de la ZPS, à La Rochepot, Comblanchien et Chaux. La signature de la charte impose la mise en place d'une commission locale de suivi.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Présence de nombreuses carrières	Grand duc	R	Nombre de carrières en cours d'exploitation ou réaménagées
	Faucon pèlerin	R	
	Tichodrome échelette	H	
Disparition d'habitat	Alouette lulu	H	Surface d'agrandissement des carrières sur des pelouses
	Engoulevent d'Europe	H	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6 - Activités de loisirs

6.1 Chasse

Milieus naturels concernés : forêt en majorité, milieux ouverts

Surface concernée dans la ZPS : 35 335 ha, soit 58 % de la ZPS ?

Nombre de chasseurs adhérents à la Fédération : 13 000 en Côte d'Or. Information non communiquée sur les communes de la ZPS.

La Fédération de Chasse de Côte d'Or compte 13 000 adhérents (soit 2,46% de la population de Côte d'Or). La chasse est pratiquée sur la ZPS en forêt (« chasse aux bois ») et dans les milieux cultivés.

Le gibier est géré par zones sur la ZPS :

- 3 GIC Grand gibier sur la ZPS : *Ouest Beaune, Hautes Côtes et vallées de l'Ouche, Montagne et Grolles.*
- 1 zone de plan de gestion petit gibier : *Vallée de l'Ouche*

La chasse au grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil) est majoritaire. Le petit gibier est chassé majoritairement au sud de la zone (sud de l'autoroute). Ponctuellement, sur la vallée de l'ouche, a lieu la chasse aux oiseaux d'eau.

Les enjeux financiers de cette pratique sont importants (le loyer de la chasse peut dépasser 40€/ha/an, exceptionnellement jusqu'à 70€/ha/an).

Les dates d'ouverture de la chasse sont déterminées par arrêté préfectoral.

La chasse aux nuisibles (renard, blaireau notamment) ainsi que la chasse silencieuse d'approche pour le sanglier et le chevreuil sont ouvertes à des périodes qui correspondent à la période de sensibilité des oiseaux nicheurs.

En l'absence de la présence d'oiseaux d'eaux inscrit à la Directive Habitat, il n'y a pas d'effet négatif identifié de la chasse sur les espèces à enjeux hivernantes de la ZPS.

• Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Abondance élevée de sangliers	Engoulevent d'Europe	M	
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Aigle botté	R	
	Autour des palombes	R	
	Bondrée apivore	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Oedicnème criard	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

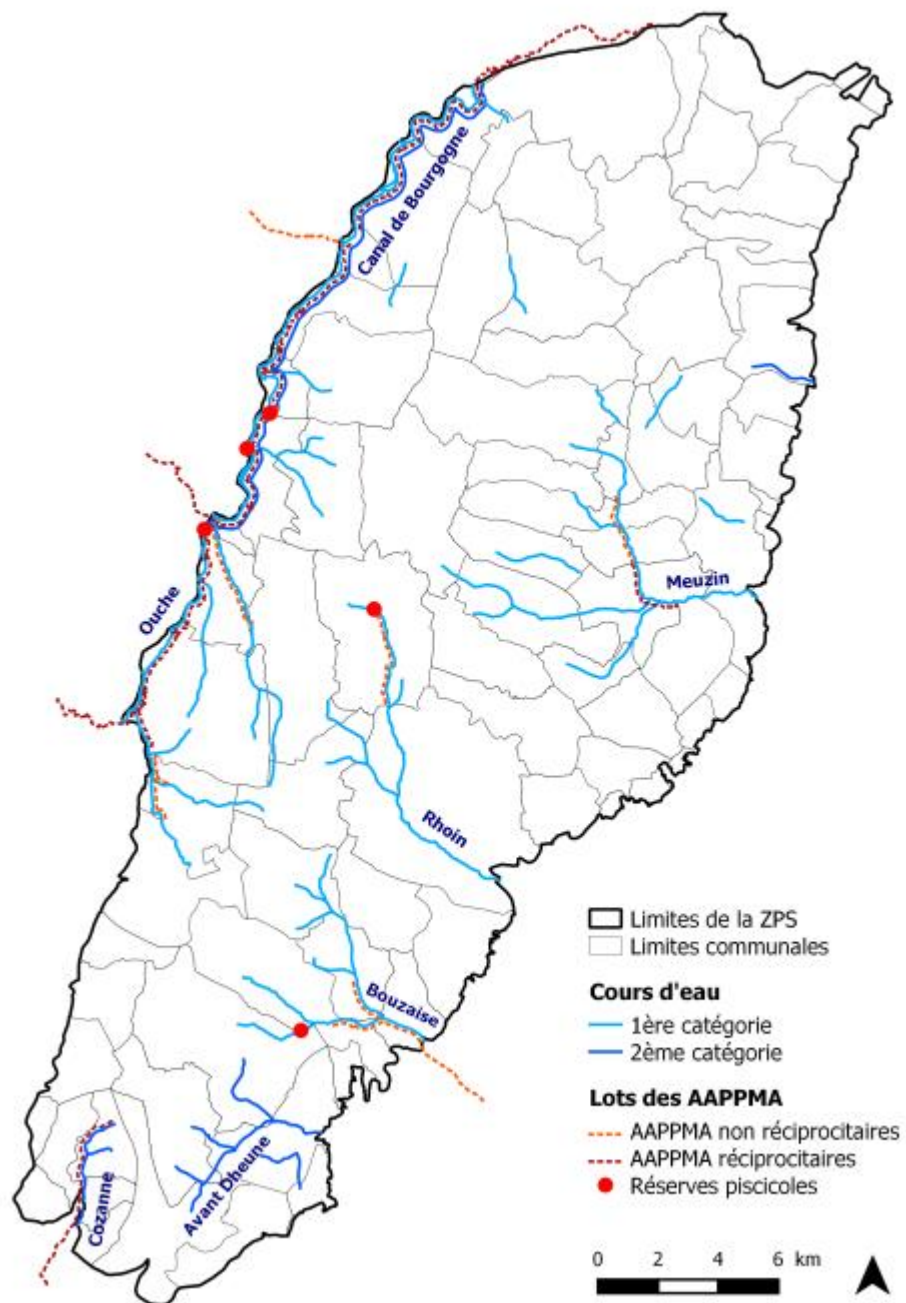
● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.2 Pêche

Milieus naturels concernés : milieux humides

Linéaire de cours d'eau concernés dans la ZPS : 200 km de catégorie 1 et 63 km de catégorie 2

Associations de pêche : 7



Carte 23 : La pêche dans la ZPS. Source : Fédération départementale de pêche de Côte d'Or
AAPPMA : Association agréée pour le Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

- **Données statistiques**

Catégorie des cours d'eau	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie
Longueur dans la ZPS	151	42
dont domaine privé	151	21
dont domaine public (Canal de Bourgogne)	0	21
dont géré par une AAPPMA	58	5
Nombre d'AAPPMA	6	1
Prix moyen de la carte de pêche	85 €	74 €
Période d'ouverture en 2014	Du 8 mars au 21 septembre (Rhin : fermeture les mardis et vendredis)	Toute l'année
Espèces pêchées	Truite, Ombre (essai d'introduction dans l'Ouche)	Gardon, Perche, Brochet, Sandre, Carpe, Silure

- **Pratiques**

La plupart des cours d'eau situés sur la ZPS sont classés en 1^{ère} catégorie, c'est-à-dire des cours d'eau ou plan d'eau dont le peuplement piscicole est dominé par les salmonidés (truite et ombre). A titre d'exemple, dans l'Ouche (amont et affluent) sont présents : la truite fario, le chabot, l'épinoche, le goujon, le chevesne, le vairon, et l'anguille.

Les deux cours d'eau le plus au sud de la ZPS, la Cozanne et l'Avant Dheune, sont classés en 2^{ème} catégorie. Cette catégorie correspond aux cours d'eau ou plans d'eau dont le peuplement piscicole n'est pas dominé par les salmonidés. Le peuplement est normalement constitué par un assemblage cyprinidés-percidés-ésocidés (blancs, perche, brochet...) où les abondances respectives dépendent de la typologie du milieu et de son état de conservation.

L'Alevinage et le repeuplement sont régulièrement effectués. Par exemple sur l'Ouche (amont et affluents) et l'Avant Dheune : truite fario (plus ponctuellement truite arc en ciel), âgée de 1 à 2 ans, issues de la pisciculture fédérale de Velars sur Ouche.

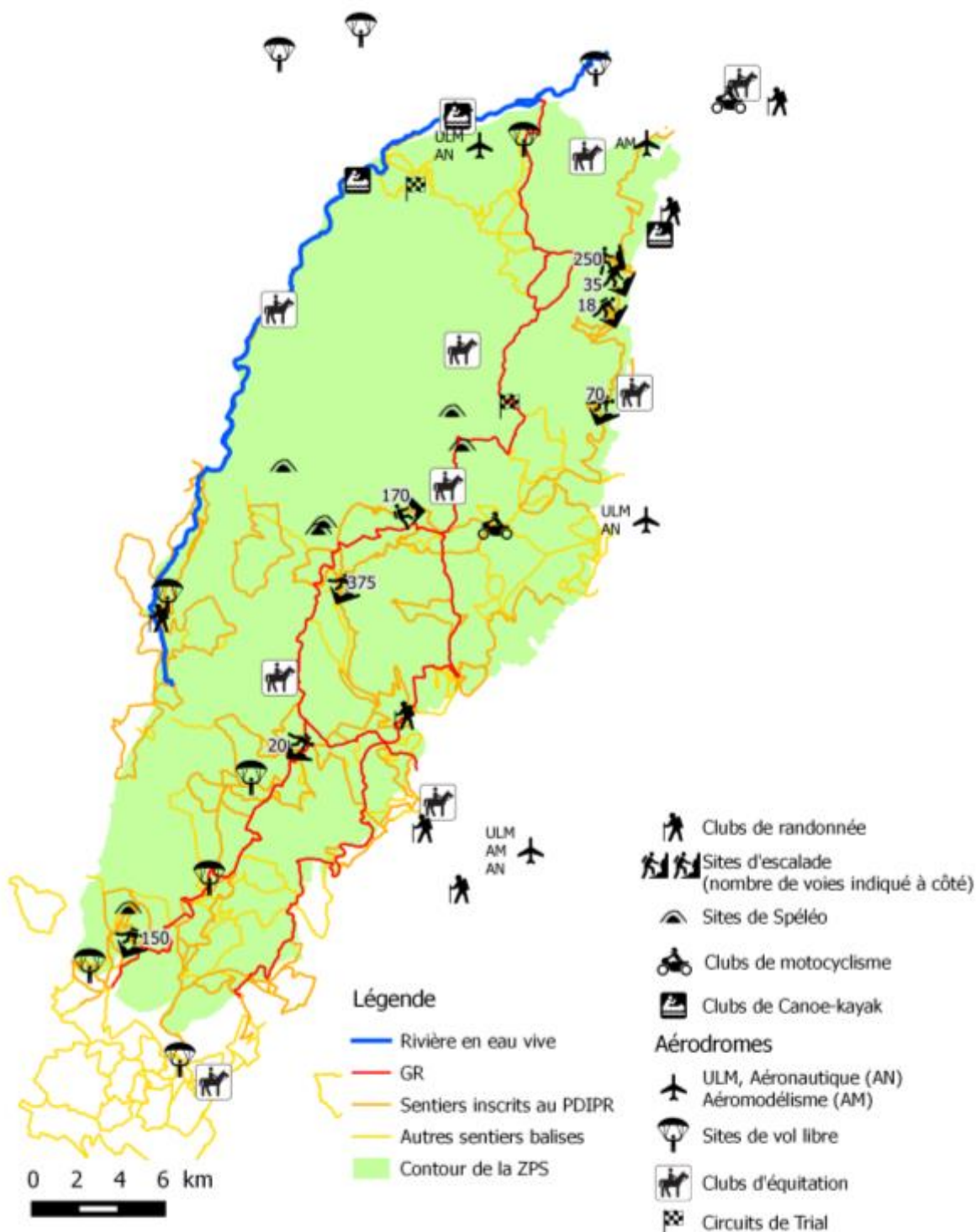
- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Gestion piscicole	Martin pêcheur	A	
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Martin pêcheur	R	Nombre de cartes de pêches vendues et d'évènements organisés sur les rivières abritant les espèces
	Cinque plongeur	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.3 Autres activités de loisirs



Carte 24 : Les sports de nature dans la ZPS. Source : CROS Bourgogne, Conseil général de Côte d'Or, CDFME, Corine Land Cover 2006

La pratique des loisirs nature est généralisée sur le secteur de la ZPS. La variabilité du terrain (falaise, combes, plateaux) et la naturalité de la zone, en proximité immédiate de l'agglomération de Dijon, en fait une zone très attractive. La pratique des sports de nature est très variée, de nombreux sports sont possibles et accessibles soit pour les particuliers, soit pour les clubs.

6.3.1 Randonnée pédestre, équestre et VTT

<p>Milieus naturels concernés : pelouses, prairies, forêts Linéaire de sentiers balisés dans la ZPS : plus de 700 km Nombre de clubs sur les communes de la ZPS : 17 Nombre d'adhérents aux clubs des communes de la ZPS : environ 1 000</p>
--

• Pratiques

Randonnée pédestre

Les itinéraires de randonnée sont multiples dans la ZPS : GR d'intérêt national, sentiers de petite randonnée, sentiers mis en place par les intercommunalités de Beaune, Gevrey-Chambertin, Nuits-Saint-Georges et Bligny-sur-Ouche, itinéraires communaux.

L'entretien des entiers est assuré par le Comité départemental de randonnée pédestre, le Club Alpin (pour le nord de la zone), les clubs de randonnées et certaines intercommunalités (Beaune, Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges). Les tracés en terrains communaux sont privilégiés pour faciliter l'obtention des autorisations de passage.

La fréquentation des sentiers se fait essentiellement à la journée. L'itinérance (randonnée sur plusieurs jours) est pratiquée essentiellement sur le sentier Batier. Elle est en revanche peu fréquente le long du GR 7 du fait du manque d'hébergements. 52 clubs de randonnée sont affiliés à la FFR en Côte d'Or.

Randonnée équestre

La randonnée équestre est assez peu développée dans la ZPS. Un seul itinéraire est balisé et en cours d'inscription au PDIPR. Il relie Morey-Saint-Denis à Corcelles-les-Monts, sur environ 46 km. L'entretien de cet itinéraire fait l'objet d'une convention entre le CDTE de Côte d'Or et les propriétaires, privés ou publiques, concernés par le tracé.

VTT

La pratique du VTT dans la ZPS se fait en clubs, en individuel ou via des organismes privés touristiques. Trois itinéraires inscrits au PDESI sont balisés sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, et d'autres itinéraires sont en cours de préparation ou d'inscription au Nord de la Côte dijonnaise ainsi qu'à Nolay.

Course d'orientation

La course d'orientation peut se pratiquer sous différentes formes :

- En **secteur cartographié**, les coureurs peuvent évoluer à pied ou à VTT, dans le cadre d'une compétition ou non. Les secteurs forestiers sont privilégiés et les balises sont temporaires.
- Sur **parcours permanent**, à Nuits-Saint-Georges et Chenôve. Les sites sont aménagés avec des balises fixes. Ils sont en libre accès et sont entretenus par les municipalités.

• Projets

Manifestations sportives

Les manifestations organisées autour de ces activités sont très fréquentes, en particulier dans le secteur de la Côte dijonnaise, d'avril à octobre. Une centaine ont été organisées en 2014 sur le secteur de la ZPS, une dizaine ont été soumises à évaluation d'incidence (information DDT21 - 2015)

Balisages

Le CDTE de Côte d'Or souhaiterait poursuivre le balisage du sentier équestre depuis Morey-Saint-Denis jusqu'aux itinéraires existants de Saône-et-Loire.

Plan de fréquentation de la Côte dijonnaise

- Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Aigle botté	R	Linéaire de sentiers de randonnée balisés Fréquentation (écocompteurs)
	Autour des palombes	R	
	Bondrée apivore	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Martin pêcheur	R	
	Engoulevent d'Europe		
	Alouette lulu	R	
	Oedicnème criard	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.3.2 Escalade

Milieus naturels concernés : falaises, éboulis, pelouses calcaires de corniche

Communes concernées : Fixin, Brochon, Gevrey-Chambertin, Chambolle-Musigny, Arcenant, Bouilland, Cormot-le-Grand, Vauchignon, Melun, St Romain, Bouze-lès-Beaune

Nombre de sites équipés : 11 **Nombre de voies :** 1100

Nombre de clubs d'escalade sur les communes de la ZPS : 4

- Données statistiques

Indicateur	Dans la ZPS	En Côte d'Or
Nombre de sites équipés	11	20
dont homologués FFME	9	18
dont conventionnés	4*	5
Nombre de voies	1150	2200
Nombre de sites de blocs	0	1
Nombre de clubs	4	9
Nombre d'adhérents		641

Seuls les sites de Bouze-lès-Beaune et Melun ne sont pas homologués FFME.

* Sites de Brochon, Fixin, Gevrey-Chambertin et Chambolle-Musigny. La convention permet à la commune propriétaire de se dégager de sa responsabilité en cas d'accident (transfert de la garde). La FFME s'engage quant à elle à faire des visites d'entretien sur les sites, notamment en sortie d'hiver.

- Pratiques

Afin de préserver les formations de pelouses présentes en corniche, les sites ont aujourd'hui été déséquipés pour une sortie en haut de falaise.

Les grimpeurs expérimentés fréquentent les falaises toute l'année, par temps sec et ensoleillé.

En revanche, les groupes (scolaires ou clubs) ne pratiquent généralement en falaise qu'aux mois de mai et juin.

La fédération d'escalade a fait réaliser par des stagiaires deux études sur l'effet de la fréquentation des grimpeurs sur le milieu naturel. Cette étude doit encore être complétée dans les années à venir.

La pratique de l'escalade sur les sites de Bouilland, Gevrey-Chambertin et Brochon est réglementée par arrêté de protection de biotope ainsi que par la Réserve naturelle de la Combe Lavaux (voir parties I.4.4 et I.4.7).

Les falaises de Fixin, Brochon, Gevrey-Chambertin et Chambolle-Musigny sont gérées conjointement par la FFME et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, avec un suivi des aires de nidification par al LPO Côte d'Or pour éviter toute fréquentation en période de nidification du Faucon pèlerin (pause de panneaux et information auprès des clubs).

- **Projets**

Route de la Grimpe : La FFME a pour projet de créer un « topo guide » sur la zone de la Côte dijonnaise, avec classement des sites au PDESI.

Route de la Grimpe

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Faucon pèlerin	R	Nombre de voies pratiquées alors qu'il a nidification
	Grand duc	R	
	Martinet à ventre blanc	R	
Dérangement et altération de l'habitat par accès en haut des voies	Alouette lulu	H, R	Nombre de voies accédées par le haut

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

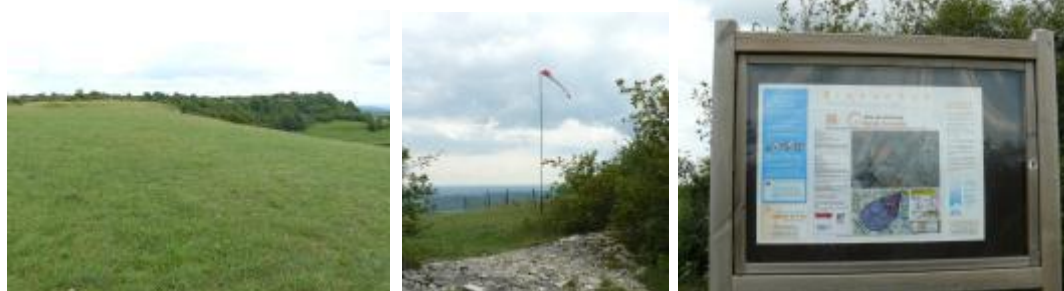
● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.3.3 Activités aériennes

Activités concernées : Parapente, aéromodélisme, aéronautique, ULM, montgolfière

Nombre de sites de décollage : 9

Nombre de clubs : 7



Site de décollage de vol libre de Meloisey

- **Données statistiques**

Activité	Parapente	Aéromodélisme	Aéronautique	ULM
Nombre de clubs survolant la ZPS	2 (<i>Chenôve et Chaux</i>)	1 (<i>Chenôve</i>)	2 (<i>Beaune et Nuits-Saint-Georges</i>)	2 (<i>Beaune et Fleurey-sur-Ouche*</i>)
Nombre de sites de décollage dans ou à proximité de la ZPS	10 (dont 2 non reconnus par la FFVL)	1	3	

Le club d'ULM de Fleurey-sur-Ouche propose également de la montgolfière. Source : CROS Bourgogne

- **Pratiques**

Parapente

Les sites de décollage de parapente reconnus par la FFVL font l'objet d'une convention avec le propriétaire du terrain. Les adhérents des clubs sont chargés d'entretenir ces sites (débroussaillages organisés à la sortie de l'hiver).

Aéromodélisme

L'aéromodélisme se pratique autour d'une piste spécialement aménagée (un site dans la ZPS, sur le plateau de Chenôve).

Aéronautique et ULM

Les pistes de décollage et d'atterrissage sont communes aux avions et aux ULM. L'ensemble de la ZPS peut être survolé.

L'entretien des pistes de décollages est fait en périodes convenant aux espèces d'oiseaux. Il y a donc un effet positif sur la surface concernée.

La pratique n'est pas réservée aux pratiquants des clubs de la zone, car des pratiquants peuvent venir d'assez loin pour découvrir les sites de l'Arrière côte.

- **Effets potentiels sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Faucon pèlerin	R	% de sites avec une concertation active et des outils de com. mis en place.
	Grand-duc d'Europe	R	
	Martinet à ventre blanc	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.3.4 Loisirs motorisés

Milieus naturels concernés : milieux forestiers, pelouses calcaires

Activités concernées : Quad, 4x4, Moto

- **Données statistiques**

Activité	Quad	4x4	Moto
Clubs	-	2 <i>(Arcey*, Gevrey-Chambertin*)</i>	2 <i>(Arcenant, Clémencey*)</i>
Organismes commerciaux	1 <i>(Baubigny)</i>	1 <i>(Ladoix-Serrigny)</i>	-
Sites de pratique	-	1 <i>(Arcey : 7 ha)</i>	1 <i>(Reulle-Vergy : environ 10 ha)</i>

* Clubs non affiliés aux Fédérations françaises

- **Pratiques**

En dehors des circuits, les zones fréquentées concernent essentiellement le Sud de la ZPS et la Vallée de l'Ouche. Dans le Nord de la ZPS, beaucoup de chemins sont interdits et la circulation est plus difficile. La Côte dijonnaise n'est pas fréquentée.

Deux types de pratiques peuvent être distingués :

- La **randonnée organisée**. Ces sorties, organisées soit par les clubs soit par des organismes commerciaux spécifiques, sont généralement effectuées dans le respect du cadre réglementaire et en concertation avec les collectivités et l'ONF. Par ailleurs, des sorties en groupe de 10 à 20 quads sont également organisées « clandestinement », fréquemment de nuit et en dehors du cadre réglementaire.
- La **pratique individuelle**. Cette pratique a généralement lieu en dehors de tout club ou organisation, et ne respecte pas toujours la réglementation en matière d'accès des chemins ou d'homologation des véhicules.

La pratique des sports motorisés a donc un effet potentiellement négatif, pour les espèces sensibles au dérangement (en période de nidification). De plus cette pratique est difficile à contrôler pour les services de la police de l'environnement, ce qui complique la prise en charge des débordements.

• **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Aigle botté	R	
	Autour des palombes	R	
	Bondrée apivore	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Martin pêcheur	R	
	Martinet à ventre blanc	R	
	Oedicnème criard	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.3.5 Pratiques ponctuelles sur le territoire

Les activités nautiques ont lieu sur le canal de Bourgogne (location de péniche, canoë) et n'ont pas d'effet négatif sur les espèces à enjeu.

La spéléologie est pratiquée dans le site mais n'a pas d'effet perturbateur identifié sur les espèces d'oiseaux.

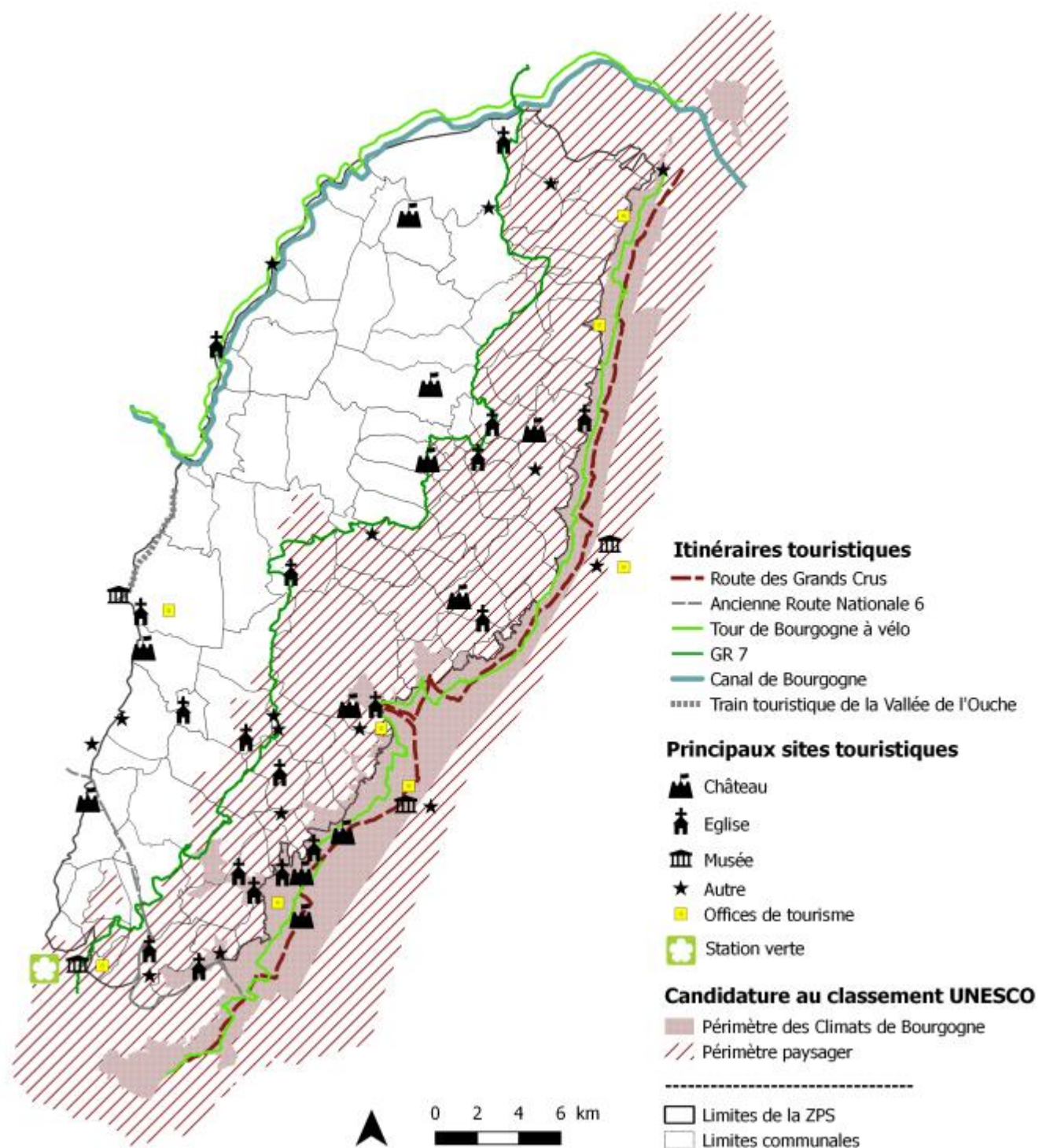
Une base de loisirs (paint-ball, parcours aventure, course d'orientation, tir à l'arc ...) est située à CURLEY. Le dérangement des oiseaux est potentiellement fort mais localisé à l'enceinte du site.

7 - Tourisme

Nombre d'offices du tourisme : 8

Principales filières touristiques (en fréquentation) : œnotourisme, cyclotourisme

Nombre d'emplois dans le secteur du tourisme : 2 000 à 2 500 emplois

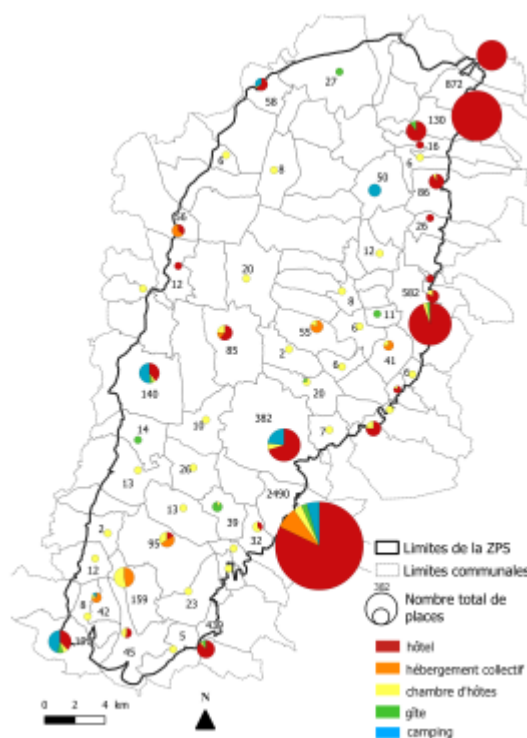


Carte 25 : Sites et itinéraires touristiques dans la ZPS. Source : Pays Beaunois, Monuments historiques, CABCS

• Données statistiques

Capacité d'hébergement sur les communes de la
ZPS

Type d'hébergement	Nombre de structures	Nombre de places
Hôtel	83	5 032
Gîtes	145	755
Chambres d'hôtes	23	211
Campings	9	612
Hébergements collectifs	10	476



Fréquentation touristique

La Côte viticole et la ville de Beaune concentrent la plus grande partie de la fréquentation touristique du site. Cette fréquentation a lieu essentiellement d'avril à novembre. La ville de Beaune connaît un pic de fréquentation fin août, au retour des vacances d'été, du fait de la proximité d'un carrefour autoroutier majeur.

Type	Indicateurs	Fréquentation
Données générales	OT de Beaune	46 674 personnes en 2012
	OT de Nuits-Saint-Georges	10 116 personnes en 2012
	OT de Nolay	6 806 personnes en 2012
	OT de Meursault	6 276 personnes en 2012
	OT de Gevrey-Chambertin	6 216 personnes en 2012
	OT de Marsannay-la-Côte	3 543 personnes en 2012
	OT de Bligny-sur-Ouche	1 566 personnes en 2012
	OT de Savigny-lès-Beaune	711 personnes en 2012
	Fréquentation des hôtels*	Environ 491 000 nuitées (mai à septembre)
œnotourisme	Imaginarium de Nuits-Saint-Georges	18 533 personnes en 2012
	Ventes des vins des Hospices de Beaune	Environ 10 000 personnes
Tourisme vert	Eco-compteur cyclo de Velars-sur-Ouche	94 841 cyclistes en 2012, dont 10 % de touristes (mai à septembre)
	Eco-compteur cyclo « Voie des vignes »	37 783 cyclistes en 2012, dont 60 % de touristes (mai à septembre)
	Ecluse de Dijon	725 passages en 2012, dont 60 % de touristes étrangers (mai à septembre, pic de fréquentation en août)
Tourisme culturel	Musée des Hospices de Beaune	411 041 personnes en 2012
	Château du Clos de Vougeot	51 331 personnes en 2012
	Cassium à Nuits-Saint-Georges	38 674 personnes en 2012

* d'après le taux d'occupation des hôtels du Pays Beaunois en 2009

OT : office de tourisme

Sources : Bourgogne tourisme, Pays Beaunois

- **Description et pratiques**

L'œnotourisme

La présence du patrimoine et des paysages viticoles a permis un développement touristique très important dans les secteurs de la Côte viticole et des Hautes-Côtes.

L'œnotourisme se traduit par différentes initiatives (Côte d'Or Tourisme, 2011) :

- La route des grands crus, qui relie Dijon à Santenay en passant par Beaune, et le long de laquelle près de 150 caves sont ouvertes à la dégustation et labellisées « De Vignes en Cave ».
- La mise en place du label « Vignobles et Découvertes » sur trois territoires : Dijon-Côte de Nuits jusqu'à Corgoloin, Colline de Corton et Colline de Montrachet.
- Un grand nombre de manifestations organisées autour du vin : vente des vins aux Hospices de Nuits et de Beaune, balades gourmandes, festivités de la Saint-Vincent, etc.

La fréquentation œnotouristique de la Côte viticole est aussi bien locale que nationale et internationale, puisqu'environ un tiers des visiteurs de sites œnotouristiques sont des étrangers.

Le tourisme « vert »

L'offre en tourisme « vert » est encore en cours de développement sur le territoire de la ZPS.

Quelques grands projets structurants sont néanmoins présents dans et en périphérie du site :

- Le Tour de Bourgogne à Vélo® « encercle » le territoire de la ZPS par deux portions : la « Voie des Vignes » qui relie Nolay à Dijon (itinéraire encore en projet sur la portion Beaune-Dijon) et l'itinéraire « Le long du canal de Bourgogne » qui relie Dijon à Bligny-sur-Ouche.
- Le chemin de Grande Randonnée 7, qui relie les Vosges aux Pyrénées, traverse le territoire de la ZPS du Nord au Sud sur 27 communes (voir II.6.3.1)
- Le canal de Bourgogne accueille également un tourisme fluvial entre Dijon et Bligny-sur-Ouche. Un port de plaisance est présent à Pont d'Ouche.

Le réseau de gîtes ruraux est bien développé dans les secteurs des Hautes-Côtes, de la Vallée de l'Ouche et du plateau Sud. La ville de Nolay développe une offre touristique autour du label « Station verte ».

Le tourisme culturel

A l'exception des villes de Beaune et de Nuits-Saint-Georges, qui concentrent monuments et manifestations, le tourisme culturel est diffus sur le territoire de la ZPS. Il concerne essentiellement le patrimoine bâti (églises, châteaux, etc.), quelques sites archéologiques, et des musées thématiques.

- **Filière**

Différentes instances se partagent les missions de développement touristique :

- **Bourgogne Tourisme**, financé par le Conseil Régional de Bourgogne : promotion internationale de la région, appui aux porteurs de projets, études statistiques ;
- **Côte d'Or Tourisme**, financé par le Conseil Général de Côte d'Or : promotion locale et nationale du territoire, gestion d'une base de données de l'offre touristique ;
- Le **Pays Beaunois** : appui aux porteurs de projet ;
- Les **Offices de Tourisme** (8 sur les communes de la ZPS) : accueil et information auprès des touristes.

- **Projets**

Il existe actuellement un projet d'aménagement d'un parc de loisirs sur le site de Bel Air, sur le thème « vintage ».

- **Effets potentiels sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Aigle botté	R	
	Autour des palombes	R	
	Bondrée apivore	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Faucon pèlerin	R	
	Grand duc	R	
	Martin pêcheur	R	
	Martinet à ventre blanc	R	
	Oedicnème criard	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

8 - Activités militaires

Nature : Champ de tir pour entrainement militaire

Communes concernées : Chenôve, Marsannay-la-Côte, Couchey, Corcelles-les-Monts, Flavignerot

Milieux naturels concernés : forêts, pelouses, fruticées

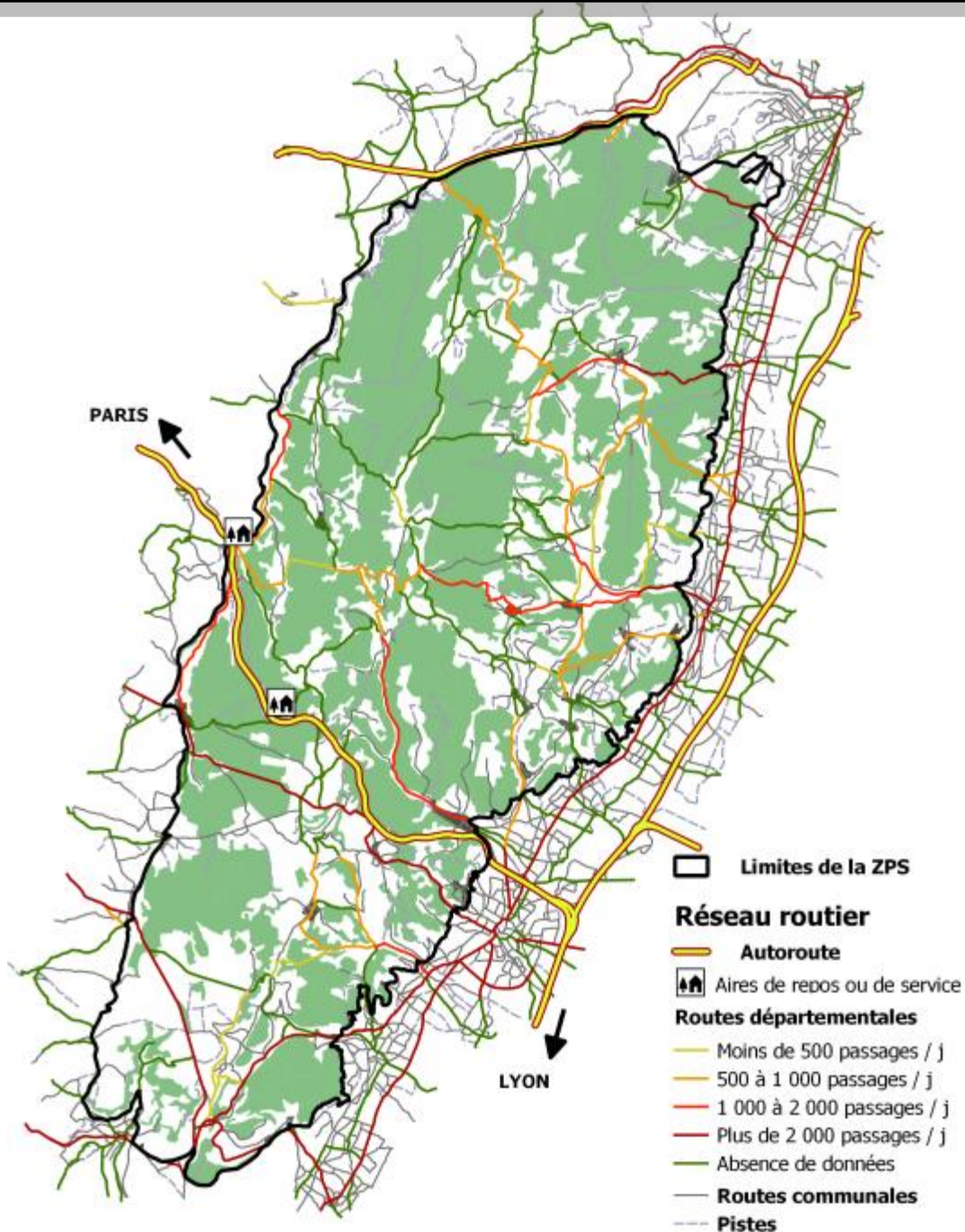
Surface : ... ha

A priori aucune : le contour de la ZPS fait le tour de la BA 102

9 - Réseaux et infrastructures

9.1 Réseau routier

Longueur totale du réseau routier dans la ZPS : 978 km
dont 20,2 km d'autoroutes et 393,5 km de routes départementales



Carte 26 : Le réseau routier dans la ZPS. Source : Conseil général de Côte d'Or

• Données statistiques

Réseau	Longueur dans la ZPS (km)	Densité (km/km ²)	Densité du réseau en Côte d'Or (km/km ²)
Réseau communal	301	0,50	1,18
Réseau départemental	394	0,64	
Réseau autoroutier	20	0,03	
Pistes	263	0,43	-
Réseau complet	978	1,61	-

Le réseau routier dans la ZPS est peu dense et constitué essentiellement d'axes secondaires. L'autoroute A6, qui ne dessert pas la ZPS, fait exception et constitue une coupure est-ouest majeure.

- **Pratiques**

Fréquentation

Les principaux axes routiers du secteur se trouvent en périphérie immédiate de la ZPS : Vallée de l'Ouche à l'Ouest et axe Chagny-Beaune-Dijon à l'Est. Au sein de la ZPS, l'autoroute A6 et la route départementale 906 (ancienne nationale 6 reliant Lyon à Paris) sont les axes les plus fréquentés.

Entretien courant

Sur le réseau départemental, l'entretien de la végétation se fait sans produits phytosanitaires depuis 2010. Deux fauchages sont réalisés sur les accotements chaque année. Une expérimentation de fauchage tardif est en cours, accompagnée d'un suivi par la Société des sciences naturelles de Bourgogne.

Au niveau du tronçon autoroutier, et dans le cadre de la politique générale du groupe APRR qui gère le réseau, l'usage de produits phytosanitaires a été réduit de 40 % depuis 2008.

Concernant l'entretien hivernal, le Conseil Général distingue 3 catégories de routes départementales :

- Les grands axes structurants (axes Beaune – Bligny-sur-Ouche – Sainte-Marie-sur-Ouche, Beaune – La Rochepot – Ivry-en-Montagne et Marsannay-la-Côte – Velars-sur-Ouche) : déneigement et salage 24h/24 et 7j/7.
- Le réseau intermédiaire (RD 31, 35, 122, 116, 109B, 8, 25, 18, 115C, 23, 111, 17) : déneigement et salage de 6h à 21h.
- Le réseau secondaire d'intérêt local : déneigement et salage des zones à risque.

- **Filière**

L'autoroute A6 est gérée par la société APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), tandis que le Conseil Général de Côte d'Or assure l'entretien des routes départementales.

- **Projets**

Suivi de la biodiversité des accotements par le Conseil général

- **Effets potentiels sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats + Fragmentation**

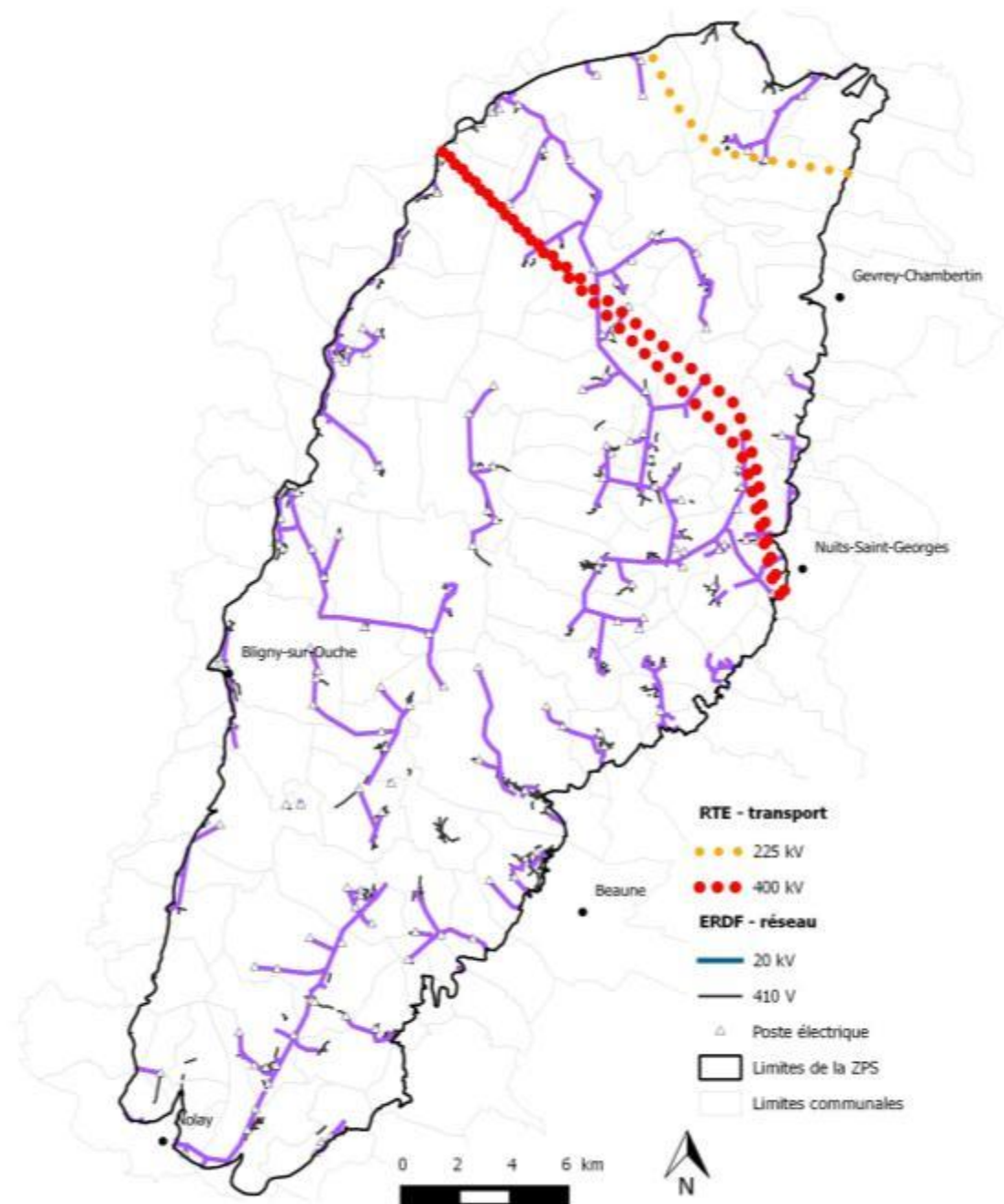
Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Trafic routier important	Chevêche d'Athéna	M	Fréquentation des principaux axes
	Petit duc scops	M	
Utilisation de produits phytosanitaires (biocides)	Alouette lulu	A	% de linéaire sans produits phytosanitaires
	Bondrée apivore	A	
	Busard cendré	A	
	Chevêche d'Athéna	A	
	Cigogne noire	A	
	Engoulevent d'Europe	A	
	Martinet à ventre blanc	A	
	Oedicnème criard	A	
	Petit duc scops	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
	Torcol fourmillier	A	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

9.2 Réseau électrique

Longueur du réseau dans la ZPS : 53,4 km de ligne de transport et 329 km de ligne de réseau



Le réseau électrique est composé de deux types de lignes :

- les lignes de plus de 20 000 V de transport gérées par RTE

Les lignes sont entretenues régulièrement (fauche tous les 5 ans sur les zones de servitude). Des systèmes anticollision ont été installés sur une des lignes.

- les lignes de moins de 20 000 V de réseau gérées par ERDF.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Neutralisation du danger de certaines lignes électriques	Circaète Jean-le-Blanc	M	Linéaire de lignes électriques équipées/Linéaire total
	Faucon pèlerin	M	
	Grand duc	M	
	Milan noir	M	
	Milan royal	M	
Obturation des poteaux	Chevêche d'Athéna	M	Nombre de poteaux obstrués/nombre de poteaux creux
Respect du calendrier des fauches pour l'entretien sous les lignes RTE	Alouette lulu	R	Nombre de fauches réalisées pendant les périodes conseillées/total
	Engoulevent d'Europe	R	

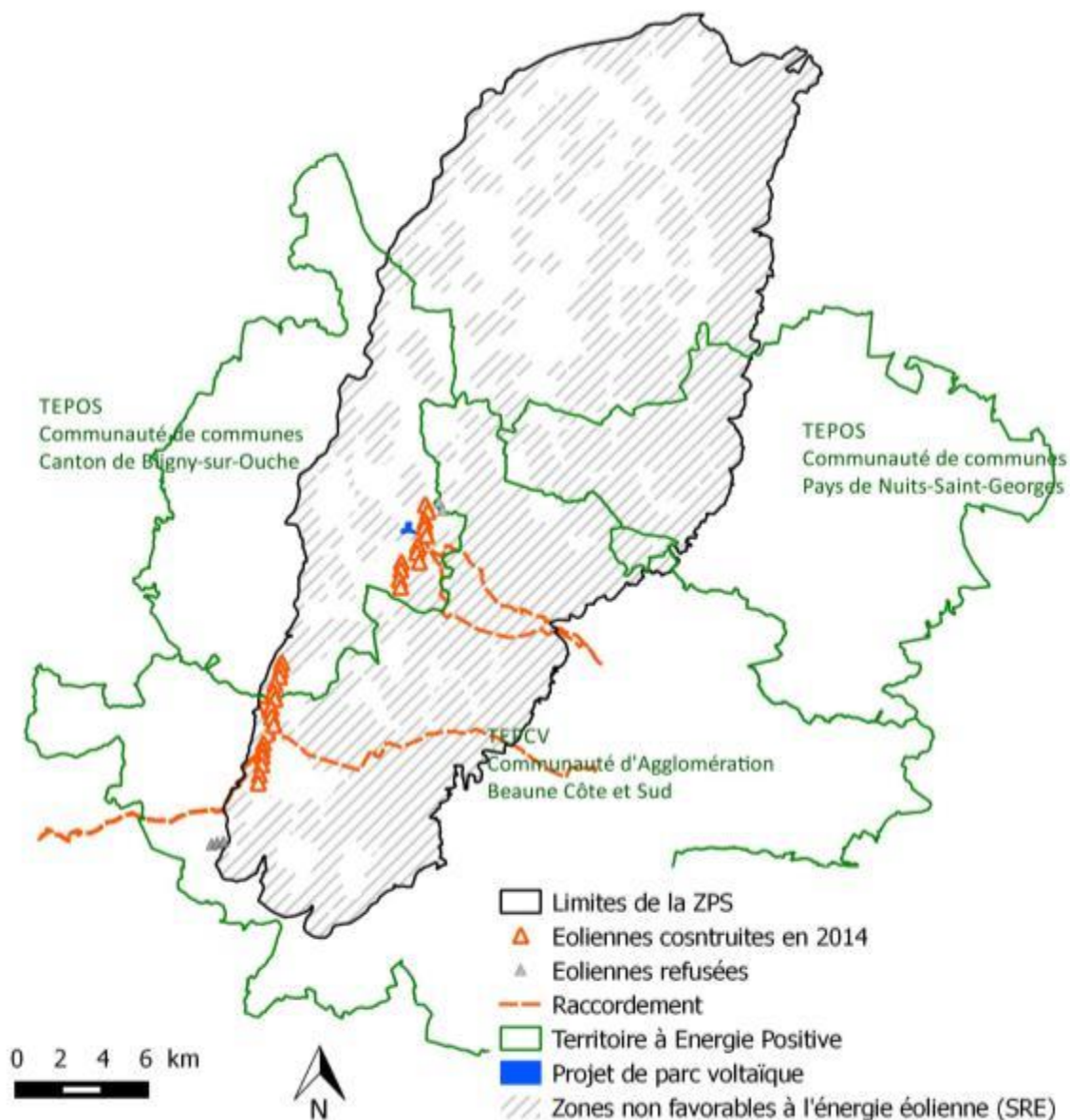
H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

9.3 Energies renouvelables

Communes concernées par des projets en cours : Aubaine, Bessey-en-Chaume, Montceau-et-Echarnant, Cussy-la-Colonne, Ivry-en-Montagne, Santosse

Surface en Territoire à énergie positive (TEPos) : 20 451 ha en TEPCV et 15 659 ha en TEPOS, soit au total 59 % de la ZPS



Carte 27 : Les énergies renouvelables dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne

• Energie éolienne

Le développement de l'énergie éolienne est encadré par le Schéma régional éolien de la Bourgogne (SRE) établi en 2012. Celui-ci identifie des zones favorables à l'éolien, en fonction des sensibilités culturelles, paysagères et environnementales, ainsi que des contraintes techniques (voir carte 26).

Vingt-sept éoliennes, constituant le « Parc des Portes de Côte d'Or », doivent être installées sur le territoire de la ZPS d'ici 2016, sur 6 communes. Le permis de construire de ce parc a été déposé le 31 janvier 2007, pour un lancement des travaux au printemps 2014. L'installation est programmée en 3 phases, de 9 éoliennes chacune.



Chantier éolien à Ivry-en-Montagne

Parmi ces 27 éoliennes, 19 sont situées en zone boisée, et ont demandé un défrichage de l'emplacement préalable aux travaux de construction.

L'emprise au sol est d'environ 0,6 ha par éolienne (emprise du rotor et plateforme de travaux), auxquels s'ajoute l'emprise des pistes d'accès.

La hauteur des mâts doit s'élever à 90 mètres, pour une hauteur totale (avec pale) d'environ 130 mètres. Le raccordement souterrain des éoliennes court sur 77 km, dont 55 km dans la ZPS.

Ce projet éolien, soutenu par le Conseil Régional de Bourgogne, s'inscrit en parallèle dans la démarche « **Territoire à Energie Positive** » engagée par la Communauté de Communes du Canton de Bligny-sur-Ouche.

- **Energie photovoltaïque**

Un parc photovoltaïque est en projet sur la commune d'Aubaine. → date enquête publique ?

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Dérangement et collision avec les pales	Aigle botté	M	Distance des éoliennes par rapport à la situation des oiseaux (présence dans la zone à fort impact)
	Cigogne noire	M	
	Faucon pèlerin	M	
	Grand duc	M	
	Milan royal	M	
Disparition d'habitat lors du défrichage	Oiseaux forestiers	H	Surface d'habitat détruit/nb d'éoliennes
	Oiseaux prairiaux	H	
	Oiseaux des haies	H	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

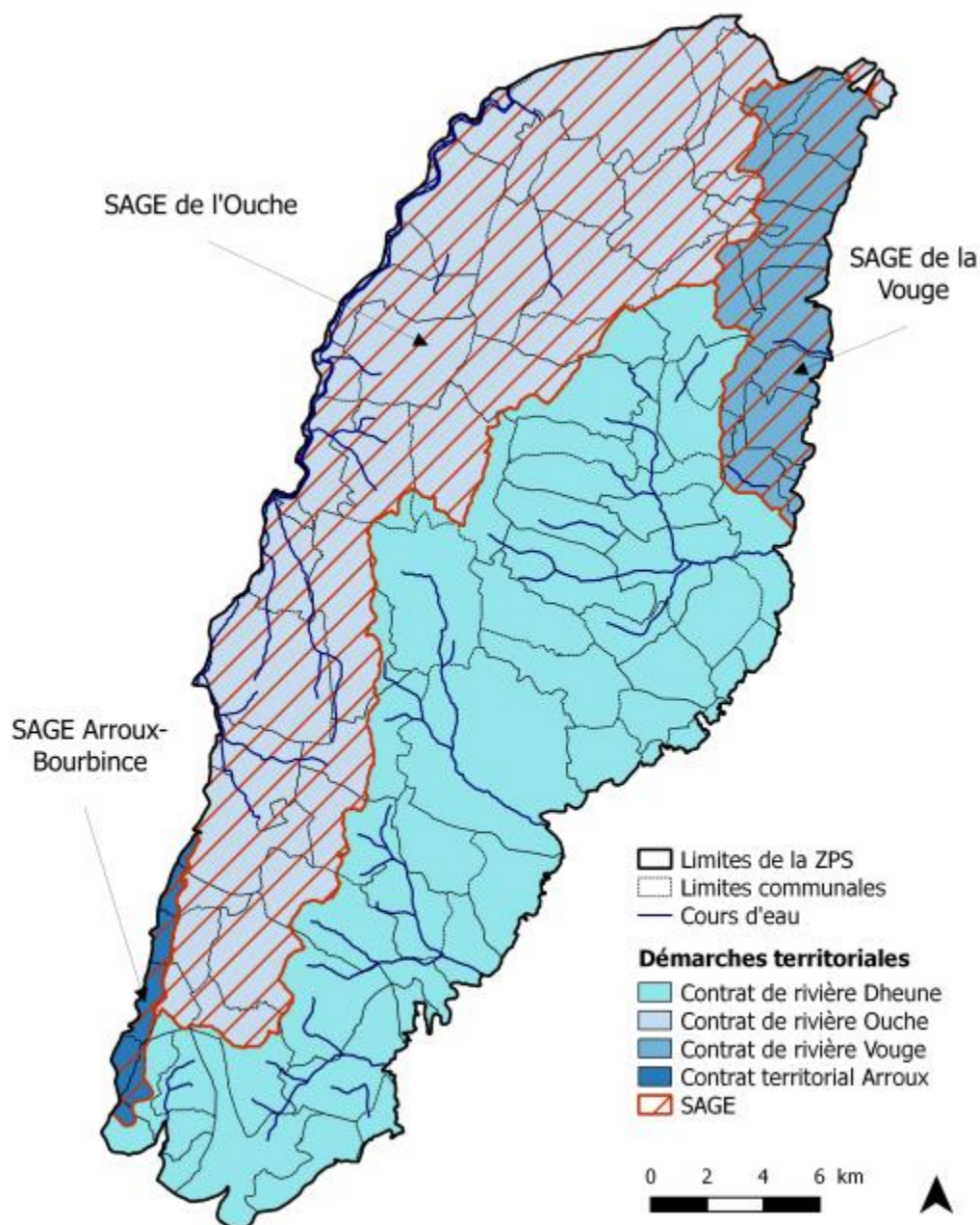
L'Annexe X présente les différents rayons d'impact pour les espèces concernées par les éoliennes (EPOB, 2007))

10 – Gestion de la ressource en eau

10.1 Documents de gestion

Document cadre : SDAGE Rhône-Méditerranée (2010-2015)

Documents de bassin : 3 SAGE, 4 contrats de bassin



Carte 28 : La gestion de la ressource en eau dans la ZPS. Sources : DREAL Bourgogne

- **Le SDAGE Rhône-Méditerranée (2010 – 2015)**

Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) est un document qui définit à l'échelle d'un grand bassin hydrographique les orientations de gestion pour la préservation et le partage de la ressource en eau entre tous les usagers.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée distingue 8 orientations fondamentales et un objectif chiffré de bon état des masses d'eau, décliné pour chaque cours d'eau.

Orientations fondamentales	
• Privilégier la prévention et les interventions à la source	
• Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques	
• Intégrer les dimensions sociales et économiques	
• Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	
• Lutter contre les pollutions	
	Bassins de l'Ouche, de la Vouge et de la Dheune : nécessité de mesures complémentaires pour réduire les pesticides
	Captages de Chevannes, Nuits-Saint-Georges et Villars-Fontaine : captages prioritaires pour la mise en place d'actions contre la pollution aux nitrates et pesticides
• Préserver les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	Bassin de l'Ouche : restauration du transit sédimentaire et de la continuité biologique
	Bassins de l'Ouche, de la Vouge et de la Dheune : restauration de la diversité morphologique
• Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau	
	Bassins de l'Ouche et de la Vouge : nécessité d'actions de résorption du déséquilibre (prélèvements)
• Gérer les risques d'inondations	
Objectifs d'état des masses d'eau	
• Atteindre un bon état (écologique et chimique) pour 62 % des masses d'eau superficielles en 2015	
	Ouche : bon état écologique en 2015, bon état chimique en 2027
	Cosanne, Rhoin, Raccordon : bon état en 2015

- **Les documents de bassin**

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** (SAGE) précise les orientations du SDAGE à une échelle locale. Il est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit l'état, les collectivités et les usagers.

Le **Contrat de bassin** définit les actions à mettre en œuvre pour atteindre un bon état écologique des rivières et plans d'eau. Il peut être la déclinaison opérationnelle d'un SAGE, sans en avoir sa portée juridique (document non opposable).

Document	Principaux objectifs	Surface dans la ZPS	Linéaire hydrographique dans la ZPS	Instance de concertation	Structure porteuse
SAGE du bassin de l'Ouche (2013)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un retour durable à l'équilibre quantitatif Assurer la gestion des inondations Atteindre un bon état des masses d'eau et des milieux Organiser l'aménagement du territoire autour de la ressource en eau 	25 475 ha	97 km	Inter-CLE	SMEABOA
Contrat de bassin de l'Ouche (2012-2016)	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le déséquilibre quantitatif en période d'étiage Réduire les risques d'inondation 				
	<p><u>Actions réalisées</u> : estimation des volumes prélevables</p> <p><u>Actions en cours</u> : effacement des ouvrages sur le tronçon Veuvev-sur-Ouche - Dijon</p>				
SAGE de la Vouge (2014)	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser et accompagner l'aménagement du territoire Restaurer la qualité des eaux (lutte contre les pollutions) Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des milieux annexes 	5 115 ha	4 km	CLE	SBV
Contrat de bassin de la Vouge (2009-2014)	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer les cours d'eau et gérer les inondations Sécuriser la ressource et préserver la nappe de Dijon Sud Mettre en conformité les systèmes d'assainissement Maîtriser l'impact des activités agricoles 				
	<p><u>Actions réalisées</u> : élaboration d'un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien, signature de conventions sur les ouvrages hydrauliques, étude des volumes prélevables, expertise des communes pour la réduction des pesticides</p>				
Contrat de rivière de la Dheune (2008-2012)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité des eaux Restaurer et préserver les milieux aquatiques Réduire les risques d'inondation Mettre en valeur le patrimoine paysager et touristique 	29 384 ha	93 km	Comité de rivière Dheune	EPTB Saône-Doubs
	<p><u>Actions réalisées</u> : protection du captage de Chevannes, plantation de ripisylve, effacement d'ouvrages sur la Cosanne, restauration physique sur le Meuzin</p> <p><u>Actions en cours</u> : effacement d'ouvrages sur le Rhoin</p>				

SMEABOA : Syndicat mixte d'étude et d'aménagement du bassin de l'Ouche et de ses affluents

SBV : Syndicat du bassin de la Vouge

CLE : Commission locale de l'eau

- Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Reméandrement des cours d'eau	Cigogne noire	A	Linéaire de cours d'eau restauré
	Martin pêcheur	H	
Bonne qualité écologique des cours d'eau	Cigogne noire	A	Qualité des cours d'eau
	Cinle plongeur	A	
	Martin pêcheur	A	
Conservation des ripisylves	Martin pêcheur	H	Linéaire de ripisylve
	Milan noir	R	
	Pic épeichette	H	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

10.2 Entretien des cours d'eau

5 syndicats de rivière sont présents sur le territoire de la ZPS. Ces syndicats sont en charge de l'entretien courant des cours d'eau.

Syndicat	Principaux cours d'eau concernés	Linéaire de cours d'eau dans la ZPS
Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du bassin de l'Ouche	Ouche, Rivière d'Antheuil	73 km
Syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune	Avant-Dheune, Ruisseau de Meursault, Cosanne	39 km
Syndicat mixte d'aménagement du Meuzin et ses affluents	Meuzin, Raccordon	34 km
Syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoin	Rhoin	20 km
Syndicat du bassin de la Vouge	-	4 km

Sur l'Ouche comme sur les cours d'eau du bassin de la Dheune (Avant-Dheune, Meuzin, Rhoin), l'entretien concerne principalement les arbres en têtard, l'enlèvement des arbres morts s'ils présentent un danger pour la sécurité, et l'enlèvement de frênes atteints de la chalarose. Chaque tronçon est passé en entretien tous les 4 à 5 ans.

- Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Conservation des ripisylves	Martin pêcheur	H	Linéaire de ripisylve
	Milan noir	R	
	Pic épeichette	H	

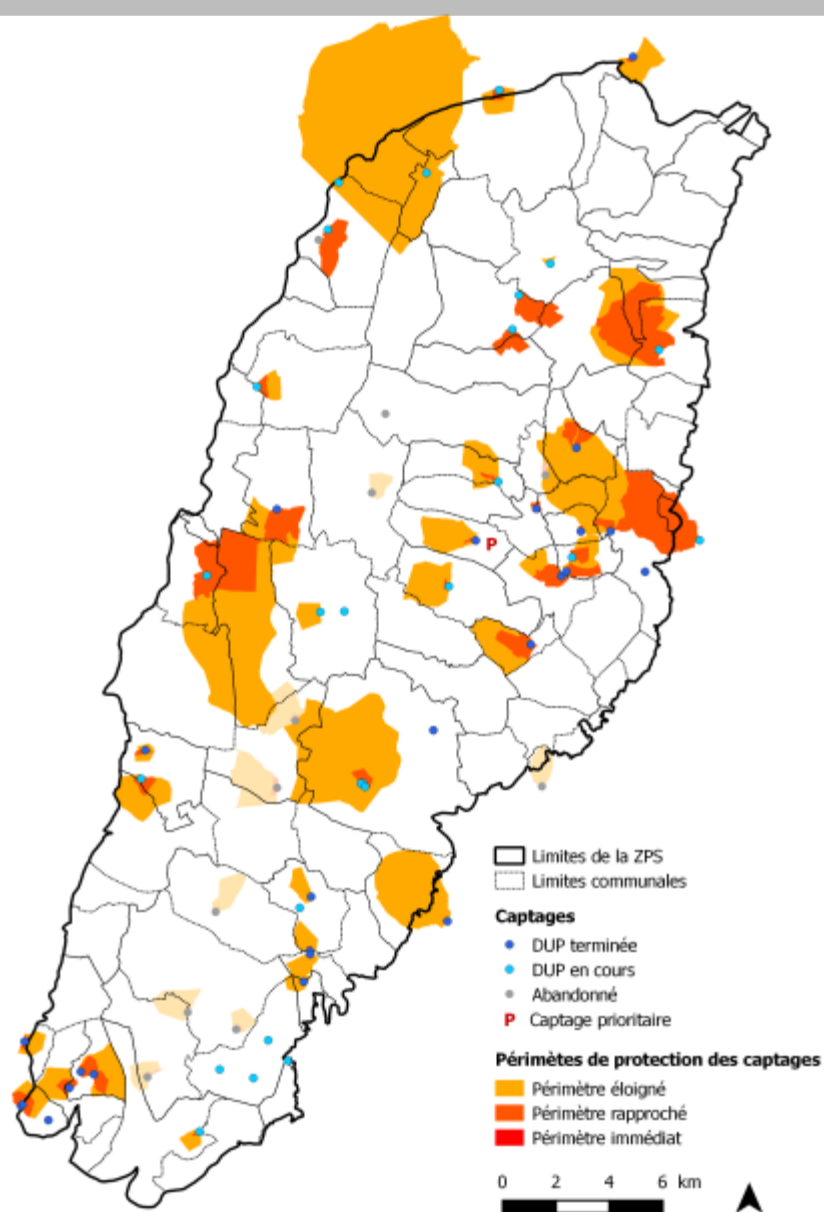
H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

10.3 Captages et périmètres de protection

Nombre de captages en service : 52

Surface en périmètre de protection : 11 823 ha, soit 19,5 % de la ZPS



Carte 29 : Captages et périmètres de protection dans la ZPS. Source : ARS

• Données statistiques

Avancement de la déclaration d'utilité publique (DUP)	Nombre de captages	Surface en périmètre de protection			
		Périmètre immédiat	Périmètre rapproché	Périmètre éloigné	Surface totale
DUP terminée	25	0,6 ha	629 ha	2 895 ha	3 524 ha
DUP en cours	23	0,5 ha	1 992 ha	5 061 ha	7 054 ha
DUP en cours de révision	4	-	39 ha	300 ha	339 ha
DUP non poursuivie	5	-	11 ha	169 ha	180 ha
Captage abandonné	6	0,5 ha	44 ha	682 ha	726 ha
TOTAL	63	1,6 ha	2 715 ha	9 103 ha	11 823 ha

Source : ARS

- **Réglementation**

Périmètre de protection immédiat : toute activité autre que l'entretien mécanique de la végétation est interdite sur ces zones clôturées.

Périmètre de protection rapproché : y sont interdites les activités susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine.

Périmètre de protection éloigné : les activités qui présentent un danger de pollution des eaux peuvent y être réglementées.

Dans le périmètre de la ZPS, les activités interdites concernent notamment :

- la réalisation de puits, forage ou sondage : 1 069 ha
- l'ouverture de carrières : 1 075 ha
- les constructions superficielles ou souterraines : 425 ha
- la création de voies de communication : 310 ha
- le déboisement ou le défrichement : 1 028 ha
- le retournement de prairies : 942 ha
- l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques : 527 ha

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Etiages estivaux artificiels	Cincle plongeur	A	
	Martin pêcheur	A	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

10.4 Assainissement

Communes en assainissement collectif : 52
Communes en assainissement non collectif (ANC) : 35

L'assainissement est collectif pour les communes de population importante (les 60 % des communes concernées par l'assainissement collectif rassemblent 90 % de la population des communes de la ZPS).

Les sites Natura 2000 ne sont pas considérés comme des zones à enjeux en ce qui concerne l'assainissement, les ANC sont donc autorisées. Cependant, l'assainissement non collectif lorsqu'il est mis à jour et conforme à la réglementation, ne porte a priori pas plus préjudice à l'environnement que l'assainissement collectif. La pollution découlant des ANC est diffuse, à l'inverse celle découlant des assainissements collectifs est plus localisée. Le problème majeur des ANC est donc la mise en conformité qui n'est pas toujours effectuée car elle est coûteuse.

- **Données statistiques**

Type d'assainissement	Nombre d'installations desservant les communes	Population des communes concernées	Capacité
Collectif	24	72 825	Totale : 592 350 EH* Hors installation de Dijon : 192 350 EH
Non collectif	-	7 638	-

* EH : équivalent habitant

- Effets direct sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Bonne qualité écologique des cours d'eau	Cigogne noire	A	Qualité des cours d'eau
	Cinle plongeur	A	
	Martin pêcheur	A	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

11 – Gestion des milieux naturels

- Acteurs

Les principaux acteurs de la gestion des milieux naturels dans la périmètre de la ZPS sont le CENB, les collectivités (en particulier la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin) et les associations naturalistes sur le volet connaissance et sensibilisation (LPO Côte d'Or, SHNA).

- Pratiques

Le CENB effectue des actions de gestion des milieux qu'il possède ou gère par convention. Ce sont en grande majorité des pelouses, gérées par pâturage préférentiellement, accompagné d'actions d'entretien manuel ou mécanique (déboursoillage, coupe de pins...). Le CENB travaille avec des agriculteurs mais possède aussi depuis 2015 un troupeau en régie.

La communauté de communes de Gevrey-Chambertin travaille aussi sur le pâturage des pelouses (notamment sur les pelouses du site Natura 2000 de la combe dijonnaise dont elle porte l'animation).

La pâturage sur pelouse est mis en place préférentiellement avec des agriculteurs, encadré par un plan de gestion pastoral pour garantir le maintien d'un bon état de conservation sur les milieux.

- Effets direct sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Maintien et restauration de vastes surfaces de pelouses calcaires	Alouette lulu	R	Surface en pelouses calcaires entretenues
	Bondrée apivore	A	
	Busard Saint-Martin	A	
	Engoulevent d'Europe	H	
	Fauvette orphée	H	
Maintien de pelouses avec différents niveaux d'ouverture du milieu	Pie-grièche écorcheur	H	
Opérations de débrousoillage	Pouillot de Bonelli	H	Surfaces débrousoillées puis entretenues

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

12 - Bilan

Importance socio-économique des activités pour le territoire et effets directs sur les espèces

La méthodologie pour l'évaluation de l'importance socio-économique des activités est présentée en **annexe ...** Ce classement est purement informatif et n'aura pas de conséquence sur la priorisation des actions.

	Importance socio-économique	Surface / linéaire dans la ZPS	Nb d'espèces remarquables bénéficiant de l'activité	Nb d'espèces remarquables impactées par l'activité
Planification territoriale	1,583	60 661 ha (100 %)	14	0
Viticulture	2,500	2 651 ha (4,4 %)	2	13
Elevage	2,000	5 330 ha (8,8 %)	11	14
Grandes cultures	1,667	8 521 ha (14 %)	5	14
Sylviculture	2,333	36 060 ha (59,4 %)	11	12
Extraction de matériaux	2,583	224 ha (0,4 %)	2	
Chasse et pêche	1,667		1	7
Autres activités de loisirs	2,000	687 km	0	9
Tourisme	2,417	-	0	9
Gestion des réseaux et énergie	2,000	978 km (routes) + réseau élec	3	6
Gestion de la ressource en eau	2,083		5	2
Gestion des milieux naturels	2,083		6 (pelouses calcaires)	0

Tableau 2 : Interactions entre les activités de la ZPS

Effets de ... sur ...	Planification territoriale	Viticulture	Elevage	Grandes cultures	Sylviculture	Extraction de matériaux	Chasse et pêche	Autres activités de loisirs	Tourisme	Gestion des réseaux et énergie	Gestion de la ressource en eau	Gestion des milieux naturels
Planification territoriale												
Viticulture	Maîtrise de l'urbanisation								Vente directe, forte valorisation des produits locaux			
Elevage	Maîtrise de l'urbanisation			Maintien de l'élevage en système de polyculture					Développement de la vente directe		Incitation aux pratiques extensives	
Grandes cultures							Maintien des populations de gros gibier					
Sylviculture							Maintien des populations de gros gibier					
Extraction de matériaux	Contraintes d'exploitation											
Chasse et pêche				Dégradation de la qualité des cours d'eau				Conflits d'usage des parcelles louées pour la chasse				
Autres activités de loisirs							Conflits d'usage des parcelles louées pour la chasse		Augmentation du nombre de pratiquants			Encadrement des activités
Tourisme	Maintien de la qualité des paysages	Rôle majeur dans l'attractivité du territoire			Aménagements d'accueil du public			Participe à la renommée du territoire		Favorise l'accessibilité du territoire Impact paysager de l'éolien		
Gestion des réseaux et énergie												
Gestion de la ressource en eau		Dégradation de la qualité de l'eau		Dégradation de la qualité de l'eau								Mise en œuvre d'actions favorisant la qualité de l'eau
Gestion des milieux naturels						Financement de mesures de compensation					Mise en œuvre d'actions en faveur des milieux naturels	

Ce tableau résume les interactions entre les activités des divers acteurs socio-économiques sur la ZPS. Les conflits sont indiqués en rouge et les synergies en vert.

Tableau 3 : Bilan de l'effet des activités sur les espèces

Espèce	Documents d'urbanisme	Zonage du risque	TVB	Viticulture	Elevage	Grandes cultures	Sylviculture	Extraction de matériaux	Chasse	Pêche	Randonnée	Escalade	Act. Aériennes	Loisirs motorisés	Tourisme	Act. Militaires	Réseau routier	Réseau électrique	EnR	Gestion eau	Entretien cours d'eau	Captages	Assainissement	Espaces naturels
Aigle botté	H		H				H A		R		R			R	R			M						
Alouette lulu	H	H	R H	A A A H	A A H	A A H																		
Autour des palombes									R	H R H				R	R									
Bondrée apivore				A A	H A	A A			R					R	R									A
Busard cendré			H				A R R H																	
Busard Saint-Martin					H	H					R R													A
Chevêche d'Athéna	R/H		H	A	A R H	A R H H											M M							
Cigogne noire				A	A	A														A			A	
Cincla plongeur		R		A	A	A														A		A A	R	
Circaète Jean-le-Blanc			H		H		H R		R		R			R	R			M						
Engoulevent d'Europe				A	A	A			R															H
Faucon pèlerin												R R							M					
Fauvette orphée									R															H
Grand duc						M						R R							M					
Martin pêcheur		R	H			H				R A	R			R R						H/A	H	A A		
Martin à ventre blanc				A		A A					R	R R	R R	R R										
Milan noir			A R		R A		A												M		R R			
Milan royal	H		H	A	A H	A			R									M						
Nyctale de Tengmalm									R	R/H R/H	H													
Oedicnème criard				A H	H A	H/A	H/A		R		R			R R										
Petit duc scops	H		H	A	A H	A R												M						
Pic cendré									R	H	H/R/A													
Pic épeichette			H			H			R	H	H/A									H H				
Pic mar									R	H/R	H/R/A													
Pic noir									R	H/R	H/R/A													
Pie-grièche écorcheur	H/R		H	A A	H A	A R A																		H
Pouillot de Bonelli	H	H																						H
Tichodrome échelette								H																
Torcol fourmillier	H	R	H	A	A H	A R																		

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

ANNEXES

ANNEXES METHODOLOGIQUES

Annexe 1 : Méthode générale pour la réalisation du DOCOB.....	96
Annexe 2 : Méthode pour le diagnostic socio-économique	100
Annexe 3 : Méthode pour le diagnostic écologique	104

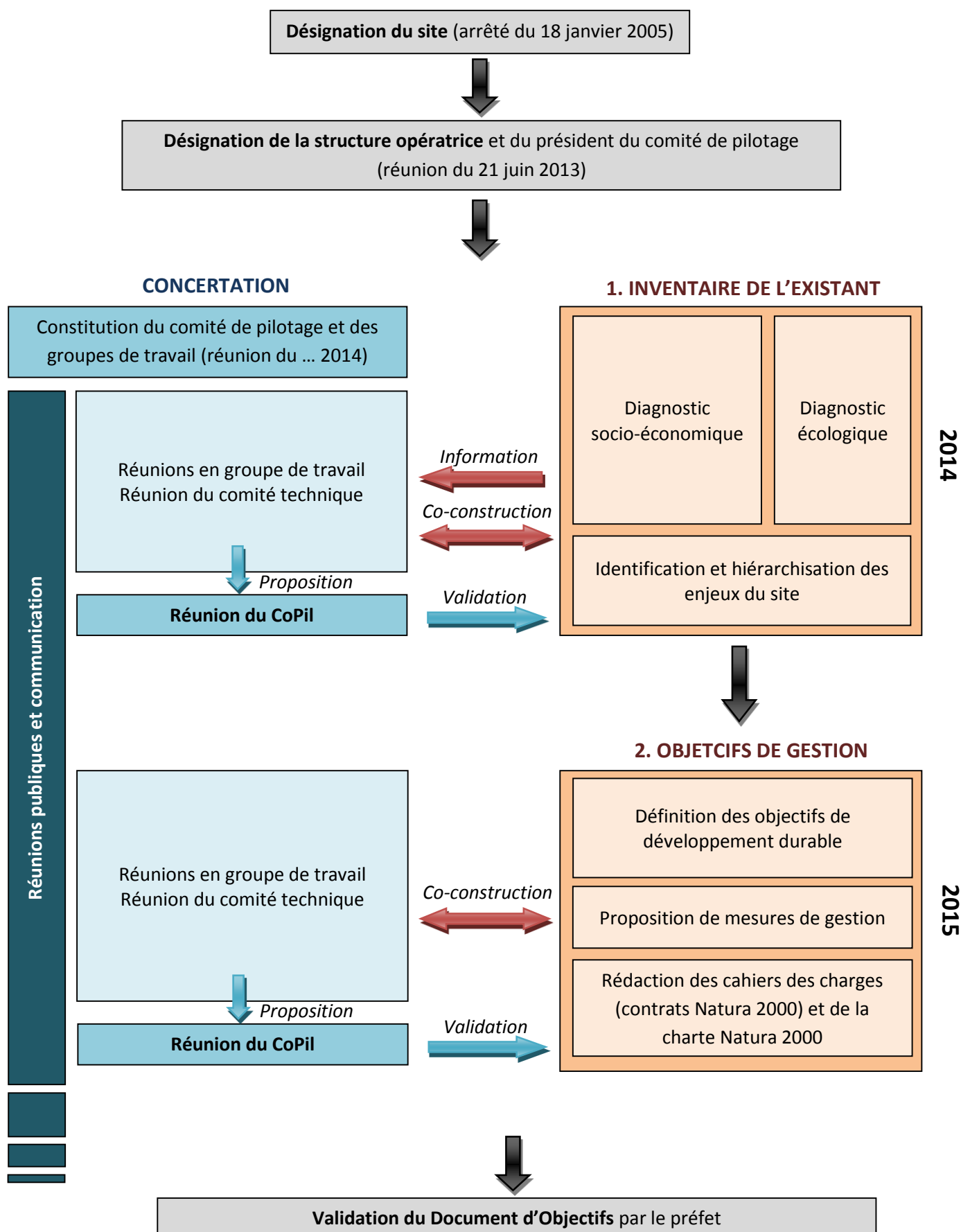
ATLAS CARTOGRAPHIQUE

AUTRES ANNEXES

Annexe 4 : Espèces affectées par les éoliennes	105
Annexe 5 : Statistiques précises.....	106

ANNEXES METHODOLOGIQUES

Annexe 1 : Méthode générale pour la réalisation du DOCOB



CONCERTATION

Comité de pilotage : le comité de pilotage est l'**organe officiel de concertation et de décision** du site Natura 2000. Il est en charge de valider les propositions des groupes de travail et de l'opérateur.

- Mise en place du comité de pilotage: le président du comité de pilotage a été désigné par le préfet à l'occasion de la réunion du 21 juin 2013. La réunion du ... 2014 doit permettre d'établir la liste des membres du comité de pilotage. Le comité de pilotage restera ouvert à toute autre personne qui en fera la demande.
Sont membres de droit les représentants des collectivités territoriales ainsi que les représentants des propriétaires et exploitants de bien ruraux compris dans le site.
- Réunions du comité de pilotage : la réunion du ... 2014 constitue la première réunion du comité de pilotage. A l'occasion de cette réunion sont exposés la méthodologie et le planning de travail. Le comité de pilotage sera ensuite réuni **une fois par an**, et en particulier :
 - en fin de phase « inventaire de l'existant », pour valider les enjeux proposés par les groupes de travail ;
 - en fin de phase « objectifs de gestion », pour valider les objectifs et mesures proposées.

Groupes de travail : ils sont un lieu privilégié d'échanges entre les différentes parties prenantes du site Natura 2000, et sont en charge de **construire en lien avec l'opérateur des propositions de gestion du site** (de l'inventaire de l'existant aux mesures de gestion).

- Mise en place des groupes de travail : les groupes de travail sont constitués à l'occasion de la première réunion du comité de pilotage. Quatre groupes seront proposés :
 - **Milieus ouverts** (agriculture, randonnée, éolien, autres)
 - **Forêt** (sylviculture, chasse, autres)
 - **Milieus rupestres** (carrières, escalade, autres)
 - **Zones humides** (pêche, autres)

Les problématiques concernant le tourisme et la fréquentation du site sont abordées de manière transversale dans l'ensemble des groupes. En cas de besoin, une réunion spécifique avec les acteurs concernés pourra être organisée.

De même, les acteurs en lien avec l'inventaire et la gestion du patrimoine naturel sont invités à se joindre aux différents groupes de travail.

Dans un souci d'efficacité et de facilitation des échanges, chaque groupe thématique doit compter entre 10 et 15 membres. Dans le cas où cet effectif devrait être dépassé, deux **sous-groupes géographiques** peuvent être créés pour la thématique en question.

Un président est désigné pour chaque groupe de travail. Il sera en charge de rapporter les échanges et conclusions du groupe de travail au comité de pilotage.

- Réunions des groupes de travail : les groupes se réuniront, en fonction de l'avancement, **une à deux fois par an**. Les premières réunions permettront de définir les attentes des participants et de répondre à leurs éventuelles interrogations vis-à-vis de la démarche Natura 2000. Les réunions suivantes devront s'attacher à définir les enjeux écologiques et économiques du site Natura 2000, et à proposer des objectifs de développement durable et des mesures de gestion adaptées.

Des visites de terrain pourront être organisées pour illustrer la thématique concernée.

Comité technique : c'est un organe à vocation scientifique et technique, au sein duquel sont discutés et validés les protocoles d'inventaire et de suivi des espèces et habitats d'espèces.

La composition du comité technique est définie à l'occasion de la première réunion du comité de pilotage. Une première réunion du comité technique sera organisée à la suite de la première réunion du comité de pilotage.

Contacts individuels : dans le cadre de l'étude socio-économique, mais également pour tout échange d'informations relatives au site Natura 2000, des entretiens individuels seront menés, à l'initiative de l'opérateur ou non.

Réunions publiques d'information : lorsque la démarche Natura 2000 sera officialisée, des réunions publiques pourront être organisées par secteur, pour informer et sensibiliser le grand public sur les démarches en cours, et recueillir les éventuelles remarques et interrogations.

Communication continue : des actions de communication seront menées ponctuellement, tout au long de la démarche (articles de presse, création d'une rubrique « ZPS » sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, édition d'un dépliant, etc.).

INVENTAIRE DE L'EXISTANT

Diagnostic socio-économique : cette étude porte sur l'ensemble des activités humaines présentes sur le territoire et susceptibles d'avoir un impact (positif ou négatif) sur l'état de conservation des habitats et des espèces. Les différentes étapes du diagnostic sont les suivantes :

- Recensement des acteurs du territoire et des activités présentes
- Etude bibliographique
- Inventaire des projets de territoire
- Entretiens individuels
- Synthèse par activité : estimation de l'importance de l'activité pour le territoire (selon une grille commune, validée en groupe de travail) et des impacts sur les espèces et habitats (validés en comité technique). Evolution passée et à venir. Cartographie.
- Définition d'indicateurs de l'impact (positif ou négatif) de l'activité sur les espèces et habitats, pouvant être renseignés périodiquement (également validés en comité technique et groupes de travail).

Diagnostic écologique : il porte sur les espèces mentionnées dans l'arrêté de désignation du site, ainsi que sur les espèces à fort enjeu patrimonial. Les différentes étapes du diagnostic sont les suivantes :

- Etude bibliographique
- Inventaires complémentaires réalisés par la LPO
- Cartographie des habitats d'espèces
- Rédaction de fiches par espèce
- Définition d'indicateurs de l'état de conservation, pouvant être renseignés périodiquement

Le détail des protocoles sera discuté et validé en comité technique.

Le diagnostic écologique débouchera également sur la définition d'entités de gestion, regroupant des habitats au fonctionnement écologique homogène et pour lesquels des objectifs de gestion communs peuvent être donnés.

Identification et hiérarchisation des enjeux du site : les enjeux de conservation seront définis à partir des diagnostics socio-économique et écologique, en concertation étroite avec les groupes de travail. Les secteurs à enjeux seront identifiés et cartographiés.

OBJECTIFS DE GESTION

Définition des objectifs de développement durable : cette étape correspond à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du DocOb. Les objectifs seront définis en concertation avec les groupes de travail et soumis à validation par le comité de pilotage, par croisement des enjeux écologiques et socio-économiques.

Des objectifs opérationnels, plus détaillés que les objectifs de développement durable (quantifiés, localisés et définis dans le temps) seront ensuite identifiés. Ils seront associés à des indicateurs de réalisation et de résultats permettant d'évaluer périodiquement les actions du DocOb.

Proposition de mesures de gestion : pour chaque objectif opérationnel, des mesures de gestion concrètes seront proposées et validées en comité de pilotage. Ces mesures correspondent aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Rédaction des cahiers des charges et de la charte Natura 2000 : les cahiers des charges sont le résultat direct de la concertation mise en œuvre pour l'élaboration du DocOb. Ils serviront de base à l'élaboration de contrats individuels. La Charte Natura 2000 est quant à elle un outil d'adhésion au DocOb permettant de valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre dans le site Natura 2000. Ces pratiques seront identifiées en lien avec les groupes de travail et validées par le comité de pilotage.

Annexe 2 : Méthode pour le diagnostic socio-économique

1. Sources et personnes ressources

Activités	Organismes / personnes ressources	Données
Agriculture	Chambre d'agriculture de Côte d'Or Groupement des agriculteurs bio de Côte d'Or (GAB 21) Coordination rurale de Côte d'Or Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) FDSEA 21 Visite d'exploitations : - Ferme Biquettes et Cie – Thomas Maurice (Aubaine) - Cédric Bazin (La Rochepot)	Recensement agricole 2010 Registre parcellaire graphique 2010 et 2012 DRAAF Bourgogne : publications Agreste
Gestion forestière	Office national des forêts (ONF) Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Bourgogne	Institut forestier national (IFN) : cartographie interactive Association bourguignonne de certification forestière (ABCF) : statistiques PEFC
Extraction de matériaux	UNICEM Bourgogne Franche-Comté	DREAL Bourgogne : données cartographiques
Loisirs / Tourisme	Fédération de chasse Fédération de pêche Comité régional olympique et sportif (CROS) Comité départemental de la Montagne et de l'Escalade Comité départemental de Tourisme équestre Comité départemental de Randonnée pédestre Comité départemental de Cyclotourisme Ligue régionale de Vol libre CODEVER Pays beaunois	Comité régional olympique et sportif (CROS) : données cartographiques Conseil général : carte des itinéraires inscrits au PDIPR Pays beaunois : fréquentation des sites et des hébergements Bourgogne tourisme : publications
Réseaux / Infrastructures	RTE	Conseil général : réseau routier et fréquentation DREAL Bourgogne : carte des éoliennes et statut des permis de construire
Gestion de la ressource en eau	EPTB Saône Doubs Syndicat mixte d'étude et d'aménagement du bassin de l'Ouche (SMEABOA) Intercommunalités	Agence régionale de santé : carte des captages et périmètres de protection

2. Evaluation de l'importance socio-économique des activités

La méthodologie d'évaluation de l'importance socio-économique des activités du territoire de la ZPS s'appuie sur la méthode présentée dans le *Guide méthodologique d'aide à la prise en compte des problématiques maritimes dès le diagnostic des SCOT côtiers* (Cépralmar, 2007), citée dans le *Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000* (ATEN, 2011).

Remarque : le critère « saisonnalité de l'emploi » fait exception et est noté selon une grille inverse.

Chaque activité est notée selon une liste de critères, qui définissent les effets des activités sur l'économie locale.

Effet	Critère	Précisions
Poids économique de l'activité sur le territoire	1.1 Participation à la richesse du territoire	Contribution à la richesse du territoire
	1.2 Participation au budget des collectivités	Taxe professionnelle, en partie liée à la taille des entreprises
	1.3 Dynamisme de l'activité sur le territoire	Ouverture et diversification des marchés et des circuits, innovation
Structuration socioéconomique de l'activité	2.1 Contribution à une répartition homogène des activités	Répartition spatiale par rapport au territoire de la ZPS
	2.2 Structuration professionnelle	Structuration professionnelle, niveau de suivi sectoriel
	2.3 Lien avec la recherche formation	Atouts/contraintes pour constituer un pôle de compétitivité
Contribution à l'emploi local	3.1 Nombre d'emploi	Emploi direct
	3.2 Qualification de l'emploi	Emploi direct
	3.3 Saisonnalité de l'emploi	Emploi direct
Contribution au patrimoine culturel du territoire	4.1 Contribution au patrimoine du territoire	Identité, image de l'activité sur le territoire
	4.2 Valorisation des ressources locales	Valorisation des ressources, lien avec les secteurs primaires
	4.3 Contribution à l'attractivité et la renommée du territoire	Attractivité et renommée de l'activité

Barème de notation par critère :

Les notations proposées pour chaque critère doivent être validées en groupe de travail par les acteurs socioprofessionnels concernés.

Importance de l'effet	Note
Faible	1
Moyen	2
Fort	3

Evaluation de l'importance des activités :

Pour chaque activité, la moyenne des notes obtenues pour chaque critère est calculée.

Moyenne	Importance socio-économique de l'activité pour le territoire
2,334 - 3	Forte
1,668 – 2,333	Moyenne
1 – 1,667	Faible

Critères d'évaluation	Planification territoriale	Viticulture	Elevage	Grandes cultures	Sylviculture	Extraction de matériaux	Chasse et pêche	Autres activités de loisirs	Tourisme	Gestion des réseaux et énergie	Gestion de la ressource en eau	Gestion des milieux naturels
1.1 Participation à la richesse du territoire	1	3	1	1	2	3	1	2	3	2	1	1
1.2 Participation au budget des collectivités	1	2	1	1	3	2	2	1	3	2	1	1
1.3 Dynamisme de l'activité sur le territoire	2	3	1	1	2	3	2	3	3	3	2	2
2.1 Contribution à une répartition homogène des activités	1	2	3	3	3	2	3	3	2	2	2	2
2.2 Structuration professionnelle	2	3	3	3	2	3	2	1	3	3	3	2
2.3 Lien avec la recherche formation	1	3	2	2	2	3	1	1	1	2	2	3
3.1 Nombre d'emploi	1	3	2	2	2	2	1	1	3	3	2	1
3.2 Qualification de l'emploi	3	2	1	1	2	2	2	2	2	1	3	3
3.3 Saisonnalité de l'emploi	3	1	2	2	2	3	1	2	3	3	3	3
4.1 Contribution au patrimoine du territoire	1	3	3	1	3	2	1	3	1	1	2	2
4.2 Valorisation des ressources locales	2	2	3	2	3	3	2	2	3	1	2	3
4.3 Contribution à l'attractivité et la renommée du territoire	1	3	2	1	2	3	2	3	2	1	2	2
MOYENNE :	1,583	2,500	2,000	1,667	2,333	2,583	1,667	2,000	2,417	2,000	2,083	2,083

3. Interactions activités / espèces

Pour chaque activité humaine, un tableau présente les effets directs observés ou potentiels des pratiques sur les espèces d'oiseaux. Les items retenus sont ceux figurant dans les fiches oiseaux (partie ...).

Légende des tableaux :

	Effet positif avéré	Effets positifs de pratiques généralisées à l'ensemble de l'activité, ainsi que les effets positifs des activités destinées spécifiquement à la préservation des espèces
	Effet positif potentiel	Effets positifs de pratiques ponctuelles, non généralisées
	Effet négatif potentiel	Effets négatifs de pratiques ponctuelles, non généralisées
	Effet négatif avéré	Effets négatifs de pratiques généralisées à l'ensemble de l'activité

H : Effet sur l'habitat général

R : Effet sur la reproduction

A : Effet sur l'alimentation

M : Effet direct (mortalité)

Annexe 3 : Méthode pour le diagnostic écologique

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

AUTRES ANNEXES

Annexe 4 : Espèces affectées par les éoliennes

Le tableau ci-dessous présente les différentes espèces à enjeu du site qui sont affectées par les éoliennes, ainsi que les rayons d'exclusions conseillés (lorsqu'il y a deux rayons pour une espèce, c'est pour préciser les effets forts et moins forts sur un périmètre élargi).

Ces données sont issues de l'étude de l'EPOB (Etude et Protection des Oiseaux en Bourgogne) (EPOB, 2007).

Espèce	Rayon d'exclusion en km	Hiérarchisation de la sensibilité
Aigle botté	5 km	Maximale
	10 km	Moyenne
Busard cendré	3 km	Forte
Busard Saint-Martin	2 km	Forte
	5 km	Moyenne
Cigogne blanche	15 km	Maximale
Cigogne noire	15 km	Maximale
Ruisseaux de gagnage à cigogne noire	1,5 km	Maximale
Circaète Jean le Blanc	5 km	Forte
	10 km	Moyenne
Faucon pèlerin	4 km	Maximale
Grand duc d'Europe	3 km	Maximale
	7 km	Moyenne
Martinet à ventre blanc	3 km	Forte
Milan royal	5 km	Maximale
	10 km	Forte
Edicnème criard	3 km	Forte

Annexe 5 : Statistiques précises

Répartition de la surface forestière par type de propriété en 2014

Type de propriété	Surface dans la ZPS (ha)	Part des forêts de la ZPS (%)	Part de la ZPS (%)	Couverture forestière en Côte d'Or (3) et en Bourgogne (4)
Forêts publiques (1)	19 516	54	32	Côte d'Or : 18 %
domaniales	3 833	11	6	Bourgogne : 3 %
communales	15 235	42	25	Bourgogne : 7 %
C.H.U. Dijon-Montagne	448	1,2	0,7	-
Forêts privées (2)	16 544	46	27	Côte d'Or : 18 %
sous PSG	7 294	20	12	Bourgogne : 10 %
autres forêts privées	9 250	26	15	Bourgogne : 11 %
TOTAL	36 060	-	59	Côte d'Or : 36 %

(1) : source ONF, surfaces calculées par SIG

(2) : source Corine Land Cover 2006 et IFN, surfaces calculées par SIG

(3) : source Chambre d'agriculture de Côte d'Or

(4) : source CRPF Bourgogne

Champ de validité	Date de validation	Orientations (volet écologique)
Directive régional d'aménagement (DRA) de Bourgogne		
Forêts domaniales	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser partout le mélange d'essences (essences secondaires pour 15 à 25 % des tiges récoltables) • Introduire ou maintenir des espèces mellifères • Mettre en place des îlots de vieillissement et/ou sénescence • Repérer et conserver les arbres indispensables à la survie de certaines espèces (notamment les arbres portant des nids de rapaces) • Préserver les clairières • Prendre en compte les enjeux des sites Natura 2000 et des ZNIEFF dans la gestion • Finaliser les plans de gestion des réserves biologiques et vérifier la représentativité de ces réserves
Schéma régional d'approbation (SRA) de Bourgogne		
Forêts communales	2011	Identiques aux directions du DRA (à l'exception des réserves biologiques)
Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) de Bourgogne		
Forêts privées sous PSG	2006	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le renouvellement des peuplements (notamment ne pas recourir à des coupes abusives) • Planter des essences adaptées aux conditions de climat et de sol • Prendre en compte les usages locaux et les fonctions écologiques et sociales de la forêt • S'informer, respecter et faire respecter les sols fragiles, les sites classés, les zones sensibles et écosystèmes rares, zones humides, etc. <p>Annexe verte « Natura 2000 »* :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les essences locales, ne pas endommager les milieux associés, développer une gestion différenciée favorisant les habitats et espèces sur les lisières, les bords de cours d'eau, etc. • Conserver un sous-étage, la diversité végétale, du bois mort • Privilégier les exploitations par temps sec ou de gel • Etudier toute proposition de contractualisation

		<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une fauche tardive pour l'entretien des lisières et bords de chemin
--	--	---

*Les annexes vertes du SRGS ont également une portée réglementaire : certains itinéraires techniques sont interdits en fonction du type de peuplement et de l'habitat cartographié dans le DOCOB.

Bibliographie

Ardouin A., G. S. (s.d.). *Atlas cartographique des pelouses calcaires de Bourgogne*. Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

BRGM. (1985). *Carte géologique de la France à 1/50 000 - Beaune*. Editions du BRGM.

Chambre d'agriculture de Côte d'Or. (2014, Mars). Prévoir son pâturage. *Herbe Hebdo* 21.

Chiffaut A., C. F. (2010). Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire en Bourgogne : comment les prendre en compte dans les aménagements. DREAL Bourgogne.

Collectif. (1996). *Atlas Régional de l'environnement*. Conseil Régional de Bourgogne.

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, ONF. (2014). Plan de gestion de la Réserve naturelle Combe Lavaux - Jean Roland 2014-2018.

Côte d'Or Tourisme. (2011). *Fiche filière : oenotourisme (ou tourisme viti-vinicole)*.

CRPF Bourgogne. (2006). *Schéma régional de gestion sylvicole en Bourgogne*.

CRPF Bourgogne, DRAAF Bourgogne. (2013). *Plan pluriannuel régional de développement forestier 2013-2017*.

CSNB. (2004). Document d'Objectifs du site Natura 2000 Forêt, pelouses, éboulis de la Vallée du Rhoin et du ravin d'Antheuil.

DDT de la Côte d'Or. (2010). *Atlas des paysages de la Côte d'Or*.

DRAAF Bourgogne. (2012, Décembre). Atlas agricole et rural de Bourgogne. *Agreste Bourgogne(141)*.

DRAAF Bourgogne. (2012, juillet). Les pratiques culturales dans les vignes de Bourgogne en 2010 : trois hectares sur dix sans herbicides. *Agreste Bourgogne(137)*.

DREAL Bourgogne. (2010, décembre 21). *Tableau de bord des sites Natura 2000*. Consulté le avril 25, 2014, sur DREAL Bourgogne: <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-des-sites-natura-a625.html>

Ecosphère. (2011). *Trame verte et bleue de la Bourgogne : étude préliminaire*.

EPOB. (2007). Définition et cartographie des enjeux avifaunistiques vis à vis du développement de l'énergie éolienne en Bourgogne. (D. Bourgogne, Éd.)

- J., C. (2001). Carte pédologique de France à 1/100 000 - Beaune. *Cartes et référentiels pédologiques*. INRA.
- Ministère de l'écologie et du développement durable. (2004). Décret n°2004-1363 du 10 décembre 2004 portant création de la réserve naturelle nationale de la Combe Lavaux-Jean Roland. *Journal officiel de la république française*.
- ONF - Conservatoire des sites naturels bourguignons. (2007). *Plan de gestion de la Réserve naturelle de la Combe Lavaux 2008-2012*.
- ONF. (2003, avril). ZICO BE 04 "Arrière Côte de Dijon et de Beaune" : état des lieux et désignation d'une Zone de Protection Spéciale.
- ONF, CSNB. (2003). La Bourgogne calcaire : préservation des forêts, des pelouses et des habitats associés.
- Pays Beaunois. (2008). *Charte du Pays Beaunois*.
- RAMEAU, J.-C. (1989). *Précatalogue des stations forestières de la Côte et Arrière Côte (Côte d'Or)*. ENGREF.
- SAFER Bourgogne Franche-Comté. (2012). Le marché foncier de l'espace rural en Côte d'Or - année 2011.
- Saurel J., D. C. (2009). *Charte Forestière de la Côte de Nuits*. Office national des forêts.
- UNICEM. (2012). *Charte environnement des industries de carrières : rapport annuel*.